

SLIMANE BEDRANI [\*]

## **Les aspects socio-économiques et juridiques de la gestion des terres arides dans les pays méditerranéens [\*\*]**

### **1. DÉFINITION ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TERRES ARIDES ET SEMI-ARIDES DANS LES RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES**

Les terres arides et semi-arides examinées ici sont celles qui se situent entre les isohyètes 100 et 400 mm. Elles excluent donc les terres des déserts proprement dit.

Ces terres ainsi définies se situent dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Palestine, Jordanie, Syrie, Turquie. En incluant l'Iraq et en excluant la Turquie, elles couvriraient environ 110 millions d'hectares, soit 30 % de la superficie totale des pays considérés, et fourniraient tout ou partie de leurs revenus à environ huit millions de personnes (PNUD, FAO, 1991). Pour ce qui est de la Turquie, la population pastorale y représente en 1976, 4 % de la population rurale de ce pays, soit environ 800.000 personnes. Ce chiffre serait probablement à multiplier par deux ou trois si on compte, en plus de la population pastorale, la population agropastorale.

Ces terres, dont nous allons parler sous le terme générique de steppes puisqu'elles sont ainsi dénommées dans plusieurs pays, supportent essentiellement des activités d'élevage extensif mais aussi des activités agricoles sous-régime pluvial ou/et irrigué.

Dans beaucoup de pays, l'essentiel des troupeaux ovins et caprins vit sur les zones steppiques. Durant les trente dernières années, les troupeaux ont généralement connu une croissance relativement forte, croissance tirée par l'accroissement du pouvoir d'achat urbain conjuguée à une croissance généralement importante des populations des différents pays.

Les steppes des différents pays ont aussi connu une croissance, qui semble relativement importante, des terres mises en culture par défrichage, phénomène qui s'explique principalement par le désir de certaines populations de s'approprier, ou de marquer leur appropriation, la plus grande partie possible des terres de parcours traditionnellement propriété publique ou propriété de tribus.

Dans tous les pays méditerranéens ayant des steppes, celles-ci subissent des phénomènes de désertisation, ces phénomènes étant plus ou moins graves et irréversibles selon les régions. Selon la très

grande majorité des auteurs, les causes immédiates de la désertisation se trouvent dans le surpâturage et dans le défrichement inconsidéré de zones plus ou moins vastes. De façon générale, les phénomènes de désertisation constatés sur ces zones s'expliquent davantage par les actions humaines que par les sécheresses récurrentes qu'elles connaissent.

Face à ces phénomènes, tous les gouvernements réagissent, cherchant à trouver des solutions d'aménagement et de gestion qui, à la fois, aboutissent à une conservation correcte des ressources naturelles de ces zones et y réalisent, autant que possible, une remontée biologique. Les Etats, soit isolément dans le cadre des politiques nationales, soit régionalement, promeuvent des recherches et des expérimentations dans plusieurs disciplines - et souvent de façon pluridisciplinaire - pour trouver les techniques adéquates d'aménagement et de gestion de ces espaces. Ces recherches ont déjà produit des techniques qui ont donné, dans de nombreux pays, des résultats satisfaisants sur le terrain.

Les aménagements nombreux et diversifiés sur les zones steppiques pour, à la fois, accroître leur productivité et éviter leur désertisation peuvent être le fait d'agents économiques privés - individuels ou collectifs – ou d'institutions et organismes publics. Dans les deux cas, ces aménagements rencontrent dans leur réalisation et dans leur gestion des obstacles juridiques et économiques que nous allons essayer d'identifier.

## **2. LES OBSTACLES JURIDIQUES : DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DROITS D'USAGE SUR LES TERRES STEPPIQUES**

Tous les pays concernés tentent de trouver de nouvelles formes de gestion de leurs terres arides pour améliorer leur productivité à long terme (donc assurer la durabilité de leurs ressources et utiliser cette amélioration à l'accroissement du bien-être des populations vivant sur ces terres.

Ces tentatives vont du maintien de la gestion collective, améliorée par des formes d'organisation responsabilisant les usagers, à l'individualisation de la propriété et de la gestion.

### **2.1. Le point sur la situation en la matière :**

La propriété et/ou les droits d'usage sont des questions fondamentales à résoudre pour concevoir des formes de gestion allant dans le sens des objectifs principaux visés par les collectivités nationales qui sont la conservation des ressources naturelles et l'accroissement de la productivité de ces espaces.

Examinons d'abord quelques exemples de droits de propriété et de droits d'usage, puis discutons les propositions de différents auteurs en matière de gestion des terres collectives.

La propriété des terres steppiques diffère selon les pays : privée collective dans certains cas, domaine privé de l'Etat [1] dans d'autres

cas, domaine public dans d'autres, etc. Dans quelle mesure les types de propriété influent sur le degré de bonne conservation des ressources naturelles ?

Donnons d'abord quelques exemples sur les types de propriété :

En Algérie, les terres steppiques, après avoir été propriété collective des tribus, appartiennent depuis 1975 au domaine privé de l'Etat mais leur gestion relève des communes (Bédrani, 1991). Une loi de 1983 permet, en outre, d'avoir accès à une propriété individuelle sur ces zones à la condition de mettre en valeur par l'agriculture les terres attribuées par l'Etat. Les autres terres cultivées restent, en droit, propriété de l'Etat sauf certaines terres de bas-fonds, assez rares, qui font l'objet de propriété privée depuis la période coloniale.

Au Maroc, il semblerait que les zones steppiques soient la propriété collective de tribus et de fractions de tribus qui en ont la jouissance sous la tutelle de l'Etat (Bouderbala et al. 1992). Les terres cultivées dans ces zones sont propriétés privées.

En Tunisie, les parcours des zones de steppe se divisent en parcours collectifs (appartenant à des tribus ou fractions de tribus), des parcours privés (appartenant à des individus ou des familles), et des parcours soumis au régime domanial (propriété de l'Etat) (Elleuch, 1992). Les "terres collectives à vocation agricole" se trouvant dans les zones steppiques ont été privatisées.

En Turquie, les pâturages "sont du domaine public et soumis à la haute police de l'Etat" (terre metrük) (Aksoy, 1992). Ils ne peuvent être aliénés ni, en droit, changer de destination.

En Syrie, la propriété des terres de parcours appartient à l'Etat. Celui-ci peut les vendre ou louer à des particuliers en vue d'y faire de l'agriculture, ainsi que le signale Métral (1992). Les parcours font donc partie, en termes juridiques, du domaine privé de l'Etat.

En Palestine, les parcours ont été purement et simplement appropriés par le gouvernement israélien aux dépens des tribus bédouines qui en avaient collectivement la jouissance (Perevolotsky et Landau, 1992). Les terres agricoles en zone de parcours relèvent de la propriété privée.

Ainsi, le fait massif, quand on considère le droit de propriété, est la quasi absence de propriété privée des parcours et la quasi généralité de la propriété publique.

Quand on passe à l'examen des droits d'usage des parcours, on trouve une situation très complexe et diversifiée : droits d'usage récents ou anciens, écrits ou verbaux s'enchevêtrent, encore compliqués par la mise en culture à différentes périodes de certaines zones.

Les droits d'usage sont fonction des rapports de force entre le(s) propriétaire(s) éminents et les groupes sociaux, anciens ou récents, qui exploitent les terres arides. Donnons, ici aussi, quelques exemples.

En Palestine, subsiste un droit d'usage précaire et révoquant. "Les bédouins doivent obtenir des permis de pacage (renouvelés tous les ans !) du Ministère de l'Agriculture (israélien)" qui, en outre, contrôle la taille des troupeaux et leurs mouvements (Perevolotsky et Landau, 1992). Comme, le soulignent les auteurs, cette façon, de faire décourage "la pratique ou les investissements nécessaires à une conduite saine des parcours sur le long terme".

En Syrie, les tribus ont un droit d'usage exclusif sur les parcours. Personne ne peut s'établir sur le territoire d'une tribu sans le consentement de celle-ci (Métral, 1992).

En Turquie, le droit d'usage des terres *metrük* n'est concédé par l'Etat qu'à un ou quelques villages. Autrement dit, le droit d'usage est exclusif à une ou plusieurs communautés. Plus, les habitants d'un village ne peuvent faire paître sur les parcours concédés des bêtes appartenant à des étrangers au village (Aksoy, 1992).

Au Maroc, le droit d'usage des parcours appartient à des collectivités qui ne semblent pas en avoir un droit d'usage exclusif. J. Chiche (1992) souligne cependant "la faiblesse en matière de réglementation du droit et des conditions d'usage des pâturages", "les abus en matières d'accès aux ressources et les conflits chroniques", l'absence "de principes, indices et critères sur lesquels se fonder pour reconnaître en toutes circonstances la nature d'une communauté et les modalités de son usage des ressources".

En Tunisie, la loi d'Avril 1988 régit le mode d'utilisation par les animaux des terres de parcours. Elle institue "une autorisation nominative du droit d'usage" des parcours maintenus sous le régime domanial (Elleuch, 1992). Les droits d'usage sur les autres types de parcours appartiennent aux tribus, fractions de tribus et familles.

En Algérie, sur le plan légal, seul les citoyens de la commune ont droit au pâturage sur les parcours du territoire de la commune. Dans les faits, une tradition existe toujours : celle du libre accès aux parcours pour tous les nationaux à la seule condition de ne pas traverser des terres labourées (Bédrani, 1991).

Ces quelques exemples de droit de propriété et de droit d'usage montrent la complexité, mais aussi la faible connaissance qu'on a, des problèmes posés par les terres steppiques.

Par delà les droits formels de propriété et d'usage, passons maintenant aux faits, et aux faits les plus récents.

Dans presque tous les pays sur lesquels on dispose de quelques informations sur la question, il semble que les droits d'usage collectifs se transforment en propriété individuelle de fait. Cette transformation trouve son origine simultanément dans l'accroissement de la population des terres arides, l'accroissement de la demande en viande et la faiblesse de l'évolution de la production de viandes à partir de végétaux cultivés.

Dans les pays du Maghreb, la tendance est générale et, souvent, les techniques d'appropriation similaires. Une des principales techniques consiste à pratiquer des labours autour de superficies de parcours plus ou moins vastes, interdisant ainsi leur accès aux autres éleveurs (interdiction de traverser les terres cultivées). De ce fait, l'extension des labours sur les pâturages steppiques dans tous les pays (de la Turquie au Maroc) est le phénomène dominant. En Turquie, Aksoy (1992) indique que des millions d'hectares de parcours ont été convertis en labours dans les années 1950-70. En Syrie et en Jordanie, le même phénomène est signalé (Jaubert, 1992 ; Métral, 1992 ; Qureshi, 1991).

L'autre fait dominant est la réticence de plus en plus grande, voire le refus pur et simple, des collectivités ayant la propriété ou le droit d'usage de parcours à rester accueillantes aux autres collectivités comme aux temps anciens où les populations étaient peu nombreuses par rapport aux superficies disponibles.

## **2.2. Le débat sur la transformation des droits de propriété et d'usage :**

L'état alarmant de dégradation des terres de parcours dans tous les pays concernés par ce type de terres a amené les scientifiques et les développeurs à incriminer les droits existants de propriété et/ou d'usage et à réfléchir sur la transformation de ces droits. Deux positions principales s'affrontent : celle de la privatisation pure et simple des parcours et celle du maintien de la propriété collective avec droit d'usage exclusif pour des communautés traditionnelles restreintes. Dans l'ensemble, tous les spécialistes s'accordent pour condamner, comme cause principale de la dégradation de la steppe, le libre accès à tous de cette dernière.

Pour les tenants de la privatisation, celle-ci est la seule façon d'introduire rapidement le progrès technique et agronomique dans les terres de parcours tout en préservant leur productivité à long terme. En effet, un propriétaire a tout intérêt à intensifier la production de sa propriété, même s'il n'en est pas l'exploitant direct. Il a tout intérêt à lui conserver, et même à accroître, sa valeur et donc à l'entretenir. Cette position est confortée par la tendance vers l'appropriation de fait des terres de parcours, généralement collectives, par différentes méthodes, appropriation qui répond au souci des "appropriateurs" de mieux gérer, certes à leur profit exclusif, les superficies ainsi appropriées. Même si les "labours d'appropriation" sont un élément de dégradation des parcours.

Les tenants de la privatisation pure et simple font justement remarquer que les usagers d'un parcours collectif, généralement, "n'ont pas pour principe de gestion la mise en valeur en commun des ressources mais le contrôle de la concurrence pour leur usage individuel" (Chiche [2], 1992). Ils soulignent, bien sûr, que l'utilisation collective des terres ne permet guère leur entretien et leur préservation des abus d'utilisation. C'est la fameuse "tragédie des communs" analysée par Hardin (1977). Selon cet auteur, "quand le droit d'usage d'une ressource est partagé, les différences dans les coûts marginaux et les bénéfices des individus et du groupe incitent à une surexploitation" (El Aïch, 1992). En effet, la

ressource étant gratuite pour l'individu, celui-ci l'utilise même si elle est peu importante (cas d'un pâturage très dégradé) [3].

Nos observations récentes sur une partie de la steppe algérienne appuieraient la thèse de la privatisation dans la mesure où elles confirment de façon claire :

- le fait que l'appropriation de fait de superficies limitées de steppe par des agro-pasteurs moyens et petits répond au souci de ces derniers de se protéger des effets néfastes de la vaine pâture pratiquée par les gros éleveurs lesquels défendent le libre accès pour tous au pâturage :

- l'effet bénéfique de cette appropriation privée sur la conservation des ressources naturelles. Pour la première fois dans la région étudiée, des agro-pasteurs procèdent à leurs frais à des aménagements onéreux de la superficie steppique qu'ils occupent : plantations d'arbustes fourragers, corrections de ravineaux à l'aide d'engins de travaux publics, essais de semis de plantes fourragères adaptées,... [4] (Bedrani, 1992).

- la prise de conscience de plus en plus forte de la part des agro-pasteurs du caractère néfaste du labour des parcours. L'un de ces derniers plantera l'année prochaine des arbustes fourragers sur une parcelle qu'il avait défrichée pour y mettre de l'orge.

Cela dit, ces observations ne sont peut-être pas généralisables à l'ensemble de la steppe algérienne.

Un dernier argument en faveur de la privatisation, et non des moindres, est que l'aliénabilité permet, par le biais des mécanismes du marché, le passage plus facile de la propriété des individus, ou des groupes, les moins performants sur le plan économique vers les individus ou groupes les plus performants. Le même effet peut être obtenu en maintenant la propriété collective (quelle que soit sa forme) mais en privatisant (donc en les rendant aliénables) les droits d'usage.

Les tenants de la non-privatisation (ou du maintien de l'usage collectif des parcours) avancent les arguments suivants pour défendre leur point de vue.

1. "Les droits sur les parcours collectifs sont les droits de la classe qui ne possède pas" (Bourbouze, Rubino, 1992). Admettre la privatisation des parcours, c'est vouer à la misère et à l'exode rural (avec toutes les conséquences négatives de ces deux phénomènes sur le fonctionnement d'ensemble de la société) toute cette partie de la population qui tire de leur utilisation au moins une partie de ses revenus.

2. La privatisation détruit le système de production traditionnel fondé très souvent sur la mobilité du bétail, mobilité techniquement nécessaire pour utiliser de façon rationnelle, aux différentes époques de l'année et de façon interannuelle, les différents types de végétation.

Ces deux arguments ne font cependant pas oublier aux tenants de cette thèse que l'étatisation des terres collectives, et donc leur ouverture à tous, en entraînant la dépossession des communautés traditionnelles, a permis un usage minier des parcours et donc leur dégradation. En fait, pour tous les partisans de la non-privatisation, il faut donner, ou redonner, aux groupes traditionnels un droit d'usage exclusif sur les parcours qu'ils utilisent habituellement. Il s'agit donc bien, au sens juridique, d'une privatisation : un groupe particulier (et non pas tous les nationaux qui le désirent) utilisent à leur seul profit une portion du territoire. Mais cette privatisation ne s'accompagne pas de la possibilité d'aliénation.

Dans les faits, les situations acquises depuis longtemps par les individus ou les groupes seront très difficiles à remettre en cause, aucun gouvernement ne désirent provoquer trop de conflits à ses dépens. Au lieu de faire table rase du passé, il vaut mieux conforter ces situations quand elles ne s'opposent "pas trop" au droit écrit ou coutumier quitte à imposer des règles de gestion obligeant à la préservation des ressources (contrôle de la charge, obligation de plantation d'arbustes fourragers sur les terres labourées fragiles,...).

Pour l'Algérie, par exemple, le mieux pour l'Etat et la collectivité nationale est de donner aux habitants de chaque commune steppique le droit d'usage exclusif des parcours de la commune [5]. A ces habitants, par le biais de leurs représentants élus et/ou de leurs représentants traditionnels (notables des fractions et des douars), de concevoir et d'adopter les formes de gestion et de partage qui les satisfont le mieux. En particulier à eux de déterminer, parmi eux, les ayants droit présents et futurs. Le rôle de l'Etat se limitera à édicter des règles générales de préservation de l'environnement et à fournir l'appui de ses services techniques pour les études et les conseils en aménagement et un minimum d'incitation financière pour encourager les actions des communes et des particuliers en faveur de l'accroissement durable de la productivité des pâturages.

Chaque commune pourra passer des accords avec d'autres communes pour l'usage réciproque, temporaire ou permanent, gratuit ou onéreux, d'une partie de ses parcours. Chaque commune, par négociation avec les autres, réglera le problème des couloirs de passage pour les transhumants. Cela réglerait de façon moderne le problème de la mobilité, parfois nécessaire, des troupeaux.

Pour ce qui est des terres labourées, il serait sage d'en reconnaître la propriété à ceux qui les ont défrichées même si le défrichage a été fait dans l'intention inavouée de s'attribuer des pâturages. Cependant, on obligerait, sous peine de déchéance, les propriétaires à planter des arbustes fourragers ou des graminées pérennes sur les terres dont les services techniques compétents de l'Etat estimeraient nécessaire le retour à l'état de parcours.

Il faut éviter les tendances de l'Etat à réglementer de façon rigide et uniforme la gestion des terres steppiques. Dans un même pays, suivant les régions, des situations différentes existent à la fois sur le plan

physique et sur le plan humain (rapports de force différents, coutumes et habitudes différentes). Appliquer la même réglementation partout ne ferait qu'exacerber les conflits dans beaucoup de régions [6]. Dans tous les pays existent des circonscriptions administratives correspondant généralement à des collectivités de base homogènes. Il vaut mieux pour l'Etat affirmer le droit d'usage exclusif de ces dernières sur les parcours et laisser négocier entre eux leurs membres pour en user dans le temps et dans l'espace. Il faut même admettre, dans le cadre de cette autonomie des citoyens de la commune (qui sont en même temps membres d'une tribu), que cette négociation se traduise par le droit d'usage exclusif, pour un temps plus ou moins long, de familles plus ou moins larges sur des portions des parcours de la commune.

L'Etat ne devrait même pas (surtout pas ?) chercher à imposer le retour pur et simple à des formes d'organisation et de gestion traditionnelles mais dépassées depuis longtemps par les faits. En effet, les systèmes traditionnels utilisaient certes "rationnellement" les espaces, mais dans le cadre d'un état donné de développement des forces productives : populations humaines et animales faibles et naturellement régulées, points d'eau en nombre limité, épizooties fréquentes, transport uniquement animal, tout cela régulait la vie des pasteurs et de leurs animaux. Il serait vain de vouloir revenir à un système dont les conditions d'existence globales ont été bouleversées. Ainsi, le système "Hema" en Syrie, pas plus que le système de "Achaba" au Maghreb ne peuvent renaître de leurs cendres. Tout au plus doit-on s'inspirer de certaines de leurs caractéristiques pour améliorer, pour canaliser vers une voie collectivement plus efficace, des systèmes qui, de toutes façons, sont en cours de composition et de recomposition.

### **3. LES OBSTACLES ECONOMIQUES**

On appellera mise en valeur des zones steppiques l'ensemble des actions techniques, organisationnelles et de recherche permettant d'accroître de façon durable la productivité de l'ensemble de ces zones aussi bien dans leurs parties cultivées que dans leurs parties utilisées pour l'élevage.

Les aménagements nécessaires à une mise en valeur généralisée des zones steppiques coûteront cher. Qui va les financer et à quelles conditions ? Cette question ne semble pas faire l'objet de suffisamment de recherche appropriées. Elle conditionne pourtant toute volonté d'assurer la conservation des ressources naturelles de ces zones et d'améliorer les conditions de vie des populations qui les utilisent.

Deux attitudes extrêmes sont à écarter : celle consistant à préconiser le seul financement par l'Etat (ou sa plus grande part), celle consistant à ne compter que sur les ressources des usagers ou des propriétaires, individuels ou collectifs.

La première attitude est à écarter du fait que tous les Etats concernés font face, et continueront pendant longtemps à faire face, à des problèmes importants d'insuffisance de ressources publiques. Les



dépenses incompressibles des Etats (éducation, santé, logement, défense et surtout remboursement de la dette...) et leur croissance continue, ne serait-ce que celle résultant de la croissance démographique, ne peuvent permettre à aucun Etat le financement intégral, dans un horizon de temps raisonnable, de toutes actions nécessaires à la mise en valeur des zones steppiques de son territoire. Ceci dit, l'Etat doit, et peut, d'une part trouver le minimum de ressources à affecter à cette tâche, d'autre part s'efforcer d'utiliser ces ressources de la façon la plus efficace possible.

Ne nous attardons pas sur le "doit" : la lutte contre la désertisation de zones constituant une part importante des pays et la nécessité générale d'accroître leur productivité ne serait-ce que pour diminuer la dépendance alimentaire constituent une priorité que personne ne peut nier.

L'Etat peut trouver des ressources principalement en améliorant le système fiscal. Dans tous les pays en voie de développement, trop d'activités et de rentes échappent à l'impôt, surtout celles exercées ou perçues par les agents formant les groupes les plus puissants de la société. En outre, les taux des taxes et des impôts pourraient souvent être facilement accrus sur des activités ou des produits non prioritaires dans la satisfaction du modèle de consommation de base. Enfin, l'Etat peut trouver des ressources en utilisant plus efficacement celles à sa disposition.

Dans beaucoup de pays, trop d'actions de l'Etat sont mal étudiées et mal exécutées, souvent d'une faible utilité sociale. Dans beaucoup de pays, des actions financées par l'Etat ont un coût beaucoup trop élevé soit à cause de la corruption (grande et petite), soit parce que les fonctionnaires décideurs ne sont pas techniquement compétents et/ou ne sont pas sanctionnés sur la base de leur efficacité mais sur la base de leur degré de soumission politique [7]. Il importe d'améliorer les objectifs et la rentabilité de ce genre d'actions.

Dans beaucoup de pays, le corps des fonctionnaires est pléthorique et son efficacité inversement proportionnelle à son importance numérique. Trop souvent, l'Etat, pour résoudre un problème, commence par créer un organisme, c'est-à-dire par recruter des fonctionnaires. Mais, souvent il ne prévoit pas un financement suffisant pour leur donner des moyens de travail suffisants. Le grand déséquilibre entre les dépenses pour le paiement des fonctionnaires et les dépenses destinées à leur fournir les moyens de travailler, déséquilibre au profit des salaires, réduit de façon catastrophique l'efficacité déjà faible de ces fonctionnaires. On aboutit à des "fonctionnaires-rentiers" dont le rendement est quasi nul. Au lieu de recruter 100 fonctionnaires pourquoi ne pas en embaucher seulement 20 en leur donnant les moyens de remplir correctement leur mission ? Cette question naïve ne trouve en général qu'une réponse évasive chez les responsables des administrations.

Si le concours de l'Etat est indispensable à la mise en valeur des zones steppiques, la participation des populations de ces zones aux

investissements est tout à fait nécessaire et possible.

Elle est nécessaire parce que la collectivité nationale n'a pas les moyens, ainsi qu'il a déjà été dit, de subventionner la masse considérable d'investissements requis par la mise en valeur. D'ailleurs, même si l'Etat avait les moyens de le faire, cela ne serait pas souhaitable car ce serait développer, ou maintenir, chez les populations concernées une mentalité d'assistés qui n'est pas favorable au développement.

Elle est possible parce que, d'une part beaucoup de gens sur la steppe ont beaucoup d'argent, d'autre part beaucoup ont de la force de travail et un peu d'argent. Dans tous les pays considérés, en effet, l'élevage s'est développé de façon considérable sous l'effet d'une demande croissante de viande (Janzen, 1991). Ce développement s'est forcément accompagné d'un enrichissement des éleveurs, pasteurs et agro-pasteurs, grands et petits. Ces derniers, dès lors qu'ils sont convaincus de la pérennité du bénéfice de leurs investissements, investissent déjà et continueront à investir leur argent et leur force de travail, comme le prouve l'exemple donné ci-dessus pour l'Algérie (Bédrani, 1992). On comprend alors l'importance des problèmes posés par la clarification des droits d'usage et de propriété.

Enfin les ressources proviendront de façon de plus en plus abondante de la mise en valeur de la steppe elle-même. En effet, celle-ci supporte des activités agricoles et d'élevage qui, mieux conduites, non seulement seraient écologiquement moins néfastes, mais aussi économiquement plus rentables. A titre d'exemple, les pertes de bétail restent toujours très importantes par manque de produits vétérinaires et d'une alimentation suffisante et régulière aux moments critiques de la vie de l'animal. Par exemple, l'agriculture dans les zones steppiques et, qu'elle soit, en sec ou en irrigué, restent encore trop peu pénétrée par les progrès agronomiques largement diffusés ailleurs. Les rendements pourraient être accrus de façon significative pour peu que des politiques adéquates soient menées dans ce sens. En Syrie, dans des zones de pluviométrie annuelle comprise entre 200 et 350 mm, l'introduction de certaines cultures fourragères permet "d'obtenir une augmentation de revenu variant de 50 à 280 % selon les cas". Par ailleurs, "l'adoption généralisée de (certaines) rotations et de l'utilisation d'engrais permettrait d'accroître la production totale d'orge tout en supprimant la production dans les zones non-cultivables" (Jaubert, 1992, 2).

## BIBLIOGRAPHIE

BEDRANI S. 1992 : Notes d'enquête à El-Guedid et Deldoul. CREAD, Alger.

BEDRANI S. 1991 : Legislation for livestock on public lands in Algeria. Nature & Resources, Volume 27, Number 4, 1991.

BEDRANI S. 1990 : Les systèmes agro-pastoraux maghrébins: une étude de cas en Algérie. CREAD, Alger

HOCCO R. 1990 : La sédentarisation des pasteurs nomades: les experts internationaux face à la question bédouine dans le Moyen-Orient Arabe (1950-1970). Cahiers des Sciences Humaines. 26 (1-2) 1990.

BOUDERBALA N., CHICHE J., EL-AICH A. 1992 : La terre collective au Maroc. In : Terres collectives en Méditerranée. Edité par Bourbouze A. et Rubino R. IAM-Montpellier.

BOURBOUZE A., RUBINO R. 1992 : Grandeur, décadence... et renouveau sur les terres utilisées en commun dans les pays de la Méditerranée (Présentation du dossier collectif), In : Terres collectives en Méditerranée. Edité par Bourbouze A. et Rubino R. IAM Montpellier.

ELLEUCH F. 1992 : Les terres de parcours en Tunisie : mode d'utilisation par les animaux et perspectives. In : Terres collectives en Méditerranée. Edité par Bourbouze A. et Rubino R. IAM-Montpellier.

HARDIN G. 1977 : The tragedy of the commons. In : G. Hardin and J. Badden (eds) Managing the commons. W.H. Freeman and Co., San Francisco.

JANZEN J. 1991 : The revival of traditional pastoral systems in the Near East. A survival strategy for pasture lands and mobile livestock keeping ? In : Workshop on pastoral communities in the Near East : traditional system in evolution. FAO. Amman.

JAUBERT R., SANLAVILLE P. 1992 : Evolution et dégradation des marges arides du croissant fertile. In : Académie Internationale de l'Environnement et IUED : Séminaire de préparation du programme de formation de cadres du développement des Régions sèches. Genève.

JAUBERT R. 1992 : La préservation des ressources, un choix politique : le cas de la Syrie. In : Académie Internationale de l'Environnement et IUED : Séminaire de préparation du programme de formation de cadres du développement des Régions sèches. Genève.

LIVINGSTONE I. 1991 : Livestock management and "overgrazing" among pastoralists. In : AMBIO, XX, 2 : 80-85. Cité par Janzen (1991).

METRAL F. 1992 : Extension de l'élevage et de l'agriculture dans les steppes de la Palmyrène en Syrie. Un exemple de gestion des risques par les commerçants entrepreneurs de l'Oasis de Sukhné. In : Académie Internationale de l'Environnement et IUED : Séminaire de préparation du programme de formation de cadres du développement des Régions sèches. Genève

PEREVOLOTSKY A. ET LANDAU S. 1992 : Droits pastoraux en Israël : perspectives historiques et écologiques sur le statut des terres de parcours. In : Terres collectives en Méditerranée. Edité par Bourbouze A. et Rubino R. IAM-Montpellier.

PNUD, FAO, 1991 : Développement des parcours en zones arides. Développement pastoral. Projet régional. Conclusions et recommandations du projet. FAO, Rome.

QURESHI A. 1991 : Biological limits to animal production from pastoralism in the Near East. In Workshop on pastoral communities in the Near East : traditional system in evolution. FAO. Amman.

## Notes

---

**[\*]** Directeur de Recherche CREAD

**[\*\*]** Article réalisé en Juin 1992.

**[1]** Rappelons que le domaine privé de l'État peut être aliénable, contrairement au domaine public qui ne peut pas l'être.

**[2]** Cette observation de Chiche ne signifie pas qu'elle soutient la thèse de la privatisation.

**[3]** Livingstone (1991) constate aussi "...that private ownership of animals and communal ownership of the range lead to a "free rider" situation, with individuals maximizing their own use of the range by increasing individual holdings".

**[4]** Un agro-pasteur s'exprime ainsi : "Avant, on ne faisait pas attention à l'alfa ; on l'arrachait, on la brûlait ; elle semblait tellement abondante ! Maintenant, si on veut survivre, il faut qu'on l'éleve, qu'on la soigne... Regardez mon alfa : elle est belle ; même mes bêtes ne s'en approchent que quand je le décide !".

**[5]** En Algérie, la dernière réforme communale facilite les choses : à chaque commune correspond approximativement l'institution traditionnelle qu'est la tribu (ou, moins fréquemment, la fraction de tribu).

**[6]** Bouderbala (1992) souligne fort justement pour le Maroc qu'"en tout état de cause, l'extraordinaire diversité des situations concrètes ne plaide pas pour l'adoption de mesures générales rigides. La transformation des collectifs pourra faire l'économie d'études et de propositions flexibles jusqu'au cas par cas". Cela est certainement valable pour toutes les régions steppiques des pays au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

**[7]** Il faut signaler, en outre, pour expliquer ces phénomènes, la méconnaissance parfois profonde des décideurs en ce qui concerne la steppe et ses populations. Bocco (1990) note, pour le Moyen Orient"...

le fossé qui sépare les classes intellectuelles arabes des populations rurales de leurs propres pays".

CHÉRIF BENGUERGOURA [\*], RACHID AISSAT [\*\*]

## Question foncière et logiques rurales d'affectation de la terre

Ce qui s'inscrit d'emblée, aujourd'hui dans la question de la terre est la transformation d'un "bien" [1], le sol, à travers notamment la variété de ses usages. Le processus à l'oeuvre est le plus souvent ramassé dans une formulation lapidaire : le passage du bien foncier de l'usage agricole à l'occupation urbaine. C'est là un préconstruit qui, par exemple, porte le risque d'assigner comme conditions déterminantes aux changements en cours des évolutions, des mécanismes ou même encore des états qui, souvent n'en sont que la conséquence. C'est ainsi qu'on a considéré l'urbanisation comme une simple avancée de la ville. C'est aussi par la crise de logement qu'on a tenté d'expliquer l'extension urbaine. Il est plus heuristique d'y voir un produit particulier d'un processus lentement organisé où le changement de l'usage du sol présente des variations.

### I. LE SOL ET L'ACTIVITE AGRICOLE

Pour tenter de fixer ce qui peut prédéterminer le cours de changements fonciers, il y a lieu de focaliser, dans un premier temps le regard sur l'espace et l'univers agricoles. Une première distinction entre propriété publique et privée laisse voir une résistance faible des terres publiques à une réaffectation non agricole. C'est principalement sur ces terres que l'action publique (Etat et Collectivités) est en effet amenée à "fabriquer" de "nouveaux espaces urbains".

Les terres privées se prêtent quant à elle, à des réaffectations distinctes de celles émanant de l'action publique, dénommées sous l'expression quelque peu confuse de "urbanisation libre" ou "urbanisation spontanée". On peut observer que dans ce cas les changements de l'usage du foncier ne se répandent pas toujours sur l'espace par simple propagation continue. Ce qui est appelé "urbanisation" se modèle, dans les "douars" [2] par exemple, tout d'abord aux structures à la fois agricoles et agraires, plus ou moins résistantes auxquelles se heurte cette urbanisation.

D'autre part, on conçoit aisément qu'un projet de construction formulé par les unités familiales n'a pas le même contenu, envisagé à des moments différents. La nécessité de construction pour une unité de ménage saisie au début du cycle familial [3] se limite par exemple à la fonction de résidence. L'habitation seule fonde la motivation. Intervenant à un autre moment du cycle, cette même nécessité traduirait plutôt la réalisation d'un projet de mise en oeuvre d'activités économiques.

L'accumulation, l'occupation puis le mariage des enfants grandis, fondent désormais la motivation de la construction,

Nous arrivons donc au constat suivant. La terre apparaît à la fois comme un patrimoine, un élément de la production (agricole) mais aussi comme une assise supportant un ensemble diversifié d'activités économiques. On conçoit aisément que les ressorts de la détermination du devenir du sol se trouvent aujourd'hui tant dans la situation externe liée à tout l'"environnement" local et national (marché foncier, politiques économiques et agraires) que dans la situation interne de l'unité sociale (mode et pratique de transmission de la terre, reproduction et relève dans l'exploitation agricole, déploiement d'activités non agricoles au sein du groupe familial).

Au moins, quatre points peuvent être retenus pour examiner l'état agricole de terres privées :

### **1. Mode et pratiques d'appropriation du sol :**

Concernant l'appropriation du sol, on peut observer que la terre, tout d'abord en sa qualité d'élément décisif de la production agricole, peut être héritée, achetée, louée ou encore prise en association.

Concernant la transmission de la terre, apparaît un mode dont la caractéristique est de combiner le type égalitaire avec maintien de l'indivision avec des aspects inégalitaires entre les sexes, l'égalité des droits étant maintenue à l'intérieur de chacun des deux sexes. Les pratiques sociales permettent néanmoins aussi bien le regroupement que la dispersion du patrimoine foncier. La pratique de l'exclusion des femmes, observée ici et là traduisant un échange latent de protection interne entre membres masculins et membres féminins, tend au maintien en l'état du patrimoine. L'insertion toutefois dans le marché aboutit à l'éclatement de l'indivision et ce faisant à une distribution inégale de la propriété foncière.

La circulation marchande du sol n'est pas sans soulever au moins deux problèmes : la place sociale revenant aux propriétaires agricoles de la terre et la conversion de l'usage de cette dernière.

Pour connaître l'importance de l'acquisition par les ruraux agricoles sur le marché des droits de propriété on a coutume de faire corrélérer l'investissement foncier au marché de la terre et aux conditions de crédit. Dans le cas de l'Algérie, il y a lieu de considérer d'abord l'importance de l'autofinancement. L'organisation de groupe, parental s'entend, a sur la capacité financière des agriculteurs, une efficacité souvent décisive.

C'est en particulier à travers un rapport complexe à la terre que les agriculteurs arrivent à détenir les avoirs monétaires autorisant l'acquisition de la terre. On peut relever en particulier la tendance récente chez les habitants du Nord à l'acquisition de terres au Sud. La vente d'une partie des terres possédées permet la reconstitution de l'exploitation agricole ailleurs. Ainsi l'offre de terre réalisée dans une

région donnée par des agriculteurs n'est pas indicative dans notre cas d'une évolution "prédéterminée" devant mener inéluctablement à la disparition de l'activité agricole.

Plus encore, ce qui a été masqué aux yeux de tant de décideurs, c'est que, en fait l'itinéraire attribué aux ruraux de façon générale ne se traduit pas forcément dans le passage de l'activité primaire à l'activité secondaire ou tertiaire, mais s'inscrit souvent dans un mouvement allant de l'activité agricole pour revenir à cette même activité, en passant par des emplois et activités non agricoles.

L'accès par les agriculteurs à la terre sur le marché des droits de jouissance comprend la location mais aussi et surtout la pratique des associations agricoles [4]. Les avantages observés à la fois pour le donneur et le preneur du sol permettent pour la Mitidja par exemple d'expliquer la poursuite et souvent le développement du contrat dit "bahar" [5].

## **2. Caractéristiques du découpage parcellaire :**

La réaffectation de l'usage de la terre porte la marque par ailleurs du découpage parcellaire. Si en effet, à l'usage urbain du sol correspond une certaine structure du parcellaire, il devient évident que la variété des parcellaires agricoles (parcelles compactes, compactes et étendues, allongées, dispersées) n'offre pas la même résistance à l'urbanisation. Certaines cultures plus que d'autres rendent le découpage encore plus résistant. C'est le cas notamment du maraîchage implanté dans un parcellaire compact en contact immédiat avec la ville.

Les transactions foncières et les transferts de droits de propriété qu'elles induisent portent le risque d'opération de réorganisation en parcelles compactes favorable à une affectation urbaine sous la forme d'un lotissement privé (l'exemple de la vente de terres agricoles à l'annonce de "la Révolution Agraire" en 1971 est édifiant).

## **3. Conditions de mise en valeur agricole du sol :**

Il y a lieu de mesurer aussi l'impact que peuvent exercer les conditions de mise en valeur agricole des terres. Dans quelle mesure les différentes combinaisons productives (spécialisation agricole, monoculture, polyculture-élevage) sont elles favorables au maintien de l'usage agricole de la terre ? Il s'agit, là aussi, de chercher de quelle façon la pluriactivité à laquelle s'adonnent bien souvent les membres de l'unité familiale renforcerait ou freinerait les tendances propres aux systèmes de production. Nous avons relevé plus haut que la reconversion plus ou moins durable des ruraux vers d'autres emplois et activités ne peuvent constituer dans l'absolu un exode agricole.

Le travail extérieur offre en fait non seulement les possibilités de maintien mais aussi de relance agricole. L'apport de l'emploi extérieur cependant ne se limite pas à des revenus d'appoint mais comprend



aussi et surtout l'accès à la distribution étatique des ressources et la mise en oeuvre de relations "rentables".

Dans le même ordre d'idées, et même si les effets du mode de faire valoir ne sont pas immédiats, on ne peut manquer de constater que le cas du faire valoir direct où le propriétaire exploitant réside loin de l'exploitation, constitue une situation comparativement favorable à un changement d'usage de la terre et donc propice à une affectation urbaine. Plus encore, dans une conjoncture de prix élevé de la terre, la plus value - foncière ou immobilière - retirée par le vendeur compense à ses yeux la perte d'une partie de ses terres, en particulier dans le cas où elle est directement réinvestie dans l'activité agricole ou encore dans des activités non agricoles. En revanche, les exploitations à faire valoir mixte - avec parcelles supplémentaires louées auprès de petits propriétaires -, et les associations "familiales" [6] constituent des situations plutôt favorables à la reconduction de l'usage agricole.

On peut observer d'ailleurs que le champs de la reproduction de l'exploitation agricole se délimite moins en termes de transfert du père à un fils, ou encore d'un avantage cédé à un cohéritier. Il s'agit le plus souvent, pour tenter de désigner distinctement le phénomène, d'une formule de rééquilibrage de missions et d'activités au sein d'un groupe parental plus large [7]. Il faut souligner, que dans cette perspective le (ou même les) titulaire(s) de l'exploitation ne cumule pas forcément la position sociale de chef de famille. Faute de définitions adéquates, on ne peut pour le moment que schématiser et définir l'exploitation agricole, menée souvent selon une articulation combinant plusieurs activités comme une activité insérée dans une sorte de société civile parentale. Dans cette exploitation familiale [8], la gestion courante est assurée par le titulaire de l'exploitation tandis que les décisions relatives au choix de cultures et à l'affectation de la production revient au groupe ; le travail, fourni jusque-là par les membres du groupe, est à présent fourni par le membre titulaire aidé par une main-d'oeuvre extérieure (salariés journaliers).

#### **4. Etat d'équipement du sol agricole :**

L'équipement de l'espace est considéré aussi comme condition déterminante aux mutations foncières en milieu rural. C'est même souvent par là qu'on a voulu expliquer le rythme et la conduite de l'urbanisation. En fait, quand on rapporte avec ce raccourci aux seuls sols "équipés" le mouvement foncier, on se condamne à laisser échapper des pans entiers du réel. Il est beaucoup plus utile de voir dans l'équipement du terrain un état auquel les différentes catégories sociales tendent à s'accommoder de façon variable.

L'existence d'infrastructure routière, par exemple, apparaît comme condition déterminante plus pour les catégories à revenus élevés, les voies de circulation constituant un attrait pour les projets de lancement d'activités économique. L'absence d'équipement attire, à l'inverse, de son côté les catégories sociales à bas revenu dont la préoccupation se limite à la réalisation d'un abri loin du regard de l'administration. En ce qui concerne en fait les régions "privéligiées" du Nord du pays [9], les

zones et les lieux marginaux (lisières et berges des oueds, endroits "spontanés" de décharge publique, zones limite des douars) sont recherchés par des migrants démunis mais aussi par des investisseurs attirés par une charge foncière moindre pour un achat important, du fait du bas prix du terrain. L'intérêt porte également sur les possibilités de déversement des déchets de production. Nous pouvons ainsi observer d'un côté un certain détachement successif de parcelles en bordure des voies et de l'autre côté la construction sur des espaces moins visibles. En somme, l'enjeu foncier ne se réduit pas nécessairement à l'espace pris en charge par l'Etat, mais comprend d'autres espaces, ceux notamment échappant à l'action publique.

Ancrées jusque là dans les conditions qui régissent l'activité agricole les évolutions attribuées à la terre, ne peuvent, aujourd'hui, être saisies que par l'examen de la production de l'urbain.

## II. DE L'USAGE URBAIN DU SOL

La forte concentration de la demande sur le sol agricole rend utile l'examen des conditions de production de l'urbain [\[10\]](#).

### 1. L'expansion industrielle :

Un premier vecteur de l'amenuisement de l'espace agricole se trouve contenu dans le renforcement des activités tertiaires et dans l'expansion des implantations industrielles. Le secteur d'Etat a alimenté, pendant longtemps, une extension industrielle vers la plaine, réduisant de ce fait l'espace agricole public.

Le secteur privé quant à lui s'est déployé de l'espace urbain vers des zones rurales. Cette présentation sommaire ne permet pas en fait d'exprimer les conditions concrètes du déploiement du capital privé. On peut néanmoins affirmer que le secteur privé, apparu d'abord en ville au gré des offres et des contraintes du préexistant, se voit par la suite canalisé, en périmètre urbain toujours, sur les espaces acquis par l'Etat. Ce n'est que plus tard, par le biais d'acquisition de terres dans l'espace rural, que l'industrie privée semble se mouvoir avec autonomie. Tout se passe comme si c'était à partir de l'espace rural approprié que ce secteur arrivait à se donner les moyens de sa propre dynamique. L'espace agricole privé a été ainsi au déploiement de l'industrie privée ce que les terres agricoles publiques ont été à l'extension de l'industrie de l'Etat.

Il importe de souligner que ce déploiement de l'activité industrielle privée prend, notamment dans le cas d'un certain nombre de régions, un aspect endogène. Sans pour autant s'inscrire dans une rupture avec l'activité agricole ni encore dans une reconversion, les ruraux s'ouvrent à des activités non agricoles. Cette tendance peut être examinée en détail en s'attardant sur la production de l'habitation.

### 2. La production de l'habitat :

"La production de logement" est considérée comme un autre vecteur de l'urbanisation. L'affirmation, en dépit de l'idée de connexions

causales qu'elle véhicule, peut en réalité constituer une barrière à la recherche si l'on ne tente pas de saisir à chaque fois les rationalités dans lesquelles se réalise la production de l'habitation.

#### a) Réalisations publique et privé de l'habitat :

Trois filières de production de l'habitation peuvent être distinguées [11].

Tout d'abord relevons la réalisation par l'Etat du logement social. Les "grands ensembles" ont été construits plutôt sur les terres publiques [12]. L'Etat par ailleurs sans apparaître comme promoteur, intervient par la revente de lots de terrain à bâtir au profit de particuliers, ces derniers se chargeant eux-mêmes de la construction.

On peut s'interroger sur les conditions de réalisation des deux principaux objectifs à l'action publique : canaliser la circulation de la terre et préserver le sol agricole. Dans sa mission donc de "corriger" l'expansion urbaine, cette action s'est vue en fait contrainte d'opérer des prélèvements sur les terres agricoles, en particulier publiques. Les collectivités, comme les communes, ont fini par éviter les opérations de réalisation de logements à bas prix [13] au profit de l'aménagement de lotissements, répondant ainsi à la demande solvable des acquéreurs portés plutôt sur la maison individuelle.

Enfin, notons, hors de l'action publique, le développement diffus des constructions de type individuel par les particuliers [14]. C'est que au moment où est relevé un manque de l'eau nécessaire à l'activité agricole, l'amenée de l'eau à domicile, réalisée par l'action publique fait désormais des douars, mieux équipés depuis, un espace attractif recevant la construction d'une part importante des habitations.

#### b) Caractéristiques de la construction :

Ce n'est pas, selon nous du côté des invariants de la construction qu'il faut regarder mais plutôt du côté de (ou des) rationalité(s) qui, dans le vécu, structurent la cohérence d'une variété de pratiques.

Commençons par noter qu'intervient une "sociabilité" faisant de l'acte de construire un des moments décisifs marquant le parcours des agents sociaux. Dans les valeurs vécues, construire combine ce qui est ailleurs séparé : entreprendre et travailler. Par cet acte "combiné" l'agent social à la fois marque le sol et intervient dans le devenir du groupe.

Par ailleurs la construction ne se limite pas, dans notre cas à la fonction de "l'habiter" et donc à l'idée de repos, de récupération mais tend à s'inscrire plutôt dans la perspective d'activités de rapport. La construction est d'abord la réalisation d'une infrastructure d'activités en particulier, non agricole [15]. L'évolution de l'habitation comme référent à un usage apparaît comme prétexte à la construction.

"Le devoir" de construire ressenti à un moment exprime en fait non pas un besoin d'espace mais plus le besoin de plus d'espace [16].

"L'espace est une bonne chose" dit-on. Tout se passe comme si le développement des constructions de type individuel réalisé par les particuliers loin de fonctionner selon le modèle d'un optimum défini, fonctionne selon un modèle où l'espace reste un besoin permanent et indéfini. L'argument est "peut être continuera t-il à construire". Ce besoin non balisé de l'espace trouve ses justifications notamment dans l'action du groupe sur l'évolution familiale (garder et marier ses fils auprès de lui) et son devenir (avenir des enfants).

### **c) Terre agricole, construction et ruraux échangistes :**

Les ruraux, qui s'engagent eux aussi massivement dans la construction laisse apparaître les contours d'une logique marchande dont la particularité s'exprime à travers une variété de pratiques.

#### **1. Activités agricoles et non agricoles ou la promotion rurale :**

Tout d'abord, ces titulaires du sol, tout à la fois s'intègrent (emplois extérieurs) et intègrent l'activité industrielle (lancement d'activités autonomes). Cette activité non agricole, il y a lieu de le souligner, se réalise ici, tout comme l'activité agricole [17] selon une orientation qui maintient la présence continue du titulaire "près de ses biens". Ce caractère propre à la logique paysanne, intériorisé à travers l'activité agricole, se poursuit donc au niveau des activités secondaires, mais aussi tertiaires. L'activité commerciale occupe de plus en plus chez les ruraux une place prépondérante.

C'est bien dans cette perspective que prend place la tendance récente d'une organisation de l'espace résidentiel en hauteur. Dans la nouvelle construction le groupe oriente désormais sa vie, et sa promotion par réorganisation de fonctions sur le mode de la superposition. Les différents niveaux de la construction par exemple d'une part regroupent et séparent espace d'activité et espace de résidence familiale et d'autre part "situent" la position familiale des différents ménages regroupés.

#### **2. Les ruraux dans le marché immobilier :**

Devant une forte demande exprimant à la fois un besoin d'habitation et de locaux économiques (entrepôts, activités de réparation, activités de sous-traitance industrielle et semi-industrielle), les titulaires de sol peuvent, en particulier dans le cas de communes de banlieue et de communes rurales périphériques, se porter constructeur en vue de s'installer, cette fois, dans le marché immobilier. Constructeur, vendeurs et peut-être loueurs, ces propriétaires du sol deviennent-ils promoteurs immobiliers ?

Dans ce marché on peut distinguer deux catégories de demandes, celle recherchant en priorité l'habitation, et celle recherchant plutôt des locaux économiques. Du point de vue des ruraux, on peut noter que les propriétaires de parcelles situées à l'intérieur de l'espace de centralité de l'agglomération rurale sont portés à répondre à la première demande notamment à travers la réalisation de constructions mixtes.

C'est d'ailleurs ce caractère de mixité-habitation aux étages/rez-de-chaussée économique - qui élève la valeur marchande du bâti.

En revanche, les terres excentrées se trouvent retenues pour la réalisation de vastes locaux exclusivement économiques tels les hangars. C'est à la fois de la hauteur élevée du bâti et de l'absence de cloisons que dépend ici la valeur de la construction. Cette disponibilité du prêt à l'usage autorise la aussi une plus-value élevée.

C'est là une urbanisation endogène mais qui, favorisant plutôt la demande extérieure à la localité, tend à récompenser la population et l'espace ruraux. Deux catégories de titulaires du sol sont sensibles à cette pratique : les petits propriétaires bailleurs, ceux auprès de qui, jusque là, des exploitants ont pu se constituer en exploitation mixte, et les très petits propriétaires fournisseurs, depuis longtemps déjà, de main-d'oeuvre.

Revalorisé par différentes formes du bâti, le foncier est proposé dans la circulation où en définitive le marché immobilier se superpose au marché foncier urbain. Le marché foncier agricole n'est pas pour autant absent. Il se réalise toutefois non sans des interférences avec les marchés du foncier urbain.

### 3. Les ruraux et le marché foncier agricole :

Enfin la vente de parcelles de terres agricoles, installe les titulaires du sol directement dans le marché foncier. C'est désormais là une urbanisation exogène animée en fait par une variété d'acquéreurs : On peut distinguer au moins trois catégories de demandeurs. L'installation des migrants se modèle en se plaquant sur la trame des terres publiques et privées marginales. S'accommodant d'un sous-équipement, cette catégorie se branche à la marge d'un équipement **[18]**. Relevons aussi les "urbains" fuyant **[19]** l'exiguïté de l'espace de la ville et pour lesquels la réalisation d'une construction de l'habitation est tributaire du parcellaire agricole disponible. Enfin le déploiement spatial des investissements se trouve quant à lui dépendant avant tout du système routier.

Cette dernière catégorie agit sur la mutation de l'espace agricole de façon beaucoup plus complexe. Nous retrouvons bien évidemment la construction mixte, la construction de locaux liées exclusivement à l'activité économique mais aussi le maintien du terrain sans construction. Le terrain vague s'avère en définitive avoir une importance jusque-là insoupçonnée... Il autorise notamment des actions de grande envergure (abriter des remorques et des marchandises déplacées : sable amené de Mostaganem en Mitidja, pneumatiques...). Il acquiert une valeur plus élevée du fait, que, non construit, il offre de ce fait un champ de possibles plus ouvert pour la reconversion d'activités **[20]**.

Pour les ruraux titulaires du sol, l'aliénation de leurs terres exprime souvent une modalité permettant de faire face à une situation nouvelle. L'agriculture intensive par exemple, engagée notamment dans les plaines littorales et le piémont du versant nord du massif tellien, entraîne

chez les exploitants, mis en face de l'émiettement de la propriété, une demande de terre agricole. Or, outre l'exiguïté des terres privées, l'existence de propriété d'Etat sur une très grande partie des terres agricoles, limite localement la satisfaction de ce besoin. A cela il faut ajouter l'insuffisance de l'eau, autre facteur limitant, observée ces dernières années.

Localement, le marché foncier agricole a été d'abord celui du droit de jouissance (location et association). Cela a permis une certaine concentration des exploitations agricoles fondées de plus en plus sur le mode de faire valoir mixte. Des exploitations familiales ainsi agrandies ont constitué une barrière à l'urbanisation. Ce mouvement connaît toutefois des limites.

Soulignons par ailleurs le récent mouvement de déplacement vers les plaines limitrophes. Apparu à la suite des distributions de terres publiques à des catégories sociales telles les moudjahidines, les travailleurs du domaine et les jeunes, un marché a transféré, notamment par le biais des sous-locations, la jouissance d'une partie de ces terres à d'autres catégories sociales. Dans le lot, des ruraux ont pu reconstituer, à côté donc, l'exploitation agricole.

Relevons enfin un déplacement vers les régions plus éloignées. Il s'agit là plutôt d'un marché de la propriété de la terre agricole. Délocalisé, ce marché traduit un mouvement tout aussi récent des régions du Nord du pays vers des régions du Sud. Les ruraux, là aussi, interviennent concurremment à d'autres catégories sociales dans une circulation du foncier, faisant appel désormais à la capacité financière de l'acquéreur. A la charge foncière que constitue l'acquisition de quantités importantes de terre s'ajoute en effet la nécessité de dépenses d'équipement [21].

C'est principalement à travers des formules d'auto-financement que s'opère l'intervention rurale. Or là apparaît un paradoxe. Le besoin d'avoirs monétaires se satisfait en particulier en "troquant" des fractions du patrimoine foncier.

A côté donc de catégories sociales concurrentes, et dont les préoccupations sont soit de se défendre contre l'érosion monétaire à travers le placement foncier soit encore de bénéficier de futures plus-values urbaines [22], les ruraux, titulaires du sol manifestent aujourd'hui encore un intérêt pour l'entreprise agricole. Ces derniers inscrivent certes leur promotion et leur sécurité dans un espace économique diversifié articulant plusieurs activités. Il reste que le groupe -parental- qui gère l'autonomie de l'espace retient en dépit des contraintes la poursuite de l'activité agricole. C'est ainsi que dans le cas par exemple des régions littorales et sub-littorales, l'exploitation, mise de plus en plus à l'étroit est passée par des formules d'extension sur place avant de se réaliser selon une reconstitution ailleurs. C'est dans cette perspective que la terre, objectif à atteindre, apparaît en même temps dans un statut de moyen pour y parvenir. Il s'agit en fait de l'aliénation de la terre agricole, vouée à l'urbanisation et permettant de ce fait l'avantage de rentrée d'argent importante et bloquée. Elle devient un

instrument d'accès à une autre terre agricole affectée à une nouvelle agriculture.

## Notes

---

**[\*]** Chargé de Recherche CREAD

**[\*\*]** Chargé de Recherche CREAD

**[1]** Dont la particularité est de ne pas être un produit du travail. Il reste toutefois vrai que du travail introduit, réalise en même temps un changement de qualité et ce faisant un changement de valeur.

**[2]** Le terme "douar" est pris surtout au sens que ce mot prend en Mitidja. Il s'agit initialement d'un ensemble agricole localisé en plaine et dont l'appellation "haouch" désignait l'unité de la propriété du maître. Sous l'effet notamment des mesures de l'administration coloniale et du flux migratoire, le terme "douar" se substitua pour désigner plutôt le terroir, d'une agglomération rurale hétéroclite. L'encerclement par les terres publiques auquel se trouvent soumis aujourd'hui ces exploitants agricoles poussent à des formes originales d'expansion économique.

**[3]** L'expression "cycle familial" est retenu ici pour évoquer les différents moments du parcours d'une unité familiale. Il est évident que pour le cas des familles étendues le cycle devient une réalité enchevêtrée et complexe. Une population est néanmoins un ensemble différencié d'états d'évolution où une unité de ménage se trouve à l'état d'éclosion tandis qu'une autre apparaît dans sa phase de maturation.

**[4]** Il est rapporté par de nombreux auteurs l'importance et la variété de ces "contrats" durant la période coloniale. Cf. BERQUE (J.) - Droits des terres et intégration sociale au Maghreb, Cahiers Internationaux de Sociologie 1958, républié dans "Maghreb, histoire et société" - SNED - Duculot 1974.

**[5]** Le terme "bahar" désigne une association agricole où le propriétaire de la terre et le tenancier, à la fois exploitant et travailleur titulaire d'un savoir-faire, se partagent moitié-moitié le revenu annuel de l'exploitation.

**[6]** Il est d'usage de parler, ailleurs, de "fermage familial ceci est en effet valable lorsqu'il s'agit de pratique de location par un père à un fils ou encore des cohéritiers à



l'un des leurs. La situation ici est différente puisque la décision, moins formalisée ne revient ni tout à fait à un membre considéré comme le propriétaire (père) ni même à une assemblée de membres du groupe.

**[7]** Une détermination tend à faire ressortir un équilibre renvoyant en particulier à une répartition sous la forme d'un "partage" entre emplois extérieurs et activités à partir du patrimoine du groupe. Ce partage loin d'être le résultat d'une quelconque décision, se réalise de lui-même, en fonction des emplois acquis des uns et des autres.

**[8]** Sans prétendre ici exprimer l'essence de la reproduction de l'exploitation, nous pouvons nous situer seulement par rapport aux termes qui désignent habituellement ce fait. Le devenir de l'exploitation agricole, trouvant place, notons le, dans une unité plus large, ne se détermine pas à partir de l'existence ou non d'un successeur considéré à partir de l'unité de ménage. Le pouvoir de décision de gestion désignant la fonction d'exploitant déborde en fait, souvent l'unité de production agricole.

**[9]** Ce caractère privilégié que nous pensons être celui de certaines régions du pays est appelé à être approfondi dans l'étude en cours sur les mouvements fonciers.

**[10]** Il est fait appel habituellement à l'expression "chaîne de production de l'urbain" pour tenter de rendre compte de ce processus de transformation d'usage du foncier. L'idée d'un ordre de successions nous expose en fait à des confusions. Les termes à retenir doivent permettre de désigner un processus fondé à la fois sur l'enchevêtrement d'une pluralité de rationalités et sur le caractère non linéaire des pratiques sociales.

**[11]** Notons toutefois la décision récente de l'Etat d'autoriser l'activité de promoteurs privés de logements individuels et collectifs.

**[12]** Il reste néanmoins vrai que ces "grands ensembles" sont réalisés, en particulier dans le cas de ZHUP, en partie sur des terres agricoles privées.

**[13]** Les APC ont été freinées dans leur effort à répondre aux besoins de logements, au profit des catégories à bas revenus en particulier, à la suite des actions d'appropriation par des corps constitués extérieurs à la commune, de quotas de réalisation.

**[14]** La commune est amenée à s'accommoder avec cette filière de la construction du bâti. La construction à l'intérieur des douars décharge les élus des aléas de



l'aménagement et de la construction et leur évite le risque d'accaparement par l'extérieur.

**[15]** Il est vrai que le béton a permis de réaliser des volontés de regroupement familial. La méthode de construction qu'autorise le béton permet en effet de "ramasser" les unités de ménages issues d'une famille tout en maintenant leur autonomie. Toutefois des études ont révélé l'importance numérique de construction "mixte" à 2 et 3 niveaux, habitées en partie, ou encore totalement inhabitées. L'agent constructeur est plus pressé d'ouvrir le Rez-de-Chaussée à usage économique que d'occuper le premier niveau résidentiel. Au niveau des lotissements, l'occupation du 1er niveau sert à justifier la demande faite du lot.

**[16]** Cet aspect est encore plus présent dans la période "mure" du cycle familial. Voir plus haut la distinction des raisons évoquées pour construire selon les différents moments du cycle familial.

**[17]** La place que prend la poursuite de l'activité agricole à côté d'autres activités peut être celle d'une activité d'appoint, ou celle encore d'une activité permettant des rentrées d'argent bloquées, ou celle enfin d'une activité en expansion bénéficiant pour sa modernisation d'apports financiers des activités menées parallèlement.

**[18]** Un rattrapage de niveau "normal" est toutefois sollicité par la suite, plaçant l'APC face au problème des revendications sociales. La demande fournit aussi, bien souvent, la justification pour bénéficier de subventions communales.

**[19]** Ce terme est employé pour éviter celui de citoyen. Ce dernier terme renvoie plus à un mode de vie propre à la ville qui peut ne pas être vérifié dans le cas de nos agglomérations urbaines.

**[20]** Cette tendance se retrouve également dans le cas du marché de l'immobilier. La vente ou location d'une construction non achevée ou encore d'une construction achevée mais dont le rez-de-chaussée, élevé au delà de la norme de l'habitation, resté sans cloison, est traitée autour d'une valeur marchande plus élevée que dans le cas d'une construction complètement achevée.

**[21]** Le besoin de financement, comme on peut l'observer ne se justifie pas seulement par celui afférent à la capitalisation exigée par une agriculture intensive mais aussi, tout à la fois, par la charge foncière, s'agissant d'un marché de droits de propriété, et par l'équipement

nouveau, comprenant notamment les opérations de forage et de plantation.

**[22]** Il y a lieu de ne pas négliger l'importance de la tendance de constitution de grandes exploitations agricoles apparue à la suite des mesures de restitution des terres nationalisées dans le cadre de révolution agraire. L'intérêt manifeste pour le progrès technique situe cette catégorie sociale dans une logique agricole d'intensification en capital. Ce mouvement n'est cependant pas absolu. Les terres restituées ont été, dans un certain nombre de cas soit louées, soit redonnées en association, soit encore vendues. Dans de nombreux cas, enfin ces terres, partagées immédiatement entre les descendants se trouvent morcelées et vouées à un usage urbain.

ABDEL-MADJID DJENANE [\*]

## **Les tendances lourdes de la céréaliculture pluviale en Algérie : le cas des Hautes Plaines Sétifiennes [\*\*]**

Réservant de plus en plus les plaines côtières à l'urbanisation d'une part, et à l'agriculture "spéculative" d'autre part, l'Algérie dont l'essentiel des superficies céréalières se trouvent concentrées dans la zone semi-aride ou zone des hautes plaines, est tributaire de sa céréaliculture pluviale ; l'agriculture pluviale étant définie comme celle dont les résultats de production sont fonction directe des quantités de pluie annuelles.

Dans cet esprit, l'objet du présent article est de tenter de présenter, sur la base de l'observation statistique de longue période les principales tendances ou tendances lourdes de la céréaliculture pluviale. Appartenant à la zone naturelle semi-aride, les Hautes Plaines Sétifiennes (HPS) sont un cas d'illustration de cette situation dont nous voulons rendre compte en structurant cet article autour des points suivants :

- 1- Notion d'agriculture pluviale ;
- 2- Importance des HPS dans la céréaliculture nationale ;
- 3- Evolution et structure des céréales d'hiver des HPS ;
- 4- Evolution des résultats de la céréaliculture des HPS.

### **1. NOTION DE CERÉALICULTURE PLUVIALE**

La céréaliculture pluviale est, contrairement à la céréaliculture en irrigué, en grande partie dépendante aussi bien du point de vue superficie emblavée que de celui de la production, du niveau de pluviométrie enregistré chaque année. Selon que ces pluies se soient déversées en quantité suffisante ou en quantité insuffisante et à des phases déterminées du cycle croissance de la plante, les résultats de la moisson seront bons ou insuffisants. En réalité, c'est l'existence d'une très forte corrélation, souvent linéaire, entre ces deux variables qui a donné naissance à la notion de céréaliculture pluviale.

Dans le sétifois, du moins dans la wilaya de Sétif où la moyenne pluviométrique annuelle des cinquante dernières années est de 420 mm, la corrélation entre les deux variables étudiées est très nette. Elle est du type linéaire et a l'effarante valeur de 71 % pour la période allant de 1938 à 1991 et de 82 % pour la phase 1962-9 [1].

En sus de cette constatation, il est aisé de remarquer sur le graphe n°1 (en annexe) la quasi linéarité entre la production totale de céréales de la wilaya de Sétif et la quantité de pluie enregistrée annuellement [2].

Dans ce graphe, nous remarquons donc la quasi-similitude entre la fonction de production dont s'enorgueillit l'école néo-classique et la fonction de production des céréales, à base d'un seul facteur, la pluie, de la wilaya de Sétif. Un fait important est à retenir à savoir que la production maximale de céréales dans la wilaya de Sétif est obtenue lorsque la quantité annuelle de pluie avoisine les 600 mm. Au delà de cette quantité, la production totale décroît, ce qui signifie que l'augmentation de cette dernière ne peut se faire qu'au prix de l'introduction d'un autre facteur de production, la fertilisation par exemple. En somme, ceci constitue la contrainte majeure de la céréaliculture pluviale dont l'intensification par la fertilisation est aussi aléatoire que le niveau pluviométrique.

Apporter de l'eau au moment désiré et en quantité suffisante à la plante dans un premier temps, fertiliser ensuite apparaît d'autant nécessaire que nous assistons à la sous-production des HPS pourtant réputées céréalières.

## **2. IMPORTANCE DES HPS DANS LA CERÉALICULTURE NATIONALE**

La wilaya de Sétif, qui jusqu'au découpage de 1985 pouvait être encore assimilée au sétifois, concentre 10 % environ de la superficie nationale des céréales de 1940 à 1990. Elle participe à concurrence de 9 % seulement à la production nationale de la même spéculation. Cette distorsion entre les superficies et la production est, comme nous l'avons vu plus haut, le résultat du maintien et du développement d'un type déterminé de céréaliculture ; la céréaliculture pluviale, dont le déficit en eau tend à être comblé, comme c'est le cas ici, par l'extension des superficies.

Dit autrement, la croyance selon laquelle la production de céréales des hautes plaines algériennes peut être augmentée dans la même proportion que celle des superficies est, comme l'atteste le graphe n° 2 (en annexe), sans fondement logique. En effet de 1940 à 1980, la courbe des superficies se situe au dessus de celle de la production de céréales. Elles évoluent dans un premier temps (1940-60) de façon parallèle mais le changement opéré à partir de cette dernière date dans la structure de la céréaliculture des HPS, laisse apparaître un plus grand écart entre les deux courbes qui, subitement, vont au début des années quatre vingt s'entrecroiser. Pour la première fois depuis quarante ans, les HPS se distinguent plutôt par leur participation à la production nationale de céréales que par la concentration des superficies importantes. Malheureusement, ceci ne dure que l'espace de cinq campagnes seulement puisque en 1985 déjà, les deux courbes se recoupent à nouveau par retrouver leur tendance de toujours.

L'une des conclusions que l'on peut tirer de l'observation précédente est que l'augmentation conséquente de la production céréalière en Algérie ne peut se faire, aux conditions actuelles de production, en comptant sur les seules hautes plaines. Bien au contraire, le retour aux plaines côtières mieux arrosées apparaît comme une nécessité urgente. En effet, la pluviométrie étant souvent supérieure à 600 mm

d'eau permet l'utilisation des fertilisants devant conduire en bonne logique à l'augmentation de la production et des rendements.

Par ailleurs et s'agissant des hautes plaines proprement dites, l'utilisation des ressources hydriques mobilisées s'avère également nécessaire. Dans la région de Sétif par exemple, la réaffectation de l'eau servant actuellement à l'arrosage de quelques 10.000 ha de maraîchage pourrait se solder à court terme par une augmentation de plus de 20 % du niveau actuel de production. Aux conditions actuelles de production (céréaliculture pluviale), l'augmentation de 20 % du niveau de la production signifie l'augmentation de la superficie céréalière de la wilaya de Sétif de près de 45.000 ha ; espace ne pouvant être récupéré que dans la partie steppique de la wilaya c'est-à-dire premièrement dans la zone pastorale de la wilaya et ensuite dans une zone où la moyenne pluviométrique annuelle est inférieure à 250 mm.

### **3. EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA CERÉALICULTURE DES HPS**

#### **1. Vers la spécialisation totale de la wilaya de Sétif dans la céréaliculture :**

Contrairement à ce que l'on peut penser les découpages administratifs dont avait fait l'objet la wilaya de Sétif en 1975 et en 1985 [3], ne se sont pas soldés par la diminution du rapport superficie céréalière/SAU. Au contraire, celui-ci a connu une nette augmentation passant de 27 % au début des années quarante à 36,5 % en 1975 puis à 42 % en 1985 et à 47 % en 1990. Dans le même temps, la superficie céréalière de la wilaya a connu une très forte diminution. Elle est aux dates précédentes respectivement de 317.260 ha, 223.670 ha, 162.760 ha et 176.420 ha. Elle a donc subi entre le début et la fin de période une diminution de près de 45 % alors que la SAU est divisée durant le même temps par trois, soient 1.175.000 ha en 1940 et 390.000 ha en 1990. Qu'en est-il de la structure de la céréaliculture des HPS proprement dite ?

#### **2. Evolution de la structure de la céréaliculture des HPS :**

L'analyse graphique de la structure de la céréaliculture de la wilaya de Sétif permet de déceler au moins deux tendances essentielles, à savoir :

##### **2.1. L'homogénéité des structures des superficies et productions ou l'absence de gain de productivité :**

Il est en effet difficile de distinguer, sans se référer aux intitulés des graphes, entre celui relatif à la structure de la superficie et celui représentant la structure de la production étant donnée leur similitude. A un point donné du premier graphe correspond, sans pratiquement aucun écart, le même point sur le second graphe. C'est pourquoi l'allure générale des deux graphes et de chacune des courbes constitutives de ceux-ci est quasiment la même.

Cette observation signifie en termes d'analyse économique ricardienne l'absence d'un quelconque avantage comparatif à produire telle ou telle autre spéculatation puisqu'à un niveau déterminé de superficie correspond quasi-rigoureusement le même niveau de production et ce, quelle que soit la spéculatation retenue. Autrement dit, la notion de céréaliculture pluviale et extensive que nous avons évoquée plus haut se confirme davantage ici et confirme également l'absence durant les cinquante dernières années d'une quelconque politique d'intensification céréalière effective dans les HPS. Le seul effort, que l'on ne peut d'ailleurs nier, a consisté dans la décision d'affectation des superficies à chacune des spéculatations et ce, on le devine, en fonction des besoins, nécessairement politiques, du moment.

## **2.2. Dilemme dans le choix des spéculatations ; produire pour la population ou le cheptel ?**

Si on retient donc de ce qui précède l'absence d'un quelconque avantage comparatif pour telle ou telle autre espèce céréalière, le problème qui surgit est celui du choix politique de la spéculatation céréalière à produire.

Mais avant de tenter de cerner la réponse à cette question, nous devons commencer par observer dans les graphes relatifs à l'évolution de la superficie et de la production céréalière de la wilaya de Sétif, deux choses essentielles :

a) La symétrie entre les courbes (en annexe) prises deux à deux ou la concurrence entre les groupes de spéculatations :

En effet, on peut remarquer sur le graphe des superficies particulièrement, la symétrie presque parfaite entre d'une part, les courbes du blé dur et de l'orge, d'autre part entre celles du blé tendre et de l'avoine.

Au sein de chaque groupe de spéculatation, l'évolution de la superficie de chaque espèce donnée est déterminée directement par celle de l'autre. Ce sont des symétriques qui, en analyse économique, rendent compte de la très forte concurrence qui s'exerce au sein de chaque groupe de spéculatation. Ainsi, lorsque la superficie du blé dur par exemple augmente, celle de l'orge diminue inévitablement et inversement. Il en est de même de l'autre groupe de spéculatation : le blé tendre et l'avoine.

Comme par ailleurs, il y a homogénéité entre la structure de la superficie et celle de la production à cause du caractère pluvial et extensif de la céréaliculture des HPS, on retrouve la même allure générale de la production pour chacun des groupes de spéculatations pré-indiqués. Cependant sur chacune des deux représentations graphiques, on peut constater une évolution différenciée dans le temps des diverses courbes : il y a asymétrie.

b) L'asymétrie dans le temps des courbes ou le choix controversé des spéculatations :

C'est ce qui ressort en effet du tracé des différentes courbes (graphes en annexe 3 et 4). Si on prend par exemple le cas de la courbe du blé dur, on peut remarquer que la culture de celui-ci a connu quatre phases d'évolution, différentes par leur ampleur. La superficie de cette culture, après avoir représenté 42 % de la superficie céréalière totale de la wilaya en 1940 passe à 52 % cinq années plus tard. Durant ce temps, la superficie de l'orge diminue dans la même proportion.

De 1945 à 1955, c'est une autre phase qui s'ouvre devant la culture du blé dur, puisque la superficie qui lui est réservée va en diminuant pour atteindre le même niveau que celui réalisé en 1940 soit 42 % de la superficie céréalière totale. Nous assistons ensuite, de 1955 à 1970, soit durant quinze années de suite, à un relèvement et à un dépassement même, du maximum atteint auparavant désormais en 1970, le maximum de la courbe s'élève à 56 % soit une augmentation annuelle de 1 % environ. Vient ensuite la phase de déclin (1970-1990) ; le blé dur perd, du début à la fin de la phase, 10 %. Il est inutile de préciser une fois de plus, que l'orge a connu durant toute la période 1940-1990, l'évolution inverse de celle du blé dur.

De l'autre côté, le blé tendre et l'avoine ont connu, quant à eux, deux phases d'évolution : 1940-1975 et 1975-1990. Durant la première phase, on assiste à une augmentation continue de la superficie réservée au blé tendre (elle passe de 2,5 % en 1940 à 20 % en 1975) et forcément à la diminution de celle de l'avoine qui, de 1955 à 1975, a été négligeable sinon nulle. Enfin de 1975 à 1990, la superficie du blé tendre passe donc de 20 % à 12 % de la superficie céréalière totale et inversement celle de l'avoine augmente et représente en 1987, 7 % de la superficie céréalière de la wilaya.

En fait une analyse synthétique de l'évolution de la culture des céréales dans les HPS permet de distinguer trois principales phases de développement de cette culture :

- 1940-1960 où le primat est donné à la culture du blé dur et de l'orge. Ensemble, ils représentaient en termes de superficie, 95 % de la superficie céréalière de la wilaya de Sétif ;
- 1960-1975 où la priorité au développement du blé dur et du blé tendre qui s'accaparaient en 1974, 76 % de la superficie céréalière ;
- 1975-1990 où la poussée de l'orge et de l'avoine représentait 44 % des superficies en 1990.

La question de savoir qui veut-on nourrir en priorité, la population ou le cheptel, se pose avec acuité au début de cette décennie ? La réponse ne peut être celle du marché ; elle est politique.

#### **4. EVOLUTION DES RESULTATS DE LA CEREAICUTLURE DES HPS**

Dans sa tradition de classification des wilayates céréalières, le ministère de l'agriculture octroie une place de choix à la Wilaya de Sétif. Il en est ainsi des années 1986, 1988 et 1990 où avec une

production totale dépassant le million de quintaux cette wilaya apparut en tête de liste des meilleures wilayates céréalières du pays.

En réalité l'analyse statistique comparative permet de constater :

1- Que les superficies céréalières détenues par cette wilaya représentent en moyenne de 1940 à 1990, 10 % de la superficie céréalière nationale. Ce taux subissant d'ailleurs les effets des aléas climatiques est soumis à une très grande irrégularité malgré une SAU importante : il est de 4 % en 1956, de 15 % en 1966 et en baisse continue depuis 1970.

2- Alors que la superficie céréalière de la wilaya de Sétif par rapport au total national est relativement importante, son taux de participation à la production nationale est inférieur au précédent. Il est pour la phase d'observation 1940-1990 de 9 % contre 16 % en 1966 et de 3 % en 1988. En valeur indiciaire (100 = 1964), elle passe de 64 en 1940 à 66 en 1973 à 82 en 1982 et à 110 en 1990. La valeur indiciaire de la superficie est aux mêmes dates de 105, 120, 85 et 59. La superficie emblavée durant l'année de référence est de 296 600 ha et la production correspondante est de 1 392 000 qx.

3- Quoique en légère hausse depuis 1970 (5qx/ha) contre 6,2 qx/ha en 1955, 6 qx/ha en 1981 et 6,8 qx/ha en 1990, le rendement céréalier moyen de la wilaya de Sétif est largement en deçà de la moyenne nationale. En effet alors que le rendement moyen national s'est élevé à 6qx/ha de 1940 à 1988 celui de la wilaya de Sétif est pour la période 1940-1990 de 5,5 qx/ha soit donc un écart de 50 kg/ha. Cet écart est cependant moins important pour la phase 1962-1990 ; il est de 30 kg puisque le rendement moyen de la wilaya de Sétif s'est élevé durant cette phase à 5,8 qx/ha contre 5,2 qx/ha pour la phase 1940-62. Les rendements respectifs pour l'Algérie sont de 6,1 et 6 qx/ha.

## CONCLUSION

Loin donc de jouer pleinement leur rôle dans le programme national d'accroissement de la production céréalière, les HPS demeurent cependant un ensemble céréalier important méritant une attention particulière des pouvoirs publics.

Cette attention doit porter, comme nous avons tenté de le montrer tout au long de cet article, dans le passage de la céréaliculture pluviale et extensive à la céréaliculture en irrigué et intensive : les premiers moyens de lancement de cette politique existent sur place. Seule, la mutation de la politique actuelle permettra l'augmentation, serait-elle sensible, de la production des céréales des Hautes Plaines Sétifiennes.

## Notes

---



**[\*]** Chercheur Associé CREAD

**[\*\*]** Cet article reprend les conclusions partielles d'une étude sur les céréales dans le sétifois et dont les résultats détaillés et définitifs feront l'objet d'une publication dans le cadre du projet SEFCA, initié par l'ENIAL et Agropolis Stratégies. L'ensemble des données a fait l'objet d'un traitement informatique. Nous avons utilisé simultanément deux logiciels, TSP et GRAPHER, faisant avec le premier le calcul des moyennes et corrélations et le second servant aux différentes représentations graphiques.

**[1]** Le taux de corrélation linéaire entre la production céréalière et la quantité de pluie enregistrée dans les dernières cinquante années dans la wilaya de Sétif dépasse le seuil significatif des 70 %. Pour plus de précision, se conférer notamment à notre communication : «Quelques résultats du programme d'intensification céréalière dans la région des Hautes Plaines Sétifiennes», présentée au séminaire maghrébin sur : «La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique», Alger 26-28 Avril, 1992

**[2]** Les données relatives aux céréales et ayant servi à la construction des graphes joints en annexe ont été recueillies auprès de diverses sources officielles à savoir :

- GGA-DGAE : Renseignements Statistiques Agricoles, série B (1940-1960).
- MARA : Statistiques Agricoles, série B (1964-1978).
- DDA Sétif : Bilans de Campagne (1979-1990).
- O.N.S : Annuaire Statistique (divers numéros).

**[3]** Nous avons considéré que la SAU de la Wilaya de Sétif durant la période antérieure à 1962 est identique à celle du début des années 1970, époque durant laquelle cette wilaya avait subi un premier découpage administratif.

CLAUDINE CHAULET [\*]

**L'enjeu alimentaire** [\*\*]

La question alimentaire est l'une de celles qui, à travers le monde, suscite le plus de discours, de controverses et de recherches. La mondialisation des échanges agro-alimentaires, l'activité des organisations internationales spécialisées, les tentatives de planifier "le développement", la prise de conscience de l'accroissement de la population mondiale, les remords des biens-nourris devant les images de famine ou leur peur des masses affamées, les conflits internationaux ont suscité un foisonnement d'idées et de prises de position dans lesquelles il n'est pas toujours facile de distinguer production scientifique et pression idéologique. Prospectives sur les capacités du globe à nourrir sa population, études nutritionnelles raffinées, recherche scientifique ouvrant des perspectives radicalement nouvelles, soupesage de la dette du Tiers-Monde et "aides" orientées font pression sur les gouvernements considérés comme responsables de l'alimentation des populations sur lesquelles ils exercent leur autorité, et les somment d'avoir à établir des "stratégies" agro-alimentaires, alors que d'autre part le "marché" mondial des intrants agricoles et des produits alimentaires se concentre et tend à constituer un système agro-alimentaire unifié (depuis l'orientation de la Recherche et la diffusion de ses résultats jusqu'à la manipulation des demandes des consommateurs) qui restreint la capacité de décision des pouvoirs politiques.

Au milieu des années quatre-vingt, c'est brusquement que l'Algérie, du fait de l'effondrement de ses ressources extérieures, se trouve projetée au coeur de cette contradiction, sans que ni les décideurs ni l'opinion publique ne disposent d'une interprétation globale rendant compte de tous les éléments nécessaires pour se repérer dans la complexité, tant interne qu'internationale, du problème.

Depuis positions passionnées et arguments contradictoires ne cessent d'être échangés alors que l'information reste faible. On essaiera ici de clarifier les définitions, de repérer les enjeux, et de dégager des points de repère pour la réflexion et la recherche.

**1. DEFINITIONS****1- Auto-suffisance alimentaire :**

Au sens strict, cette expression signifierait une relation d'égalité absolue entre production agricole et consommation alimentaire ; dans la pratique, on admet que l'auto-suffisance ne peut être que relative, avec une marge (souvent évaluée à 10 ou 20 %) de la consommation

couverte par des importations, en particulier du fait des potentialités spécifiques des différents ensembles bioclimatiques du monde, et des irrégularités interannuelles de la production agricole.

Employer cette expression, c'est évaluer la consommation par rapport à la production, avec souvent une référence implicite à un paysan mythique qui "se suffirait" des produits de ses champs.

Définir un objectif d'"auto-suffisance alimentaire" peut dissimuler deux problèmes fondamentaux :

a) Si la consommation est ajustée à la production, elle peut être insuffisante pour couvrir les besoins physiologiques et sociaux des consommateurs. Le paysan qui n'achète rien est souvent mal nourri, et socialement marginalisé ; les pays pauvres qui sont obligés de "se suffire" de leur production (souvent après exportations agricoles destinées à couvrir des importations non alimentaires) sont les plus exposés à la famine et aux crises sociales. La définition de "l'auto-suffisance alimentaire" implique donc une évaluation des "besoins" et de la capacité de la production à les couvrir entièrement.

b) Si une augmentation de la production est recherchée pour l'ajuster aux besoins, c'est toujours par la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production agricole : tant que le pays n'est pas en mesure de fournir son agriculture en intrants fabriqués par lui, l'augmentation de la production est obtenue par un report des importations en amont, pour l'acquisition d'intrants, et l'auto-suffisance obtenue peut dissimuler, comme les industries d'"import-substitution", une nouvelle dépendance. Dans ce cas, c'est donc la "valeur ajoutée" effective obtenue dans le pays qui sera critère de choix, et/ou un souci non chiffrable de "sécurité".

## **2- Sécurité alimentaire :**

Cette expression désigne la mise en place d'un système organisé de mesures assurant que les besoins alimentaires de la population seront certainement couverts.

La référence ici n'est pas seulement la production agricole (et ce qui la rend aléatoire : climat, maladies, conditions d'acquisition des moyens de production) mais le système économique : capacités de stockage, régulation de la distribution, politiques monétaires et commerciales visant à garantir les approvisionnements, diplomatie...

Comme la précédente, cette expression doit être complétée par une définition des "besoins" et des rapports à l'extérieur qu'elle implique.

## **3- Indépendance alimentaire :**

Cette expression, à résonance clairement politique, ne fait pas partie du vocabulaire des experts internationaux. La choisir pour un pays signifie mettre l'accent sur la volonté de se prémunir contre "l'arme alimentaire", c'est-à-dire contre la menace d'avoir à modifier sa politique intérieure et/ou extérieure pour pouvoir obtenir des grands

vendeurs de produits alimentaires, et des banques, de quoi couvrir les besoins en nourriture de sa population.

L'expression "Indépendance alimentaire" inclut donc les contenus de "auto-suffisance" et "sécurité", mais en signifiant plus nettement l'importance des enjeux internationaux (relations politiques et "marché"), donc des capacités d'organisation interne (soutien et orientation de l'agriculture, régulation de la consommation, cohésion sociale).

Comme les précédentes, elle nécessite une référence aux besoins, mais elle implique de plus une prise en considération de la demande, dans la mesure où celle-ci peut être manipulée de l'extérieur.

#### **4- Produits de première nécessité :**

Produits dont la production ou l'importation et la distribution sont (ou devraient être) organisées, et les prix contrôlés par l'Etat, de façon à ce qu'ils soient constamment accessibles à tous les citoyens et plus spécialement aux plus démunis d'entre eux.

Une liste de "produits de première nécessité" est toujours conjoncturelle :

- elle ne peut pas traduire des objectifs nutritionnels, puisque les nutritionnistes raisonnent en terme de ration équilibrée et non par produits ;
- elle traduit la représentation que se fait le pouvoir de la consommation populaire habituelle, et du seuil en dessous duquel des troubles sociaux risqueraient de se produire. C'est pourquoi elle comprend pour les pays pauvres, outre l'aliment de base fournisseur habituel de calories dans un pays donné (ou son substitut en cas d'importation, par exemple le blé à la place du mil dans les pays du Sahel) quelques produits intéressants du point de vue nutritionnel (légumineuses, lait, viande blanche, oeufs) et d'autres que le nutritionniste ne recommanderait pas (huile, sucre, épices, excitants) mais qui sont supposés faire partie des habitudes sociales à satisfaire.

Par contre, elle ne comprend pas les aliments considérés comme normalement chers, même si leur apport est nutritionnellement nécessaire (viande rouge, légumes frais, fruits).

L'établissement d'une liste de produits de première nécessité est une contrainte que se donne l'Etat, puisqu'elle peut impliquer une obligation d'importation et/ou de mise en place de modes spéciaux de répartition (subventions, distributions gratuites, péréquations, rationnement etc...).

Elle peut induire des obligations d'importation de moyens de production de ces produits, (semences, aliments du bétail etc...) et la nécessité de soutenir et organiser la production, donc d'une planification agro-alimentaire globale.

Cependant, une liste de produits de première nécessité, en elle-même, n'est qu'un instrument de gestion à court terme, et qui peut se trouver en

décalage avec les aspirations sociales.

## **5- Modèle de consommation :**

Selon le contexte dans lequel elle est employée, cette expression peut avoir des significations différentes ; c'est pourquoi il est indispensable pour la clarté des exposés de bien préciser en quel sens elle est utilisée :

1. Le modèle de consommation pour les économistes est un outil de représentation de la consommation constatée, synthétisant ses composantes (notamment la consommation alimentaire avec ses propres composantes) et leurs inter-relations.

Sur la base de la consommation constatée, on peut parler de modèle de consommation "tendanciel" rendant compte des évolutions prévisibles compte tenu de certaines hypothèses.

2. "Modèle de consommation" peut être pris au sens normatif, la consommation qui devrait être, compte tenu à la fois (et dans des proportions à préciser !) des besoins physiologiques et des contraintes économiques.

3. Pour les sociologues, le modèle de consommation peut être le type de régime alimentaire, propre à chaque culture, que les membres d'une société aspirent à obtenir, aussi bien dans sa composition que dans sa préparation (préparations culinaires, système de goûts) et son mode de consommation (relations sociales, fêtes etc...).

## **II. PROBLEMATIQUE**

Une situation de dépendance alimentaire peut être analysée comme la conséquence structurelle de l'absence d'effet d'entraînement de la demande sur l'offre ou des besoins sur la production, donc comme la manifestation d'une rupture entre consommation alimentaire et agriculture.

Construire une stratégie d'indépendance alimentaire nécessite donc d'avoir identifié correctement les causes de cette rupture, pour repérer quelles connexions peuvent être rétablies ou créées.

Les explications le plus souvent avancées -conditions naturelles défavorables, forte population et/ou accroissement démographique rapide- même si elles sont justes, ne sont pas satisfaisantes parce qu'elles ne portent pas sur la relation entre les deux ordres de phénomènes.

Certes les conditions naturelles favorables à l'agriculture sont très inégalement réparties à travers le monde, comme les densités et surtout les taux d'accroissement démographiques. Mais l'histoire de l'humanité est faite d'ajustements successifs des rapports entre les groupes sociaux et leur environnement naturel. Les régions de forte densité humaine ont toujours été des régions de transformation intense de la nature par une agriculture à forte productivité à l'hectare (irrigation,

construction de terrasses, etc.) et les régions peu peuplées, des régions où les hommes s'adaptent à la nature (nomadisme, agriculture extensive) ; actuellement les progrès scientifiques et techniques autorisent une artificialisation de la production agricole telle que, théoriquement, la consommation devrait pouvoir entraîner la production si les conditions économiques et sociales étaient favorables.

Or, ce n'est pas ce qui s'est produit ; dans la majeure partie des pays sous-développés la nourriture de la population n'est pas déterminée par l'agriculture : ici ce qui est mangé est importé, là ce qui est produit ne peut être acheté par les plus pauvres, ailleurs l'agriculture produit pour l'exportation alors que la population a faim...

Dans les études consacrées à l'articulation agriculture-nourriture, deux approches principales sont mises en oeuvre, qui devraient être complémentaires mais qui sont souvent exclusives, voire confondues, l'approche en termes de besoins et l'approche en termes de marché.

L'approche en termes de "besoins" part de l'évaluation des besoins physiologiques du corps humain. Elle établit les rations nécessaires pour le maintien en bonne santé et la réalisation des potentialités de chaque individu compte tenu de son état et de son activité : connaissant ainsi les besoins, et reconnaissant qu'ils doivent être satisfaits pour tous ("besoins essentiels") elle évalue des combinaisons d'aliments concrets et les quantités nécessaires, pour les confronter avec les hypothèses de production et calculer le complément d'importation indispensable. Elle prévoit en même temps les mesures organisationnelles (distribution, rapports prix/revenus) pour que chaque individu ait effectivement accès à cette ration nécessaire.

L'approche en termes de besoins est donc fondamentalement une approche planificatrice, et normative, liée au présupposé qu'un Etat (voire "la communauté internationale" à l'échelle de la planète) est responsable, sur un territoire donné et pour sa population légitime, de la mise en oeuvre du droit pour tous à être correctement nourri.

L'approche en termes de "demande" ne prend en considération que les besoins solvables, tels qu'ils sont exprimés sur "le marché", et se préoccupe de les prévoir, notamment en analysant les composantes de la consommation actuelle, en fonction des prix et des revenus, et en projetant les revenus aussi bien que la réponse des producteurs aux incitations du marché.

Elle suppose en effet que la demande solvable va modifier l'offre, et que la modification de celle-ci modifiera à nouveau la demande... sans préciser le cadre ni les conditions de cette rencontre.

Or, se donner comme objectif l'auto-suffisance, la sécurité ou l'indépendance alimentaires nationales c'est se donner comme contraintes un espace géographique et une population concrète, une situation historique donnée, un système institutionnel particulier, un ensemble économique défini en partie par ses relations avec

l'extérieur, une société spécifique avec ses propres différenciations internes.

Les deux approches qui viennent d'être schématisées sont impuissantes à rendre compte de cette complexité, même si elles mettent en oeuvre des statistiques relativement précises. En effet :

1. L'approche nutritionnelle ne prend en considération que les aspects biologiques de l'alimentation. Or celle-ci est aussi système de goûts et système de signes. Les hommes ne consomment pas des nutriments, manger est un acte social, culturel, dans lequel sont combinés l'héritage des périodes antérieures, un certain type de rapports à un milieu naturel particulier, et des emprunts successifs recombinaés en "modèles de consommation alimentaires" relativement stables. De plus, tous les membres d'une société ne sont pas égaux en fait et la façon de manger, en quantité et en qualité, est à la fois conséquence et manifestation de ces inégalités. Dans la compétition sociale, la moyenne n'a pas de signification et le seuil minimum fixé par le nutritionniste peut ne pas être atteint ou être dépassé par une proportion plus ou moins importante d'individus du fait de leur position dans la hiérarchie sociale.

2. L'approche par la demande ignore les conditions dans lesquelles elle s'exprime sur un "marché" particulier, dont le fonctionnement est déterminé en grande partie par sa plus ou moins grande ouverture sur l'extérieur : réglementation du commerce extérieur, droits de douane, taux de change, autorisation d'implantation de succursales, publicité etc... modèlent la demande et peuvent l'éloigner fortement des besoins définis par le nutritionniste ou des goûts initiaux de la population, avec des écarts à la moyenne très accentués, en type de produits, en valeur nutritive, en coût et en valorisation sociale. Il arrive fréquemment, de plus, que les demandes concrètes non satisfaites par la production locale ne soient pas considérées dans leur diversité mais totalisées (pourvu qu'elles soient solvables et/ou reconnues par l'État) en une "demande" nationale globale, évaluée par son coût en devises, et confrontée aux apports des exportations agricoles. Le raisonnement en termes de "balance commerciale agro-alimentaire", qui consiste à séparer arbitrairement du reste de l'économie des échanges portant sur un type de produits, connaît une vogue qui serait incompréhensible s'il n'était lié à une doctrine, celle des "avantages comparatifs". Les "experts" conseillent de concentrer les efforts sur certains "créneaux" agricoles et de se contenter d'acheter, avec l'argent ainsi gagné, les produits alimentaires pour lesquels le pays est mal placé. Le sous-système agro-alimentaire d'un pays aurait, comme une entreprise, à être au moins équilibré sur le plan financier.

Etant donné que la signification d'un tel mode de raisonnement au niveau interne n'est pas évidente, (le "budget devises" d'un pays étant unique, on ne voit pas pourquoi il faudrait équilibrer les importations d'un type de produits par des produits de même nature, et renoncer aux "avantages comparatifs" globaux qui permettent à un pays de payer, par exemple, sa nourriture en vendant ses produits industriels...) on peut

le considérer comme une retombée idéologique de la très forte structuration de l'agro-business mondial.

3. Les deux approches précédentes sont insuffisantes parce qu'elles conduisent toutes deux à s'adresser à l'agriculture comme à un ensemble d'ateliers complètement spécialisés et séparés, à qui on pourrait ordonner de produire, ou acheter, tel ou tel produit particulier.

Une telle représentation de l'agriculture est radicalement fautive, et peut entraîner de très graves erreurs de planification. L'agriculture est une intervention sur la vie, et repose sur des échanges entre ensembles vivants, des sols, des populations de plantes et d'animaux, des hommes, au sein d'éco-systèmes artificiels insérés dans des éco-systèmes naturels plus larges avec lesquels ils sont en interaction constante. La productivité d'une agriculture ne s'évalue pas au niveau du rendement annuel d'un champ mais par le caractère équilibré des assolements, de la relation culture/élevage et de la relation entre superficies cultivées et environnement.

Raisonnement par produit, en ignorant les contraintes agronomiques et l'écologie, ne peut conduire qu'à des impasses (des superficies affectées à telle ou telle culture mais sans "plan de culture"), à des erreurs techniques, et à une dégradation des capacités de production (épuiement des sols et des nappes, érosion, désertification, pollution...) même si quelques réussites ponctuelles font oublier le blocage global.

La précision dans l'évaluation des besoins ou la projection de la demande est importante pour les vendeurs de produits qui cherchent à connaître à l'avance, voire à préparer, leurs marchés. Pour une stratégie d'indépendance alimentaire, c'est la précision dans l'étude des conditions de la productivité agricole, et de la reproduction des bases naturelles et sociales de celle-ci, qui est prioritaire.

Les "politiques alimentaires" formulées en termes d'objectifs de consommation à satisfaire (pour "couvrir les besoins" ou "répondre à la demande" selon les cas) ont en général en commun de présenter les importations alimentaires comme "un mal- nécessaire", conséquence de l'opposition entre la faible productivité agricole et l'énormité des objectifs retenus, et en même temps de provoquer ou justifier un plus grand recours aux marchés extérieurs de moyens de production agricole.

Les prévisions en termes de demande, après que celle-ci ait éventuellement été rendue solvable par des "aides" provisoires ou l'installation de culture d'exportation, et/ou manipulée par l'intervention directe de la publicité, sont adressées aux firmes vendeuses des grands "produits de base".

Les prévisions en termes de besoins, après avoir été transformées en objectifs politiques et budgétisées sont adressées par les Etats aux mêmes firmes.



Les objectifs d'augmentation de production par produit sont traduits en achats de techniques.

La nourriture des pauvres, les "besoins essentiels" des habitants des pays sous-développés, servent à valoriser les gains de productivité agricole et la technologie agronomique des pays les plus puissants, et sont orientés de telle façon qu'ils concurrencent l'agriculture de leurs propres pays, au lieu de la stimuler.

Une vision globale de la question alimentaire à travers le monde amène donc à un renversement de perspective, qui a pour utilité de libérer le raisonnement des pressions matérielles et idéologiques qui s'exercent sur ce champ de réflexion : si pour une année donnée les importations sont bien destinées à couvrir l'écart entre production et consommation et sont donc la conséquence de cet écart, dans le long terme, ces importations, expression de la pression du marché mondial sur les systèmes agro-alimentaires nationaux, sont aussi à analyser comme la cause de la rupture agriculture-nourriture, de l'absence d'effet d'entraînement de la demande sur l'offre nationale, comme des échecs des planifications agricoles orientées mécaniquement sur l'objectif de satisfaction des besoins.

Et par conséquent la projection de la demande et l'évaluation prospective des besoins, comme les hypothèses sur les potentialités agricoles, ne sont pas des opérations techniques, appuyées sur des normes scientifiques universellement valables, mais des actes politiques dont l'enjeu est la construction d'une économie relativement autonome et autoréglée, ou la reproduction de la dépendance.

### III. LE CAS ALGÉRIEN

Il est sans doute trop tôt pour établir une analyse complète [1] des effets respectifs - à court et long terme - de la logique "planificatrice" et de la logique "libérale" qui ont inspiré concurremment et successivement la politique agro-alimentaire et les comportements des acteurs [2].

On peut cependant constater que ni l'une ni l'autre n'ont produit le "miracle" agricole tant attendu, et relever deux constantes, liées entre elles, qui se maintiennent depuis 30 ans, malgré des changements évidents de politique :

- l'absence ou l'inefficacité de mécanismes d'intégration des producteurs agricoles à l'ensemble économique et social national ;
- la persistance ou la mise en place de mécanismes de soumission (indirecte ou directe) de l'agriculture nationale aux forces du marché mondial.

1. L'intéressement des producteurs à la réalisation des objectifs nationaux a toujours été supposé passer par le marché, que ce soit pour les producteurs privés marchands ou pour les travailleurs du "secteur public" qui recevaient des "avances" (chichement calculées) en cours d'année et étaient sensés recevoir la récompense de leurs efforts sous forme d'une "part de bénéfices" après l'établissement des

comptes, puis à travers des formes de régulation plus complexes (prix garantis, contrats, crédit, fiscalité...).

\* Dans la période planificatrice, la volonté politique de maintenir les "produits de première nécessité" à des prix accessibles pour tous (et notamment les salariés de l'industrie et les employés) et le souci d'en disposer à partir de la production nationale ont amené l'Etat, d'une part à leur fixer des prix relativement bas, d'autre part à en imposer la culture et les techniques de culture aux producteurs qui dépendaient directement de lui, ceux du "Secteur Public".

Dans ces conditions, les producteurs du "secteur public" se découragent et ceux du "secteur privé" se spécialisent dans les productions non contrôlées par l'Etat, c'est-à-dire précisément celles qui ne sont pas "de première nécessité". L'agriculture se scinde, non pas en termes de mode de propriété mais en termes de mode de régulation, entre un ensemble gouverné par l'Etat au nom des besoins et un ensemble polarisé par la demande "solvable".

En pratique, les choses ne sont pas aussi tranchées, il y a des relations d'intérêt et de familles entre les deux secteurs, des agriculteurs privés qui utilisent les moyens du secteur public et des travailleurs du secteur public qui ont une activité individuelle informelle ; l'ensemble a été longtemps réuni dans des stratégies familiales de promotion par l'école et l'emploi public non agricole.

\* Dans la période de libéralisation, "les réformes" soumettent également les uns et les autres aux "lois du marché", donc à l'intérêt de répondre à la demande solvable : il reste à l'Etat à savoir comment il peut rendre "solvables" les besoins de la population, à travers ce qui a été appelé "filet social", et à affecter des moyens importants (prix garantis élevés en particulier) pour intéresser les agriculteurs aux productions "stratégiques".

La constitution progressive de deux logiques et de deux systèmes spécialisés, l'un orienté par le plan, l'autre orienté vers le marché, et ceci malgré les efforts de reconstitution d'ensembles locaux (par les CAPCS à un moment, par des projets de développement "intégré"...) est une des faiblesses structurelles de l'agriculture algérienne, en ce qu'elle a rendu difficile les complémentarités et la recherche de solutions communes.

Le durcissement des rapports entre encadrement (agents des appareils d'Etat, dans "l'environnement" des exploitations ou en leur sein) en est une autre. Porteurs d'une logique externe à la société rurale et qu'ils avaient le pouvoir d'imposer, ils ont été souvent rejetés, et avec leur arbitraire, les compétences techniques qu'ils étaient sensés représenter. Leur installation en tant qu'agriculteurs dans le cadre, de la loi 87-19, et l'arrivée dans l'agriculture de nouveaux investisseurs, introduisent l'opposition à l'intérieur même de la profession, sans l'effacer.

La réunification de l'ensemble sous l'égide du profit n'est qu'apparente, dans la mesure où chacun est à la recherche d'un "créneau" sans vision globale de la fortification, et où les uns et les autres sont porteurs d'intérêts et de référents différents.

L'enjeu des conflits actuels est de savoir si l'unification se fera par les commerçants et transformateurs de l'aval agricole, seuls interprètes de la demande, ou autour des groupes de producteurs, sans distinction de statut, organisés pour leur résister et tirer, enfin, les fruits des expériences accumulées en développant une capacité de décision collective au niveau local donc des formes à inventer d'incorporation du progrès technique dans la logique des rapports sociaux réels. La démocratisation de l'expression, au sein du monde agricole (associations, chambres, consultation nationale) permet l'ouverture du débat, mais celui-ci risque toujours d'être polarisé par des urgences ponctuelles.

2. L'Etat algérien a fondé sa légitimité historique sur la maîtrise du rapport entre le système national interne et les réseaux internationaux, depuis la guerre d'Indépendance jusqu'à la récupération des hydrocarbures et la gestion du "capital" politique comme de la rente pétrolière. Cette compétence lui a permis de formuler une politique de développement "autocentré", mais celle-ci s'est trouvée prise en défaut, dans le domaine agro-alimentaire, faute d'une articulation réelle sur la société rurale et la société civile dans son ensemble.

a) Les besoins sociaux ont été évalués de façon abstraite en fonction de normes internationales" supposées, et en complète méconnaissance des dynamismes sociaux réels. En particulier, toutes les hypothèses ont été formulées sur la base du postulat implicite que "le développement" nécessitait et/ou allait entraîner l'abandon des modes de vie anciens et des référents traditionnels, en particulier que la salarisation et l'urbanisation étaient inséparables de la famille nucléaire et des formes jusque-là réservées à l'Occident de relations sociales [3].

En ce qui concerne la question alimentaire cela a conduit à supposer inévitable et nécessaire un abandon des habitudes alimentaires (telles qu'elles se sont historiquement constituées dans la relation avec un milieu naturel particulier et dans un certain type de division sociale des espaces et des rôles entre les sexes) et un alignement sur les régimes des citoyens des pays industrialisés (alcool en moins !).

On a donc prévu l'abandon du couscous pour le pain de blé tendre, l'adoption des pommes de terre comme une des bases caloriques du régime, l'introduction progressive de plus de viande, de poisson, de conserves dans les menus.

C'est à un expert de la FAO que fut confié le premier travail important [4] d'analyse et de prévision. Il traduisit en "ration souhaitable" cette conviction générale, essayant d'équilibrer nutritionnellement un régime modernisé à partir de ce qui était estimé être les capacités de production agricole du pays.

Dans la même perspective les plans privilégiaient le blé tendre par rapport au blé dur, et les minoteries par rapport aux semouleries, et accordaient à l'expansion des cultures de pommes de terre et de l'aviculture, comme à l'élargissement de la consommation du poisson, une importance décisive.

L'évolution réelle n'a pas confirmé ces hypothèses : en Algérie comme ailleurs, les consommateurs adoptent facilement les apports nouveaux pourvu qu'ils ne remettent pas en cause la structure de base de leur modèle alimentaire, parce qu'elle fait système avec d'autres éléments fondamentaux de leur culture.

L'erreur d'appréciation aura cependant coûté cher, en efforts inutiles, en importations non préparées, en dépendance technologique et en crédibilité perdue.

Remarquons simplement que "l'erreur" consistait à prévoir (ou à programmer ?) un alignement de la demande sur la plus forte disponibilité au niveau du marché mondial de l'époque, le blé tendre, et que l'option consistant à couvrir les "besoins" en protéines animales par la viande blanche a ouvert aux marchands de maïs-soja et de technologie avicole l'un des marchés les plus intéressants du monde, et a obtenu une amélioration nutritionnelle particulièrement sensible aux taux de change.

L'ouverture récente du marché de consommation aux produits finis importés (et à l'influence de la publicité internationale via "les paraboles") a produit des effets complexes. La multiplication des tentations, alors que le pouvoir d'achat de la majorité chute, accentue l'écart entre les consommateurs en fonction de leurs revenus, donc les tensions sociales. Elle entraîne pour les ménages à ressources modestes un repli sur un régime pauvre (du point de vue nutritionnel comme par rapport aux aspirations) que viennent au hasard compenser des dépenses relativement importantes pour les "à-côtés"(confiseries, boissons gazeuses, "casse-croûtes"... ) [5].

b) Les potentialités de production agricole ont été évaluées non pas à partir d'une connaissance fine des différents éco-systèmes et de la logique des techniques en place, mais à partir des performances théoriques des technologies agronomiques disponibles sur le marché mondial.

De la "Révolution Verte" on a cru pouvoir ne retenir que le "package" suppose capable d'augmenter rapidement les rendements.

D'énormes efforts (en recherche, expérimentation, vulgarisation, équipement) ont été investis pour n'obtenir que des réussites ponctuelles perdues dans une moyenne de rendements quasi stagnante, et la mise sous dépendance extérieure partielle d'une céréaliculture auparavant forte de son autonomie et de sa parfaite adaptation au milieu.

Une analyse produit par produit permettrait de retrouver, sous des formes diverses, le même type de constat, le comble étant atteint avec l'aviculture industrielle qui a réussi l'élimination des élevages familiaux par des quasi-succursales de l'agro-business, protégées de surcroît par les conditions internes du marché et très fragiles.

Cette invasion, sollicitée, par les technologies mises au point sous d'autres cieux et dans d'autres contextes a coûté très cher directement (études, matériel génétique, dispositifs divers, matières premières en ce qui concerne les aliments du bétails mais surtout indirectement : elle a transformé les agronomes en missionnaires d'une autre (agri) culture, incapables de comprendre, de respecter et d'analyser pour les perfectionner les techniques anciennes et le patrimoine génétique régional ; elle a amené à sélectionner les zones dont les conditions étaient les moins éloignées de celles "exigées" par la technologie importée, et à ignorer ou rejeter les zones "difficiles" et les espaces non cultivés qui forment la majorité du territoire ; elle a créé une coupure entre le savoir des livres et l'expérience paysanne ; elle a enclenché des phénomènes pervers (les mauvaises herbes ne peuvent plus être combattues que par des herbicides ; la fragilité aux maladies anciennes ou nouvelles ; les déséquilibres des sols) elle a surtout créé des illusions, reportant sans cesse à l'année suivante la réussite des technologies nouvelles, donc faisant croire que les importations nécessaires allaient décroître au fur et à mesure de la mise au point d'"itinéraires techniques" nouveaux. L'illusion techniciste a donc joué un rôle essentiel dans l'aggravation de la crise. Elle s'est reproduite en se diversifiant au sein du processus de libéralisation, avec certaines réussites (rendements en blé, en lait ou en pommes de terre quand les conditions sont favorables, par exemple), des innovations (serres à bananes, élevage laitier dans le Sud) et des mirages (attentes excessives à l'égard de la céréaliculture sous pivot au Sahara), tandis que la généralisations des améliorations adaptées se fait attendre.

c) Les importations, dont la nécessité était déduite de l'écart entre les besoins normés et les résultats effectifs des technologies importées, ont été longtemps facilitées par la relative aisance financière assurée par les exportations d'hydrocarbures.

L'Algérie était ainsi devenue l'un des principaux acheteurs solvables et régulier sur le marché mondial.

Des habitudes, des modes de pensée, des services se sont constitués autour de l'activité d'importation, en symbiose plus ou moins étroite avec les "correspondants" extérieurs.

Des fonctionnaires ont appris à jouer avec les cours de Chicago, des directeurs d'unités de transformation destinées à traiter les produits locaux ont appris qu'il est plus "rentable" (selon quel référent, ce n'est jamais précisé) d'importer du sucre roux ou du lait en poudre que de collecter lait ou betteraves, des unités de production ont été construites qui ne peuvent transformer qu'un seul type de produit étranger, l'importation était devenue le moyen de financer les subventions et péréquations pour les produits de première nécessité.

La situation monétaire et financière menace évidemment cet ensemble d'effondrement, mais le recours à l'importation est bien devenu structurel pour l'essentiel de l'alimentation, la relation à l'agriculture nationale apparaissant comme une sorte de survivance à tonalité "sociale". Les filières agro-alimentaires sont rompues, la production locale est mal reliée aux organismes de transformation-distribution alors que ceux-ci, pourtant de création étatique, sont directement branchés sur le marché mondial (voire sur telle ou telle firme ou pays) auquel ils servent objectivement d'antennes.

Dans ces conditions, la demande ne remonte pas vers l'offre nationale pour la stimuler et se l'ajuster, l'agriculteur fait ce qu'il doit sans s'impliquer, ou ce qu'il peut en se bricolant des débouchés, lait frais au litre, huile d'olive en réseau familial, frik etc... quand il ne change pas d'activité principale.

Inversement, et c'est une confirmation de l'interprétation précédente, les deux seules filières qui ne connaissent pas ou peu d'importation, les seules qui connaissent d'autre part une production dynamique, entraînée par la consommation, sont celles des fruits et légumes et celle de la viande rouge (avec ses annexes : fourrages-orge).

Ces deux filières n'étant pas considérées comme concernant des produits "de première nécessité", les prix et les procédures n'y étaient pas contrôlés par l'Etat (après quelques tentatives malheureuses des années soixante dix, immédiatement et efficacement battues en brèche par les puissantes corporations de commerçants concernées). Les pratiques spéculatives y sont la règle : la technique n'y est pas toujours rationnelle, les prix de vente autorisant les erreurs agronomiques.

La relation pour ces deux filières entre absence d'importation, absence de contrôle étatique, dynamique interne au pays (malgré des velléités d'exportation de primeurs pour l'une et les besoins d'importation d'aliments pour l'autre) est complexe. Une compréhension fine des conditions institutionnelles et psychologiques de la rencontre entre agriculture nationale et produits agricoles importés est à mener dans le cas de chaque filière particulière pour clarifier ce point essentiel, et pour éclairer les tentatives en cours de contractualiser la relation entre producteurs et collecteurs, ainsi que les modalités de fixation de "prix minimum garantis" qui tiennent compte de la possibilité, pour chaque agriculteur, de choisir entre plusieurs filières.

Parler de "système" agro-alimentaire algérien aujourd'hui c'est exprimer un vœu. La réalité est atomisée et contradictoire. Le feedback entre demande et production ne se produit que pour les produits chers. Les produits de base de l'agriculture et de l'alimentation restent dominés, au sein de leur filière, par le poids des importations et l'écart entre leurs coûts de production et les prix externes, traduction de différences de productivité insurmontables dans le court terme, même avec la dévaluation de la monnaie nationale et le tort soutien aux prix à la production - du moins tant que la disponibilité et les prix des intrants ne sont pas "régulés".

Les complémentarités sont brisées, entre exploitations différentes devenues concurrentes, et entre productions gouvernées chacune par des marchés différents: l'orge des moutons remplace le blé, ou bien le blé à haut prix repousse les fourrages, et les terres n'intéressent à long terme que si elles peuvent devenir irrigables (ou être vendues comme terrains à bâtir). L'image des gains agricoles faciles attire les spéculateurs et décourage les pratiques soigneuses et à long terme, les prouesses techniques (les pivots par exemple) détournent l'attention de la dégradation des zones agricoles, des crises de surproduction ponctuelles peuvent décourager les producteurs.

Il faudrait des analyses beaucoup plus poussées pour expliquer comment, dans quels processus historiques concrets, la logique de construction nationale algérienne a été pénétrée puis entraînée par la logique du "marché" mondial agro-alimentaire.

Toujours est-il que l'Algérie se trouve maintenant, avec son agriculture marginalisée ou hétéronome et conflictuelle, sa nature dévastée et ses importations structurelles, dans la situation commune à la majorité des pays du Tiers-Monde.

Prendre acte de cette banalisation peut mettre en garde contre certaines illusions. Compétences, esprit d'entreprise, conscience du danger ne manquent pas et s'expriment, mais l'autonomisation (relative, bien sûr) de l'alimentation, et la construction d'un système agro-alimentaire durable, avec toutes les régulations nécessaires, sont difficiles. Une recherche consacrée à éclairer la complexité des réseaux d'échanges matériels et immatériels qui ensèrent l'agriculture d'un côté, l'approvisionnement alimentaire de l'autre, devrait contribuer à préparer l'émergence de relations réciproques entre production et consommation de nourriture.

## Notes

---

**[\*]** Directeur de Recherche CREAD

**[\*\*]** Ce texte reprend partiellement un document préparé en Juin 1988 pour le dossier "Indépendance Alimentaire" constitué par "l'Institut National d'Etude des Stratégies Globales" (Alger).

**[1]** Voir les documents préparés par la Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture (Janvier 1992) et les débats de la "Consultation Nationale" d'Avril 1992.

**[2]** Claudine Chaulet -"Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ?", Tiers-Monde, XXXI-128, Oct-Déc. 1991. pp. 741-770.

**[3]** En particulier, voir les politiques de logement.

**[4]** Marcel AUTRET ; Voir : "Rapport sur la situation alimentaire en Algérie", MARA-DEP - Avril 1977 - 187 p. ronéo.

**[5]** Enquêtes en cours-L'impact des toutes récentes interdictions d'importation n'est pas encore connu.



MOURAD BOUKELLA [\*]

## **Politiques alimentaires, marchés internationaux et dépendance : la filière des huiles végétales en Algérie (1962-1988)**

Ce texte est le résumé d'une thèse de Doctorat d'Etat en Sciences Economiques [1].

L'objectif fixé à ce travail était de montrer, à partir de l'exemple de la filière des huiles végétales, comment s'est constituée la dépendance alimentaire de l'Algérie que les statistiques saisissent à travers le déséquilibre extrême entre la production et la consommation alimentaires.

Pour comprendre un tel déséquilibre, il a fallu d'abord démontrer l'incapacité des approches les plus courantes sur le thème de la dépendance alimentaire à progresser vers la connaissance des problèmes alimentaires contemporains dans toute leur complexité. Nous avons pu observer que, là où elles ont prévalu, ces approches ont inspiré des politiques sectorielles, ponctuelles et insuffisantes dont témoignent les échecs répétés qu'elles ont enregistrés.

De notre point de vue, il était donc illusoire de retenir l'interprétation - présentée comme une "découverte" scientifique - de la dépendance alimentaire comme effet du décalage entre la stagnation de la production agricole et l'accroissement des "besoins" alimentaires de la population. Le moins que l'on puisse dire est que cette interprétation confond description et explication et qu'une telle confusion relève elle-même de la méthode d'approche des problèmes alimentaires contemporains adoptée par ses auteurs. Ni l'accélération de la croissance démographique, ni la "crise" de l'agriculture ne sont - en soi - des explications décisives du phénomène de dépendance alimentaire.

Nous avons alors proposé d'aborder la question alimentaire sous un angle méthodologique différent par rapport aux démarches conventionnelles, en inscrivant cette question dans le cadre de l'Economie Alimentaire qui se donne justement pour objectif l'analyse de l'ensemble du système alimentaire en vue de déboucher sur la formulation de politiques alimentaires plus performantes.

Après avoir rappelé les conditions de sa formation à travers la construction progressive de son objet et de ses méthodes grâce à l'accumulation de nombreux travaux au cours des années 1960 et 1970, nous avons emprunté à cette discipline ses principales catégories

d'analyse, entre autres les catégories de système, de complexe et de filière agro-alimentaires.

Mais cette démarche ne va pas sans difficultés, sachant que jusqu'à présent, les travaux d'économie alimentaire ont porté pour l'essentiel sur les systèmes agroalimentaires des pays industrialisés qui sont le produit d'un processus historique qui se développe dans le contexte de la formation économique et sociale occidentale. Or, les caractéristiques structurelles propres aux "complexes agro-industriels" occidentaux ne sont pas celles qui prévalent dans les pays du Tiers-Monde. C'est que, dans ces derniers, l'économie alimentaire épouse les traits du sous-développement économique et social et se caractérise en conséquence par :

- des relations asymétriques de domination exercée par les économies du Centre ;
- une désarticulation de ses structures internes, c'est-à-dire une faiblesse relative des liaisons internes (mesurées par le T.E.I) entre les différentes activités qui la composent ;
- une intégration dépendante aux structures de l'économie mondiale.

A partir de ces contributions que l'on peut considérer désormais comme un acquis de la science universelle, ainsi que des enseignements les plus significatifs et les moins controversés de "l'économie du développement", nous avons orienté la réflexion vers la recherche des démarches les plus appropriées pour appréhender la particularité des "complexes agro-alimentaires" des pays du Tiers-Monde.

C'est précisément dans cette voie que se sont engagés des auteurs comme A. ARROYO, S. GEORGE, P. HARISSON et K. VERGOPOULOS pour montrer que c'est leur insertion de plus en plus poussée dans l'économie alimentaire mondiale qui constitue l'élément explicatif déterminant de la dépendance alimentaire des pays du Tiers-Monde. Leurs analyses ont abouti à l'idée que les firmes multinationales constituent depuis les années 1960 le noyau dynamique d'un système agro-alimentaire mondial en formation rapide ; que la finalité de ce système est le contrôle total de la production et de la distribution de toute la nourriture de la planète et la réalisation d'un système alimentaire unifié et structuré entièrement par le Centre. C'est la thèse dite de l'internationalisation du capital dont nous avons entrepris de vérifier la validité empirique en partant des trois indicateurs classiques de l'internationalisation: le commerce extérieur, l'investissement direct à l'étranger (IDE) et l'implantation des filiales des firmes multinationales en dehors de leur base.

Globalement, les données statistiques rassemblées à Montpellier (IAM) sur les cent premières firmes multinationales agro-alimentaires (dans le cadre du système informatisé appelé AGRODATA et exploité notamment par J. L RASTOIN et G. GHERSI) n'ont pas permis de vérifier cette thèse. Plus particulièrement, s'agissant de l'économie mondiale des oléo-protéagineux qui nous a servi de base de vérification, nous avons pu établir que le mouvement

d'internationalisation du capital présente aujourd'hui un caractère largement inachevé, des segments entiers de la filière échappant au contrôle des grandes firmes multinationales.

De fait, le capital national public et privé non soumis au contrôle de ces firmes, ainsi que les Etats nationaux ont joué un rôle important dans la restructuration de l'économie mondiale des oléo-protéagineux depuis les années, 1970. Ainsi, tout en demeurant intégrés à la division internationale du travail, certains pays du Tiers-Monde ont pu limiter leur vulnérabilité face au pouvoir des grandes firmes. C'est la cas notamment du Brésil et de l'Argentine en Amérique Latine, de l'Inde, de la Chine, de la Malaisie, de l'Indonésie et de la Turquie en Asie, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en Afrique. Ces pays ont accumulé au cours de leur histoire une expérience et un savoir-faire appréciables dans la production et la transformation des graines oléagineuses. Les politiques économiques mises en oeuvre ont joué dans ces pays un rôle décisif dans la construction d'une industrialisation sur une base nationale, axée soit sur la conquête de débouchés extérieurs (modèles agro-exportateurs au Brésil, en Argentine, en Malaisie), soit sur l'élargissement des marchés locaux des huiles (modèles substitutifs d'importation en Inde, au Pakistan, en Afrique). Il s'agit là d'un atout historique considérable et le problème central à résoudre est aujourd'hui leur capacité à négocier l'adaptation de leur "complexe oléagineux" aux restructurations économiques en cours à l'échelle mondiale.

Les pays arabes et la plupart des pays africains ne disposent pas des mêmes atouts du fait du développement limité de leur économie des oléo-protéagineux. La faiblesse de leurs structures productives locales et le caractère désarticulé de ces mêmes structures expliquent le déficit absolu enregistré par ces pays dont les approvisionnements en huiles et tourteaux dépendront encore longtemps des importations... ou de l'aide alimentaire internationale. L'Algérie fait partie de ce groupe de pays à déficit absolu et occupe un des premiers rangs dans l'importation d'huiles alimentaires végétales. C'est en tant que gros acheteur d'huiles brutes de tournesol et de colza qu'elle intervient puisqu'elle enlève annuellement près de 10 % (en volume) des ventes mondiales de ces denrées.

En fait, focaliser la recherche, comme l'on fait les auteurs précités, sur les seules grandes firmes multinationales, c'est refuser de prendre en considération la situation propre à chaque pays, la spécificité de chacune des branches ou filières concernées, la multiplicité des agents économiques impliqués. Cela débouche alors sur des analyses à validité générale nécessairement schématiques et réductrices de cette réalité complexe qu'est la dépendance alimentaire. Elles sont schématiques car :

- Elles sous-estiment le rôle des Etats nationaux en tant que régulateurs et arbitres des conflits pour l'accès aux ressources rares (espace, crédits, matières premières et technologie) et pour le contrôle des marchés de différentes natures marchandises, capitaux, travail et technologies.

- Elles confinent les pays du Tiers-Monde dans un statut d'agents passifs face à l'action des firmes multinationales et considèrent ces pays comme de simples champs d'application de stratégies conçues en dehors d'eux et contre eux.

Même si nous admettons que certaines pratiques des firmes multinationales ont pu avoir dans le passé et peuvent avoir encore aujourd'hui des effets perturbateurs sur nos systèmes agro-alimentaires locaux, nous demeurons très nuancés quant à la fonction de pilleurs du Tiers-Monde que continuent à leur prêter certaines analyses. D'une part, le pillage répondait dans le passé à une stratégie de production fondée sur l'instrumentalisation des agricultures du Tiers-Monde et l'utilisation d'avantages comparatifs pour l'accès à des produits agricoles obtenus aux moindres coûts. Mais cela est moins vrai aujourd'hui dans la mesure où les pays développés disposent désormais, du fait du dynamisme de leurs propres agricultures, de produits agricoles en surplus obtenus à des prix compétitifs. D'autre part, le prix du produit agricole brut est aujourd'hui moins important dans la structure du coût de production de l'aliment : il n'est plus un élément absolument déterminant dans le choix des stratégies des entreprises dont la rentabilité est davantage le résultat d'une "bonne" gestion des éléments non agricoles de l'aliment. Enfin, l'investissement direct dans le Tiers-Monde se heurte à de nombreux obstacles structurels (absence d'infrastructures, rareté de la main-d'oeuvre qualifiée et instabilité politique) qui sont autant d'effets dissuasifs déterminants.

Au total, nous avons été amené à considérer que la structure et la dynamique des marchés internationaux - notamment le marché des oléo-protéagineux - sont la résultante de deux tendances contradictoires :

- une tendance à l'homogénéisation conduite par des firmes multinationales porteuses de grandes capacités de diffusion de modèles de production, de consommation, de techniques, etc...

- une tendance au fractionnement de la part des Etats du fait de leurs préférences de structure, leur action décisive sur la formation des cours qui ne sont pas nécessairement fixés par le libre jeu de l'offre et de la demande, etc...

Il y a ainsi un jeu permanent d'affrontement-coopération entre les politiques nationales menées sous la direction des Etats et les stratégies des acteurs qui transnationalisent leurs actions [2].

Compte tenu de toutes ces remarques, nous nous sommes exprimés pour une approche pragmatique au cas par cas, pays par pays et filière par filière. S'agissant de l'Algérie, nous avons considéré qu'une approche féconde des mécanismes de la dépendance alimentaire de ce pays devrait procéder à la fois de l'analyse des modifications du système alimentaire mondial et de l'analyse des changements intervenus au sein même de l'économie algérienne sous l'impulsion de l'Etat en tant qu'organe de direction de l'économie depuis 1962. C'est

précisément cette démarche que nous avons adoptée pour l'analyse de l'évolution historique de la filière des huiles alimentaires et des politiques à l'origine de cette évolution.

Le choix de la démarche proposée suggère que la recherche entreprise est dans une large mesure un travail d'histoire économique et sociale. L'histoire - seule laboratoire dont nous disposons en sciences sociales pour tester nos hypothèses de travail - est effectivement inscrite au coeur même de notre problématique générale, que ce soit dans l'approche de l'économie mondiale des oléa-protéagineux ou dans l'analyse des aspects fondamentaux de la filière nationale des huiles alimentaires. Ce choix procède de la volonté de comprendre en profondeur un réel - la dépendance alimentaire de l'Algérie - à la fois dans sa genèse, dans son évolution historique et dans son existence présente. Considérant que "le passé n'est jamais du dépassé" et que, bien au contraire, il éclaire singulièrement le présent, et l'avenir, nous avons eu recours à la méthode historique pour saisir un ensemble de phénomènes en mouvement perpétuel, dans leurs relations mutuelles et leurs actions réciproques. En procédant au découpage de périodes suivant des dates charnières correspondant à des ruptures historiques décisives (1962-1969-1982-1988), le but était d'identifier les tendances dominantes pour chacune de ces périodes et de découvrir l'unité fondamentale des processus mis à jour d'étape en étape.

La problématique d'ensemble et la méthode d'approche explicitées, exposons à présent les principaux résultats auxquels nous sommes parvenus dans ce travail.

## 1. ETAT, RENTE PETROLIERE ET ALIMENTATION

L'histoire politique et sociale de l'Algérie post-indépendance est en grande partie l'histoire de la formation de la bureaucratie d'Etat que nous définissons, à la suite de Michel MIAILLE, comme "un système où la séparation de l'Etat et de la société civile est telle que la domination et la direction des affaires sont menées en dehors de toute intervention populaire par un groupe de fonctionnaires qui imposent leur logique, leur autorité et, partant, leurs intérêts" [3]. Cette force sociale, née selon Mohamed HARBI du particularisme populaire en Algérie entre 1946 et 1962 avant d'émerger graduellement en tant que classe sociale dominante après l'indépendance, a réussi à imposer un système économique qui n'est à confondre ni avec "le socialisme" par lequel l'Etat algérien se désignait lui-même, ni avec la qualification de "capitalisme d'Etat" avancée par certains critiques de gauche. Si le caractère mystificateur de la première hypothèse est aujourd'hui unanimement admis, la deuxième hypothèse ne peut pas être non plus retenue pour le cas de l'Algérie certes, l'Etat y a assuré, depuis 1969, une proportion élevée des investissements et a fourni dans le même temps une fraction importante de la production industrielle, des emplois et des services (transport, distribution, communications, assurances, banques, etc...). Mais ce rôle joué par l'Etat n'a pas eu pour base le travail productif de valeurs et donc de surplus interne mobilisable à des fins d'accumulation du capital. Il a été rendu possible au fur et à mesure

de la mobilisation d'une rente - issue de la vente d'hydrocarbures - et de son affectation selon une logique qui s'apparente très peu à la logique capitaliste.

Dans le nouveau système économique instauré après l'indépendance, la rente pétrolière est le rapport fondamental qui lie l'Etat bureaucratique à la société civile : individus, groupes et classes. L'Etat tient en effet sa toute puissance de son rôle - considéré comme légitime - de mobilisateur et de redistributeur d'un surplus qui ne provient pas essentiellement d'un prélèvement sur les résultats des activités des producteurs nationaux, mais de la rente pétrolière convertie en technologie "transférée", en produits alimentaires ou machines importés, en diplômés étrangers ou formés à l'étranger ou formés sur des modèles étrangers, et en brevets de rationalité dispensés par diverses idéologies transnationales [4].

Par rapport à notre objet, nous avons retenu donc que la politique économique étatique n'obéit plus après 1962 à une logique d'accumulation du capital, mais à une logique d'intégration - soumission de l'économie et de la société au pouvoir de l'Etat. La consolidation de ce dernier face aux autres groupes sociaux passe moins par l'organisation de la production interne en vue de son accroissement que par sa capacité de mobiliser et de maîtriser la première affectation de la rente pétrolière. Or, une des conditions essentielle de cette maîtrise est le contrôle (à des fins d'exclusion des rouages du pouvoir) des autres groupes sociaux - organisés ou non - à travers notamment le contrôle étatique de leur alimentation de base.

Les données statistiques dont nous disposons pour la période 1962-1969 sur la consommation des ménages indiquent clairement que la question des approvisionnements alimentaires des populations ne se posait pas en termes d'urgence au cours de la première décennie de l'indépendance. Du reste, la capacité de production agro-alimentaire installée était relativement suffisante eu égard à la consommation effective, tandis que la balance commerciale agro-alimentaire demeurait excédentaire jusqu'en 1969. De ce fait, la priorité n'était pas, du point de vue de l'Etat, à l'accroissement de la production mais au contrôle strict de la distribution des produits. Il s'agissait de définir une politique d'accès facile aux denrées alimentaires de base, de façon durable et régulière, afin de soutenir le revenu des populations (quels que soient par ailleurs leur situation d'emploi et leur niveau de productivité) et d'écartier tout risque de conflits sociaux graves. L'Etat se dote ainsi d'un important levier de contrôle politique des populations urbaines et semi-urbaines, mais également d'une fraction de plus en plus large des populations rurales.

C'est dans ce contexte économique et politique général que s'amorce l'organisation de la filière des huiles alimentaires après l'indépendance.

## **2. 1962-1968 : EMERGENCE ET CONSOLIDATION DE L'ECONOMIE HUILIERE ETATIQUE**

La volonté de l'Etat algérien de contrôler les approvisionnements locaux en huiles alimentaires s'est manifestée très tôt, avant même les grandes nationalisations et la constitution du secteur industriel étatique. Dès 1963-1964, l'ONACO (Office National de Commercialisation) et l'ONRA (Office National de la Réforme Agraire) seront les deux institutions privilégiées d'exécution de cette politique de contrôle, selon des modalités d'encadrement et d'intervention différentes pour les huiles de graines et les huiles d'olive, étant données les conditions socio-économiques propres à chacune de ces filières.

L'action de l'Etat se manifestera en priorité dans la filière des huiles de graines, compte tenu de l'importance stratégique de cette filière pour l'approvisionnement des populations et de la dynamique de ses structures au moment de l'indépendance. La première rupture significative est l'institution du monopole confié à l'ONACO sur l'importation des graines oléagineuses, des huiles brutes destinées au raffinage local, ainsi que des suifs pour la production de savons.

En décidant la monopolisation des principales importations de matières destinées au secteur des corps gras, l'Etat algérien prend une option décisive pour le contrôle des activités des entreprises privées - essentiellement françaises- opérant dans le secteur. Ce contrôle sera bientôt élargi à la phase productive elle-même par la nationalisation de toutes les unités de production existantes et la création de la Société Nationale des Corps Gras (SNCG) le 9 Août 1967 chargée de la gestion de ce patrimoine. Enfin, la prise en main totale et définitive de l'industrie des huiles s'achèvera pratiquement en Juin 1968 avec la liquidation des puissants intérêts français (LESIEUR - ALGERIE et UNIPOL essentiellement) encore présents dans la branche.

Au total, la période 1962-1968 est celle de la constitution progressive de la base matérielle de l'Etat naissant et de son affirmation en tant qu'acteur économique principal, après des luttes intenses dont l'enjeu était le contrôle des moyens de production laissés vacants par leurs propriétaires dans l'industrie, l'agriculture, le commerce et les banques. En récupérant à son seul profit le patrimoine "légué" par la colonisation, en soumettant à son contrôle tous les mouvements de l'industrie huilière, y compris les opérations d'importation et d'exportation, l'Etat algérien s'assurera, à la veille du lancement des grands projets industriels, le contrôle de l'essentiel des approvisionnements locaux en huiles alimentaires, particulièrement pour ce qui concerne les huiles de graines.

On ne peut conclure pour autant à l'émergence, au cours de la période, d'un projet économique étatique clair et cohérent, en rupture avec les grandes orientations de la filière oléagineuse sous la colonisation. Il s'agissait davantage pour l'Etat de se substituer à la puissance coloniale et aux forces sociales locales opérant dans le secteur des corps gras pour la maîtrise des principaux centres de décision et de faire face, dans les meilleures conditions possibles, à la demande locale en huiles comestibles.

Jusqu'en 1969-1970, la bureaucratie d'Etat n'est pas encore parvenue totalement à imprimer une ligne conforme à ses objectifs propres, ni dans la filière oléagineuse, ni dans les autres sphères d'activité économique, en raison des contraintes politiques, mais aussi des nombreuses contraintes de gestion qui se sont imposées à l'Etat au cours de la période. D'une part, l'Etat disposait alors de peu de moyens d'encadrement pour réaliser les tâches classiques de réglementation de l'activité économique générale : mise en place des structures administratives, réglementation du commerce intérieur et extérieur, contrôle des sociétés pétrolières, gestion quotidienne des exploitations agricoles et des unités industrielles "autogérées". De ce fait, les interventions en matière économique se résumaient en grande partie à la gestion des projets déjà largement engagés par la puissance coloniale avec l'application du "Plan de Constantine" : hydrocarbures, mines, projets sidérurgiques et mécaniques. Mais il n'existait nulle part de structure à caractère horizontale ayant compétence sur l'organisation de toutes les filières. D'autre part, la rupture avec le modèle d'accumulation imposé par la colonisation aurait nécessité la mobilisation de moyens financiers importants et en croissance continue entre les mains de l'Etat, non seulement pour entretenir les moyens de production en place, mais aussi pour promouvoir des investissements productifs nouveaux. Or, la situation financière de l'Etat, entre 1963 et 1968, n'autorisait pas l'engagement de telles actions : les finances publiques, malgré la croissance (lente) de la fiscalité pétrolière, suffisaient tout juste à prendre en charge les dépenses d'infrastructure économique et sociale ainsi que quelques petits projets industriels axés surtout sur la création d'emplois.

Toutes ces considérations expliquent que les actions entreprises dans le domaine huilier, comme ailleurs, ne correspondaient pas à une politique de développement à long terme, mais bien plutôt à des réajustements de structures rendus nécessaires par les nouvelles conditions socio-politiques du pays depuis 1962.

Cette situation a contribué à précipiter la filière des oléagineux dans une crise marquée par une stagnation de l'offre, mais aussi de la demande interne de matières grasses. Cette crise est manifeste pour les produits de l'olivier qui enregistrent à la fois une stagnation de la production d'huile d'olive (autour de 16.000 T/an entre 1963 et 1968) et une chute des exportations de cette denrée au point où la part de l'Algérie dans les exportations mondiales, relativement substantielle durant la période coloniale, devient marginale avec moins de 2 % du total mondial en moyenne annuelle. Du reste, cette évolution correspond bien aux changements intervenus sur les marchés internationaux des oléagineux : commencé en 1960, un phénomène général de substitution des huiles de graines aux huiles d'olive est observable pour l'ensemble des pays méditerranéens et aboutit, une décennie plus tard, à faire de cette zone traditionnellement productrice d'huile d'olive, un marché important pour les huiles de graines.

Les rapports de prix relatifs, très favorables aux huiles de graines, sont à la base de cette évolution : en 1963, les huiles d'olive coûtait 718



dollars la tonne sur les marchés mondiaux, soit 3,3 fois plus que l'huile de soja et 3 fois plus que l'huile de tournesol.

Une autre tendance remarquable est le maintien des activités de trituration des graines oléagineuses sur le sol national (en même temps que les activités de raffinage), même si la trituration effective (64.000 tonnes de graines triturées en 1967/68) a fléchi en volume par rapport à celle réalisée entre 1960 et 1963 (80.000 T en moyenne annuelle). Les données recueillies font apparaître que 40 % des huiles raffinées localement provenaient du traitement local des graines oléagineuses, ce qui constituait une capacité industrielle non négligeable pour un pays sous-développé.

Toutes ces activités huilières étaient cependant solidement arrimées à l'étranger par l'importation de la totalité des graines oléagineuses et d'une grande partie des huiles brutes nécessaires à la production (cf. thèse : tableau p. 253).

Comme par le passé, les graines triturées étaient quasi-exclusivement des graines de colza, les autres graines comme le tournesol ou l'arachide nécessitant au préalable des moyens de décorticage non disponibles en Algérie. La France, premier partenaire commercial à l'époque, demeurait notre unique source d'approvisionnement ; la dépendance à l'égard de ce pays était totale, du fait de l'absence d'installations multigraines sur le sol algérien.

Nous avons rappelé que des essais d'implantation locale de graines oléagineuses avaient été entrepris dans le contexte de la colonisation, mais que, pour des raisons économiques objectives (problèmes de concurrence avec la production métropolitaine, faibles conditions de valorisation locale, etc...), ces opérations avaient rarement dépassé le stade de l'expérimentation.

Lorsqu'en 1964-1965 le projet est repris par les services de l'Agriculture, une base documentaire technique était disponible pour une gamme variée de graines oléagineuse, y compris celles destinées à des usages non alimentaires comme le lin et le ricin. Or, le choix sera porté sur une seule espèce, le tournesol, retenu prioritairement par rapport aux autres oléagineux annuels pour son adaptabilité jugée plus grande aux conditions agro-climatiques de l'Algérie. Avec l'appui technique de l'Institut National Agronomique d'El-Harrach et de la coopération soviétique qui a fourni les semences, des essais démonstratifs ont été réalisés en grande culture dans les régions de Tizi-Ouzou, Annaba, Sétif et Alger. Mais les résultats obtenus à l'issue des premières années d'expérimentation se sont avérés nettement en deçà des espérances, notamment pour ce qui concerne les rendements (cf. thèse tableau p. 255 bis).

Les aspects techniques non maîtrisés, sur le plan des variétés à cultiver comme sur le plan des pratiques culturales sont souvent évoqués pour expliquer l'échec de l'expérience. Il s'agit tout particulièrement de la préparation des sols, de la réalisation des semis et des récoltes, de la maîtrise de l'irrigation, etc... Ces déficiences ne sont pourtant pas

spécifiques au tournesol et renvoient plutôt aux conditions technico-économiques qui prévalent alors dans les exploitations agricoles "autogérées" au sein desquelles était circonscrite l'expérience du tournesol.

En fait, l'insuffisance des moyens matériels utilisés, les déficiences de l'encadrement technique des exploitations, l'inexistence d'efforts de formation agricole conséquents, l'incapacité à déterminer les meilleurs assolements, en même temps que le manque de maîtrise des paramètres des cultures oléagineuses proprement dites renvoient pour l'essentiel à des causes d'ordre organisationnel. D'une part, la production de tournesol est livrée d'autorité à des organismes étatiques dont la fonction administrative l'emporte sur les fonctions techniques et de développement. D'autre part, aucune concertation préalable entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Industrie ne semble avoir préparé l'introduction du tournesol. Non seulement aucune mesure n'est prise pour faire participer l'industrie à l'organisation de la production et de la collecte, mais bien plus, ni la SNCG ni les tritrateurs privés encore présents dans le secteur ne disposent alors d'installations de décorticage nécessaires au traitement industriel de la graine de tournesol.

Comment alors peut-on concevoir un développement national et rapide des plantes industrielles si des relations étroites entre le stade de la production et celui de la transformation ne sont pas envisagées et normalisées ? l'absence d'une telle coordination interdit d'assimiler les quelques tentatives d'introduction des plantes oléagineuses à un véritable plan de développement de la filière des oléagineux, traduisant des objectifs politiques (autosatisfaction en huiles alimentaires) en des termes d'actions, de moyens et de bilan prévisionnel économique global [5].

### **3. 1969-1982 : L'INTROVERSION DE LA FILIERE : DISCOURS ET REALITE**

De nouvelles perspectives se font jour pour la filière des huiles alimentaires à partir de 1969-1970 avec la mise, en oeuvre de la "stratégie de développement à long terme" (ou "stratégie d'industrialisation") dans le cadre de plans de développement successifs.

Dans le discours officiel, l'industrialisation est conçue dès le départ en termes de complémentarités entre activités physiquement intégrées, c'est-à-dire en termes de filières. Il en est ainsi pour les articulations entre le développement agricole et le développement industriel (idée de "complexes agro-industriel") et plus particulièrement entre l'agriculture et les industries alimentaires d'aval. Mais ce modèle n'a pu fonctionner réellement pour aucune des sous-branches agro-alimentaires existantes, même pas pour les cultures dites "industrielles" comme le tabac, la betterave à sucre, le coton et les oléagineux dont la mise au marché finale nécessite, par définition, une transformation industrielle préalable plus ou moins poussée. Il en a résulté alors une reproduction exacerbée de la dépendance alimentaire de l'Algérie, en raison du

recours systématiques aux importations de ces denrées, de la part des Offices et Entreprises agro-alimentaires d'Etat, pour l'approvisionnement d'une population à besoins en rapide croissance.

Les modalités concrètes de ces processus pour le cas des huiles végétales peuvent être saisies à travers la politique d'affectation des ressources financières allouées à la filière d'une part, la politique des prix et de commercialisation des produits de la filière d'autre part.

### **3.1. Politique d'investissement et décomposition de la filière :**

Prise en charge par la SOGEDIA après la dissolution de la SNCG en Octobre 1973, la production des huiles de graines connaît une progression régulière, passant de 95.280 T en 1972 à 238.800 T en 1982, soit un taux de croissance de 150 % sur 10 ans. Une telle progression a été rendue possible grâce à l'exécution d'un vaste programme d'investissements inscrit dans les Plans de développement successifs. Au cours de la période 1970-77 couverte par les deux plans quadriennaux 1970-73 et 1974-77 sera programmé l'essentiel des investissements dans l'industrie des corps gras, le financement de ces investissements "reposant sur des allocations directes de la part de l'Etat et non pas sur l'auto-financement, même partiel, de l'Entreprise.

L'orientation générale de ces mêmes investissements révèle certaines particularités significatives des objectifs visés par l'Etat dans le domaine des corps gras :

- Alors que pour les autres filières alimentaires "stratégiques" (produits céréaliers et sucre notamment), les programmes intensifs d'investissement à partir de 1970 ont correspondu à la création d'unités industrielles nouvelles, les investissements réalisés par SOGEDIA en matière de corps gras ont porté surtout sur des programmes de modernisation d'unités de production anciennes et d'extension de leur capacité de production.

- Ces nouveaux investissements sont orientés essentiellement vers l'activité de raffinage d'huiles brutes totalement importées, au détriment des anciennes activités de trituration-extraction, l'entreprise industrielle concernée se spécialisant ainsi dans une séquence spécifique du procès de production d'huiles de table. Les unités de production gérée par SOGEDIA ont vu leur capacité de raffinage évoluer dans des proportions considérables, de l'ordre de 122 % de croissance entre 1969 et 1982, avec un niveau appréciable du taux d'utilisation des capacités installées (cf. thèse - tableaux p. 266 et 268).

- L'extension des capacités de raffinage s'est réalisée au détriment d'un élément essentiel de la filière : celui de la trituration. En effet, l'aspect le plus important de l'orientation générale des investissements planifiés, et dont l'impact sur l'évolution ultérieure de la filière sera lourd de conséquences, est certainement l'abandon progressif, à partir du 2ème plan quadriennal (1974-1977) des activités de trituration des graines oléagineuses sur le sol algérien. De ce fait, les importations de graines destinées à la production locale d'huiles et de tourteaux ont stagné puis

fléchi à la fin des années 1970 pour aboutir en 1982 à la fermeture définitive des trois ateliers existants dont la capacité globale atteignait alors les 80.000 T de graines triturées annuellement.

Au delà des "justifications" avancées par les Responsables de l'Entreprise et par sa Tutelle (problème de sécurité lié à l'utilisation de l'hexane dans la trituration-extraction, considérations de rentabilité financière, etc.), nous avons recherché les causes réelles de l'abandon de la trituration locale à la fois dans l'influence exercée par le "complexe soja" à l'échelle mondiale sur les décideurs algériens par le biais de son réseau traditionnel (firmes agro-alimentaires, négociants, démarcheurs, bureaux d'étude,..) et dans les interactions des intérêts et des rapports de pouvoir en Algérie même, notamment le jeu de puissance des tutelles administratives et le partage des tâches et des fonctions entre les acteurs nationaux intervenant aux différents points de la filière des oléo-protéagineux.

De ce point de vue, le rôle joué par l'Office National des Aliments du Bétail (ONAB) et par sa tutelle administrative (Ministère de l'Agriculture) nous paraît être décisif : principal producteur national d'aliments composés pour animaux, l'Office s'est engagé dans un modèle de production avicole fondé sur l'importation massive de maïs et de tourteaux de soja non produits en Algérie. Ce choix lui ouvre l'accès à une enveloppe financière conséquente par le biais de l'Autorisation Globale d'Importation (A.G.I) allouée annuellement, par l'Etat aux opérateurs publics pour l'importation des inputs nécessaires à leurs activités. L'office peut ainsi disposer de son propre réseau d'importation, garanti et régulier, sans avoir à subir les contraintes émanant d'opérateurs dont la tutelle échappe au Ministère de l'Agriculture. Dans le même temps, il s'érige en "interlocuteur" privilégié et en "antenne" locale unique vis-à-vis de certains partenaires de l'Algérie, notamment le "soja business".

La politique sectorielle suivie par l'ONAB et sa tutelle n'est pas pour autant contradictoire avec l'objectif prioritaire fixé par l'Etat : la régulation contrôlée du marché des huiles alimentaires. Pour atteindre cet objectif et répondre ainsi le plus rapidement possible à l'accélération de la demande nationale en produits lipidiques, il était plus facile de concentrer l'investissement sur le seul raffinage d'huiles brutes importées que d'envisager la promotion d'un complexe intégré impliquant l'ensemble des acteurs nationaux dans l'agriculture, l'élevage et l'industrie agro-alimentaire.

Nous sommes là en présence d'une orientation générale de la filière qui a conduit simultanément la SOGEDIA et l'ONAB à se transformer en simples appendices du marché mondial des oléo-protéagineux. Une telle orientation, non seulement prive la production locale de tourteaux de colza - jusqu'en 1982 - de son débouché interne, mais interdit toute perspective de dynamisation des cultures oléagineuses locales. En effet, l'abandon de la trituration - extraction a conduit la SOGEDIA et l'ONAB à rompre définitivement leurs relations avec l'agriculture nationale (reproduisant ainsi une tendance déjà observée au cours des périodes précédentes) à un moment de notre histoire économique et

sociale où le thème de l'intégration interne de l'appareil productif national dominait encore le discours officiel sur le développement.

- Enfin, la concentration des investissements planifiés s'est réalisée également au détriment d'autres filières fournissant les matières grasses auxquelles les huiles de graines se sont substituées, et notamment la filière des huiles d'olive.

La création de l'office national des produits oléicole (ONAPO) en 1969 devait répondre à un besoin, celui d'assurer, pour le compte de l'Etat, la maîtrise à terme de toute la filière oléicole et donc de réguler et de contrôler les activités de l'ensemble de la filière, y compris celles des opérateurs privés.

Alors qu'il n'y a eu pratiquement aucune amélioration de 1962 à 1968, le secteur public géré par l'ONAPO bénéficie avec le 1er plan quadriennal d'investissements planifiés substantiels, les investissements nouveaux portant soit sur le renouvellement, le réaménagement et le rééquipement des unités anciennes, soit sur l'installation d'unités entièrement nouvelles. Cependant, les capacités de production ainsi installées ont été largement sous-utilisées, pour des raisons liées à la fois aux faibles performances de l'oléiculture dans son ensemble en matière de production et de rendements, et aux difficultés d'accès, par l'ONAPO, à la matière de base produite quasi-totalement par le secteur privé.

Au total, la mise en place de nouveaux outils industriels dans la filière des huiles alimentaires (huiles de graines et huile d'olive) au cours de la période 1970-82 a eu pour résultat essentiel d'accélérer la décomposition de cette même filière et sa déconnexion des ressources locales existantes (ou à promouvoir), soit un résultat inverse à celui attendu dans le discours officiel sur l'intégration économique interne durant la décennie 1970.

### **3.2. Politique des prix et discrimination inter-filières :**

Le soutien des prix des produits de première nécessité, une des constantes de la politique économique étatique, a permis de maintenir les prix de détail des huiles de graines sur le marché intérieur à un niveau remarquablement bas, soit à leur niveau de ... 1958 !!! Leur évolution en dinars de 1969 fait même apparaître une diminution nette de ces prix après 1970, ce qui indique qu'en 1980 l'huile de graines coûtait moins cher au consommateur algérien qu'en 1964 ou 1970 (diminution de -47 % entre 1964 et 1980).

Ce soutien des prix prend la forme de subventions à l'importation consenties à l'ONACO qui se charge de livrer les matières premières importées à la SOGEDIA sur la base de prix de cession fixés administrativement, et de subventions directes octroyées à la SOGEDIA pour compenser l'accroissement de deux coûts liés à la transformation et à la commercialisation.

Il est évident que le maintien des prix à la consommation des huiles de graines à des niveaux aussi bas sur une période aussi longue a favorisé la pénétration de cette denrée dans tous les foyers, y compris dans les zones où l'huile d'olive concurrente est traditionnellement produite et autoconsommée. Comme pour les autres produits de première nécessité (produits céréaliers, sucre et lait), les circuits de distribution (dépôts et points de vente) installés par la SOGEDIA à partir de 1976, le recours systématique aux importations d'huiles brutes, la pratique de prix largement accessibles ont fait, que les magasins d'Etat (Galeries Algériennes et Souk-El-Fellah) présents dans les régions les plus reculées ont permis une grande uniformisation de la consommation de l'huile de table dite "sans goût".

Les produits concurrents de l'huile de graines, et particulièrement l'huile d'olive n'ont pas bénéficié de régimes de prix aussi favorables. Certes, les prix à la production des olives ont été accrus de façon substantielle entre 1973-74 et 1980-81 dans le but de susciter auprès des producteurs un intérêt pour la culture de l'olivier. Mais des données chiffrées établies sur la base d'enquêtes dans les zones oléicoles indiquent que cette progression est loin de couvrir les coûts réels supportés par les producteurs (cf. thèse - tableaux 72 et 73 - p. 297).

Au cours de la période, le rapport de prix à la consommation entre l'huile de graines et l'huile d'olive a été de 5 à 6 en faveur de l'huile d'olive, alors que sur le marché mondial, ce rapport n'est en moyenne que de 2,2 conformément aux recommandations du Conseil Oléicole International. Un tel écart a eu pour effet non seulement de rendre caduque la "modernisation" des huileries gérées par l'ONAPO, mais également de disqualifier la consommation de l'huile d'olive au profit de l'huile de graines moins coûteuse au consommateur et plus abondante.

En conclusion à ce chapitre, il nous est apparu que la priorité dans la politique de l'offre de matières grasses au cours de la période 1969-82 n'est revenue ni au développement de la filière des huiles de graines intégrant l'ensemble de ses maillons constitutifs, ni au développement de la production oléicole. Le but recherché a été plutôt l'approvisionnement régulier des populations en huiles alimentaires peu coûteuses et écoulées sur un "marché" entièrement contrôlé par l'Etat. Si cette politique a atteint ses objectifs en contribuant au renforcement des appareils de l'Etat dans l'économie, elle a par contre inscrit l'Algérie dans un rapport de dépendance alimentaire durable en soumettant l'ensemble de la filière aux intérêts des producteurs mondiaux d'huiles brutes et de tourteaux de soja.

#### **4. 1982-1988 : MAINTIEN DU MONOPOLE ETATIQUE ET AGGRAVATION DE LA DEPENDANCE**

Au cours de cette période, l'Algérie engage la première vague des réformes, marquée au plan politique par une recomposition au niveau des appareils dirigeants de l'Etat, et au plan économique par une volonté affichée de passer à une planification plus déconcentrée, de réviser à la baisse le taux global d'investissement et de réaffecter les ressources financières au bénéfice de secteurs autres que les

hydrocarbures : agriculture, hydraulique, investissements d'environnement.

Ces processus ont porté sur des tentatives de "perfectionnement" des modes d'organisation et de régulation en cours depuis dix ans, mais n'ont pas remis en cause les fondements du système politico-économique qui prévalait alors : la gestion administrative et bureaucratique de l'économie et de la société algériennes.

Dans ce contexte global, l'économie des huiles alimentaires fera l'objet d'une réforme de ses structures caractérisée par un désengagement progressif de l'Etat dans la filière des huiles d'olive et par un recentrage encore plus accentué qu'auparavant autour de la filière des huiles de graines.

- D'une part, la dissolution de l'ONAPO en 1981 débouche sur la création d'Offices régionaux dont les activités se limiteront, comme à l'époque de l'ONAPO, à la transformation et la commercialisation de la production oléicole du secteur agricole d'Etat, sans jamais réussir à intégrer l'oléiculture privée. Or, ces activités vont se trouver elles-mêmes rapidement remises en causes dès lors que les oléiculteurs du secteur d'Etat ne sont plus tenus par la loi de livrer leur production aux unités de transformation sous tutelle des Offices. La part des olives traitées par ces mêmes unités chute à moins de 5 % des olives produites à l'échelle nationale contre 10 à 15 % dans les années 1970. Même s'ils continuent formellement à exercer leur tutelle administrative, les Offices d'Etat n'ont pratiquement plus de raison d'être dans la filière oléicole et la tendance est alors à l'unification des structures de la filière par le marché libre.

L'accélération du processus vers la privatisation totale de la filière s'accroît davantage à la suite de la création de "coopératives" oléicoles (ou coopolives) en 1985 et la promulgation de la loi de Décembre 1987 réorganisant l'ancien secteur "autogéré" en exploitations, agricoles collectives et individuelles. Cette évolution, intervenue avant même la mise en oeuvre de la seconde vague des Réformes en 1988-89, est le signe que, du point de vue de la logique de l'Etat, l'huile d'olive n'est plus considérée comme un produit de première nécessité comme c'est le cas pour l'huile de graines et que, dès lors, rien ne justifie plus une forte présence étatique dans la filière.

- Dans le même temps qu'il organise son retrait progressif de la filière des huiles d'olive, l'Etat manifeste un intérêt encore plus grand pour la filière des huiles de graines considérée toujours comme une filière alimentaire stratégique en raison de sa place dans l'approvisionnement des populations en matières grasses comestibles.

Au contraire des activités autour de l'huile d'olive, la prise en main étatique de l'ensemble des maillons de la filière des huiles de graines est maintenue au cours des années 1980. Il est même observé une concentration plus grande du pouvoir de décisions en son sein, au profit du Ministère de l'Industrie. En effet, non seulement l'Entreprise Nationale des Corps Gras (E.N.C.G) créée en Décembre 1982 et issue

de la restructuration de la SOGEDIA bénéficie toujours de la gestion du monopole d'Etat, mais elle se voit confier dès Janvier 1983 une fonction vitale pour son activité : le monopole des importations d'huiles brutes exercé auparavant par l'ONACO (devenu ENAPAL) sous la tutelle du Ministère du Commerce. Ainsi, avec la restructuration de 1982, une seule Entreprise (ENCG) intervient désormais sur l'ensemble des activités liées à l'approvisionnement local en huiles de graines.

Le fait essentiel à noter est que la restructuration de 1982 n'a pas été accompagnée d'une modification majeure de la ligne suivie dans les années 1970 en matière d'approvisionnement en huiles alimentaires, toujours fondée sur l'importation massives des huiles brutes, leur raffinage local et la distribution des huiles obtenues au coût le plus bas possible pour le consommateur. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la décennie 1980 est celle de l'accentuation de l'emprise du marché international et donc de la vulnérabilité toujours croissante de la filière nationale des matières grasses.

Les aspects les plus importants de la vulnérabilité ainsi générée par la politique étatique doivent être évoqués :

1. Il s'agit d'une politique qui pèse lourdement sur la balance des échanges extérieurs du pays. Ainsi, les montants accordés à l'Entreprise au titre de l'A.G.I - monopole - ont régulièrement dépassé le milliard de dinars courants au cours des années 1980, ce qui correspond en moyenne à 12 % des importations alimentaires totales de l'Algérie dans la même période (cf. thèse - tableau p. 315).

La facture huilière, comme celle des autres produits alimentaires "de base" du pays, dépend entièrement des recettes tirées de la vente d'hydrocarbures, de la valeur du dollar (monnaie de facturation de nos exportations) et du prix des huiles achetées sur le marché international, c'est-à-dire en définitive de trois facteurs sur lesquels ni l'Entreprise importatrice ni les autorités centrales n'ont aucune prise.

2. Sur "le terrain", les choix antérieurs en faveur des huiles brutes sont confirmés avec force durant la décennie 1980. Les ateliers locaux de trituration de graines oléagineuses sont définitivement fermés, cette décision fermant la voie à toute véritable politique d'intégration interne de la filière. Par contre, un important programme d'investissements est inscrits dès 1976 au compte de l'Entreprise pour la réalisation de deux "complexes" à Béjaïa et Maghnia comprenant chacun deux lignes de raffinage (activité principale) une margarinerie, une savonnerie, une chaîne de conditionnement plastique... mais pas d'atelier de trituration - extraction. Avec ces deux nouvelles réalisations, c'est un surcroît de 500 tonnes/jour de capacités de raffinage qui est installé dans un pays dont l'activité huilière se résout désormais à cette seule activité.

3. Une telle politique, parce qu'excessivement vulnérable, conduit nécessairement à une impasse : les projections de l'offre et de la demande d'huiles alimentaires à l'an 2000 réalisées par ENCG prévoient un déficit de l'ordre de 8.938 tonnes en 1997 et de 86.080 tonnes en l'an 2000. Or, pour résorber le déficit, les "planificateurs" de



l'Entreprise envisage la mise en place de nouvelles capacités.... de raffinage devant entrer en production en 1996.

En conclusion, le travail qui nous avons entrepris a porté sur la recherche, au delà du discours officiel, des caractères distinctifs principaux de la politique économique menée par l'Etat dans le domaine des huiles alimentaires depuis l'indépendance. Il nous est apparu que cette politique économique a engendré un double mouvement contradictoire : d'une part, elle a permis d'assurer, tout au moins jusqu'en 1985-1986, une couverture à peu près satisfaisante des besoins lipidiques de la population malgré une forte croissance démographique et a permis de faire passer la ration annuelle moyenne de l'algérien de 10 Kgs à 17 Kgs de matières grasses entre 1962 et 1986. Cependant, ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'une extraversion et donc d'une fragilisation excessive de la filière des huiles alimentaires dans son ensemble.

En effet, l'orientation générale de l'économie huilière a mis en échec l'un des objectifs essentiels de la "stratégie de développement" élaborée dans le milieu des années 1960, soit l'intégration économique interne qui devait concerner en tout premier lieu l'articulation entre le développement de l'agriculture et celui des industries d'amont et d'aval. C'est ainsi qu'elle a conduit à exacerber la crise de l'oléiculture en bloquant toute perspective de son développement et à aggraver la désarticulation de la filière des huiles de graines en négligeant la promotion de graines oléagineuses locales et en abandonnant toute activité de trituration sur le sol algérien.

Cette politique n'a été rendue possible que par la disponibilité de la rente pétrolière mobilisée et appropriée par l'Etat, de sorte que, avec l'effondrement des ressources en devises à partir de 1986 suite au retournement spectaculaire de marché pétrolier mondial, l'Etat n'est plus en mesure de garantir, comme par le passé, un approvisionnement régulier et un accès facile à la consommation d'huiles alimentaires. C'est alors l'amorce d'une phase de déstabilisation durable du marché marquée par des ruptures fréquentes des approvisionnements en matières premières, des tensions permanentes et des pénuries chroniques dont le résultat est la révision à la hausse des prix à la consommation désormais non soutenus, au moment précis où le pouvoir d'achat de larges couches de la population se trouve fortement affecté par la crise économique globale.

Dans ces conditions, affirmer la nécessité d'engager des réformes économiques fondées sur le marché, la concurrence, l'autonomie des entreprises et la commercialité, c'est en quelque sorte reconnaître l'urgence de faire reposer la reproduction matérielle de la société non plus sur la rente pétrolière, mais sur la mobilisation de la force de travail autour du travail productif.

## **5. SOLUTIONS ENVISAGEES**

La première conclusion (de portée générale) de ce travail est certainement la nécessité de rompre avec les solutions "externes" à la

crise économique actuelle basées sur le recours systématique aux revenus pétroliers et aux apports financiers externes. Parce qu'elle interdit toute possibilité de maîtrise des principaux leviers de commande, parce qu'elle contraint le décideur à s'enfermer dans la gestion de courte durée et qu'elle réduit les préoccupations de ce dernier au seul remboursement de la dette, cette vision est l'antinomie même d'une stratégie de développement. Il y a donc lieu de reformuler la méthodologie d'approche, théorique et pratique, du problème économique algérien et de rechercher une autre voie d'accès au développement économique. Il s'agit là, nous semble-t-il, d'une condition nécessaire à l'élaboration d'un projet économique alternatif tourné vers les solutions internes à la crise, c'est-à-dire en fait vers l'effort productif et la créativité des citoyens.

Cette nouvelle orientation méthodologique globale admise, la première tâche dans le domaine des huiles alimentaires est de faire prendre en charge de façon conjointe et coordonnée le dossier oléagineux par l'industrie et l'agriculture afin de fixer des objectifs à atteindre en commun.

Parmi ces objectifs, le développement local des graines oléagineuses et leur intégration dans le cadre global de l'agriculture nationale devraient être envisagés impérativement. L'introduction de cette nouvelle culture dans l'assolement ne paraît pas devoir poser des difficultés majeures : cultivés en sec selon un système extensif peu exigeant en eau, le tournesol ou le carthame pourrait s'étendre sur une partie des exploitations céréalières, en rotation avec les blés et les fourrages. Mais il est clair qu'une condition du développement des oléagineux est l'existence de débouchés pour les graines produites (ou importées dans un premier temps), celles-ci devant être transformées localement. Il y a lieu d'envisager la réorientation des flux d'investissement dans le domaine huilier au profit de la trituration-extraction domestique, les unités industrielles de ce type devant être impliquées tout autant que l'activité agricole dans la mise en oeuvre du programme oléagineux.

Par ailleurs, il nous semble impératif de réintroduire le débat sur le développement de l'oléiculture et de l'oléifaction. Prenant en considération les particularités du secteur et ses contraintes, le programme oléagineux à l'échelle nationale devra comprendre des actions coordonnées et simultanées au niveau de la production oléicole, des unités artisanales et industrielles de transformation, de la commercialisation, etc... Cette perspective devra intégrer le règlement de la question des arbitrages nécessaires, entre les huiles d'olive et les huiles de graines, leur "poids" respectif dans le système productif (superficies à y consacrer, niveaux de la production, prix relatifs, etc...) et leur place respective dans la structure de la consommation lipidique des populations.

Enfin, le développement des graines oléagineuses et de l'oléiculture est tributaire d'une décision politique à exprimer clairement en faveur de la promotion de ces cultures. Certes, l'ère de "l'Etat-providence", principal employeur et principal producteur et distributeur de richesses

est désormais révolue. Nous avons pleinement mesuré la faillite du système précédent où la bureaucratie d'Etat a systématiquement détourné les appareils économiques et sociaux à son seul profit. Mais il ne s'agit pas pour autant de plaider pour un effacement de l'Etat de toute la vie économique. Dans une économie algérienne caractérisée par un tissu industriel faible et un secteur privé productif fragilisé, l'Etat (reformé dans ses structures et ses formes d'intervention) peut contribuer par des actions de régulation appropriées au succès du programme oléagineux. Nous pensons ici aux mesures de protection pouvant aller de la subvention à la production locale de ses cultures à l'institution de taxes douanières sur les importations des graines ou des huiles brutes selon la stratégie arrêtée. Ces mesures classiques de politique économique sont depuis longtemps la règle dans les pays industrialisés se réclamant pourtant du libéralisme économique. Toute l'histoire de l'économie mondiale des oléagineux prouve l'efficacité de telles mesures : les Etats-Unis ont choisi, dès 1929-30, de développer massivement la culture du soja sur leur propre sol plutôt que d'importer le soja chinois moins coûteux. La C.E.E. n'a pu accéder à une autosuffisance relative en oléo-protéagineux qu'en organisant systématiquement le remplacement des graines importées par des graines européennes et leur trituration locale. Le Brésil doit l'expansion vigoureuse de la production de soja aux subventions directes et indirectes accordées à cette culture par le gouvernement fédéral. Enfin, le plan national de développement des cultures oléagineuses en Espagne en 1971 a reposé d'abord sur l'octroi par les pouvoirs publics de larges subventions (50 % du coût des semences et 20 % de celui des engrais) assorties de prix garantis aux cultivateurs.

Au total, le programme oléagineux en Algérie nécessite l'élaboration d'une véritable filière visant la mobilisation de toutes les ressources potentielles et tendant, à terme, à la construction d'une puissante économie huilière nationale. La mobilisation des pouvoirs publics et de l'ensemble des agents économiques autour de cet objectif fondamental compte aujourd'hui parmi les grands défis que doivent relever l'économie et la société algériennes.

Un dernier point être évoqué ici : il est évident que, quelles que soient l'action de l'Etat et la qualité des Réformes Economiques qu'il initie, un tel projet ne peut être mené à son terme si les partenaires étrangers ne participent pas à son succès. Cela suppose une volonté commune de faire sortir l'Algérie du cadre strictement commercial qui maintient ses relations actuelles (héritées de l'ordre ancien), notamment avec la C.E.E, dans la fonction traditionnelle de fournisseur de produits énergétiques (mono-exportation) et de consommateur des produits industriels et agro-alimentaires des pays européens. Les flux de capitaux européens ne peuvent plus être destinés simplement à soutenir les exportations de ces pays, mais doivent s'inscrire désormais dans une dynamique cohérente de co-développement fondée sur des opérations d'investissements productifs directs, dans le domaine des huiles comme dans les autres branches d'activité économiques.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur Associé CREAD

**[1]** Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences Economiques soutenue le 25.03.1992 à l'Université de Lyon II devant un jury composé de Messieurs S. BEDRANI, Professeur à l'I.N.A d'El-Harrach-Alger ; Y. BOUCHUT, Professeur à l'Université de Lyon II ; Ch. MERCIER, Maître de Conférences à l'Université de Lyon II ; J.J. PERENNES, Maître de Conférences à l'Université catholique de Lyon et de D. REQUIER-DESJARDINS, Professeur à l'Université de Versailles.

**[2]** J. P. Bertrand : "L'internationalisation du système-monde des oléo-protéagineux : hypothèses de travail et tendances" in Le monde des oléo-protéagineux - Economica - 1988 - p. 13 et suivantes.

**[3]** Michel MIAILLE : "L'Etat de droit" - PUG - Maspéro - 1978 - p. 144.

**[4]** Cl. Chaulet : "La terre, les frères et l'argent" - OPU - Alger - 1987 - p. 57.

**[5]** Cf. MARA : "Etude - diagnostic sur les possibilités d'augmentation des productions oléagineuses en Algérie" - Déc. 1973. p. 31.

ABDEL. KAMEL ALLAOUA [\*]

## **Filière, métier et réseau : trois indicateurs DE LA COHÉRENCE des systèmes agro-alimentaires**

A l'heure où chacun essaie d'être le meilleur et où la recombinaison des structures industrielles continue dans sa lancée, pendant que le secteur agricole se banalise dans son rôle essentiel, il paraît utile d'analyser les déterminants des activités économiques du domaine agro-alimentaire, et voir ce qui fait ou fera la cohérence d'un système. Est-ce le système des prix ou l'allocation des ressources, ou tout autre chose ? Est-ce le système lui-même qui conditionne l'allocation des ressources ou est-ce l'organisation ? En d'autres termes qu'est-ce qui détermine la stratégie des entreprises qui orientent le système productif ? On tentera d'expliquer dans ce qui va suivre qu'aucun des éléments qu'il s'agisse des coûts repérés à travers une analyse comptable sous forme d'entrée-sortie lors de l'analyse de filière, de la technologie ou de l'organisation des structures, ne suffit à lui seul pour éclairer la complexité du système productif. C'est plus complexe que cela n'apparaît. Au delà des lectures traditionnelles des filières considérées comme sous-ensembles d'un ensemble appelé système, d'autres facteurs interviennent dans le façonnage de ce système. Les métiers et les réseaux qui se tissent à l'occasion de la mise en oeuvre d'une activité sont partie prenante dans la cohérence des réalités industrielles. La référence au système agro-alimentaire est une illustration.

### **1 - De la cohérence du système agro-alimentaire**

La connaissance des réalités industrielles est une préoccupation de la recherche en économie industrielle, un exercice continu complexe, théorique (pluridisciplinaire) et pratique. Dans le domaine agro-alimentaire en particulier la question alimentaire reste sans doute l'un des défis majeurs des stratégies de développement et quelque soit le niveau de développement du pays. La puissance, en général et agro-alimentaire en particulier, des Etats-Unis, de la France et bien d'autres pays, n'est-elle pas construite avant tout autour de l'appareil de production alimentaire ? Il semble que oui, et il est intéressant de connaître les facteurs qui en sont à l'origine. Alors qu'en de nombreux contextes les activités qui ont pour fonction essentielle d'assurer des disponibilités agricoles et alimentaires sont en déclin, il est des stratégies qui ont assuré l'expansion de l'appareil industriel en entraînant l'agriculture jusqu'à sa banalisation et réduire sa part relative dans la PIB ou la valeur ajoutée, mais sans diminuer de son importance. Pour mettre en évidence ce phénomène il faut se poser plusieurs questions. Pourquoi les acteurs s'intéressent-ils et s'investissent plus dans des

filières que dans d'autres ? A priori, moyennant une démarche classique, on aura tendance à répondre parce que c'est rentable au sens financier. En réalité les mobiles peuvent être autres que le seul profit. Peut-être en raison d'une position de monopole due à la possession d'un procédé donné, ou peut être aussi à cause d'impératifs socio-économiques voire politiques ? Mais dès lors que l'on considère l'ensemble des activités comme étant un système, cela revient à dire qu'en réalité les logiques des acteurs sont déterminées par plusieurs facteurs.

La démarche filière qui est une forme pertinente de découpage des systèmes productifs, une forme qualifiée d'intermédiaire entre les niveaux macro et micro-économiques, nonobstant ses limites, demeure une méthode probante, un sous-ensemble significatif, plus précisément une forme concrète de l'organisation industrielle. Donc un niveau approprié pour l'analyse de la dynamique du système agro-alimentaire.

Par rapport au mouvement d'industrialisation qu'ont connu les IAA, l'orientation du développement des filières agro-alimentaires est apparu comme le sujet essentiel tant bien des décideurs, des professionnels que des chercheurs. Ici ou là, on constate que par rapport aux objectifs poursuivis par ce développement, beaucoup de filières ont relativement bien rempli leurs rôles en apportant des résultats positifs (amélioration de la ration protéique, de la qualité des produits, etc). Certaines analyses sont allées loin dans l'approfondissement du sujet jusqu'à éclairer le comportement des agents, le type de rationalité en présence. Ainsi déjà selon SCHERER, qui a proposé une lecture triangulaire SCP (structures-comportements et performance), il est désormais aisé de mettre à nu les structures d'une filière de production et de démontrer les logiques qui animent les acteurs d'une filière. Or au delà de cette description, basée surtout sur la notion de coût économique, le bénéfice tiré du développement d'une filière n'a de sens que par rapport à la globalité des choses. C'est dire que l'évolution d'une filière ou d'un système ne relève pas uniquement du coût occasionné mais de l'ensemble des coûts, des comportements des agents et de leur manière de traiter chaque élément constitutif du système. De ces aspects, la cohérence des réalités industrielles constitue un enjeu de taille pour la poursuite du développement, car elle envisage la prise en compte des technologies, des matières premières, des organisations et des stratégies d'agents.

Voilà plus d'une trentaine d'années depuis que l'approche filière est mise à l'épreuve dans l'élaboration des synthèses des activités de production, des mises en évidence du contenu et des articulations des divers segments constitutifs de ce qu'est une activité de production. Avec l'émergence puis l'accentuation des processus de restructuration industriels, de nouveaux courants de pensée, (à croire qu'ils sont "dictés" dans la plupart des cas par une nécessaire complémentarité des sciences), aujourd'hui, il est possible d'accommoder la démarche de filière avec celle relative aux changements techniques et aux stratégies d'entreprises. Mais l'approche filière, quoi que l'on dise garde toujours son statut de construction réelle, d'une démarche qui renvoie

aux mécanismes qui sont au centre du fonctionnement de la sphère économique du système productif. Devons-nous pour autant nous contenter ? Si on arrive à affiner la démarche en s'appuyant sur d'autres concepts, peut-être nous donnerions-nous les outils méthodologiques d'approfondissement de l'interprétation de l'architecture et du fonctionnement des activités à partir de leur propre contexte, tant il est vrai que chaque contexte garde ses spécificités. La preuve en est pour une même filière de production, il est aisé d'observer divers rythmes de développement ; croissance ici, régression là. Là est la question.

Ainsi les réalités industrielles ne peuvent être appréhendées à partir de la seule lecture verticale des filières. Afin d'expliquer l'ensemble des déterminants de la réalisation des produits agro-alimentaires, il faut les considérer dans leur totalité organiquement liée. Incontestablement l'explication générée par l'approche traditionnelle est insuffisante. Dans ce sens les concepts de métier, entendu au sens de savoir et savoir-faire, ou d'ensembles de compétences, et de réseau qui évoque et intègre forcément l'idée de proximités techniques et économiques entre les divers métiers, mettent en lumière les interactions qui caractérisent un système, donc les logiques qui animent ses acteurs. Ces concepts supposent de façon inductive de se prononcer aussi sur la quantité et la qualité de chaque facteur intervenant dans la constitution du système. Cela signifie qu'il doit exister implicitement un processus d'apprentissage à partir duquel est alimenté le comportement des acteurs.

Ainsi le couple fournisseur-client à l'oeuvre dans une activité de production donnée est la preuve qu'il peut exister une variété de comportements, cela veut dire aussi qu'en plus de l'élément coût de production d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans l'influence sur le rythme de développement d'un système. Comme il est presque impossible d'analyser l'ensemble des entreprises, excepté dans le cas d'une étude superficielle, on considère alors qu'une entreprise est un système et son analyse est donc déterminée par la série de transactions qui circulent entre ses diverses fonctions, entre ses fonctions et l'environnement en général. Sa cohérence interne viendra de la convergence de l'ensemble des forces agissantes :

- les unes endogènes qui concernent l'environnement technique [R & D, formation, rémunération, information, état des technologies - clés... J, l'environnement économique [Organisation, coûts, planification, statistiques adaptées, place des secteurs...] et l'Etat et le social [Institutions de recherches, pouvoir d'achat, santé, loisirs, état physique, participation, information,...] ; les trois constituant l'environnement national.

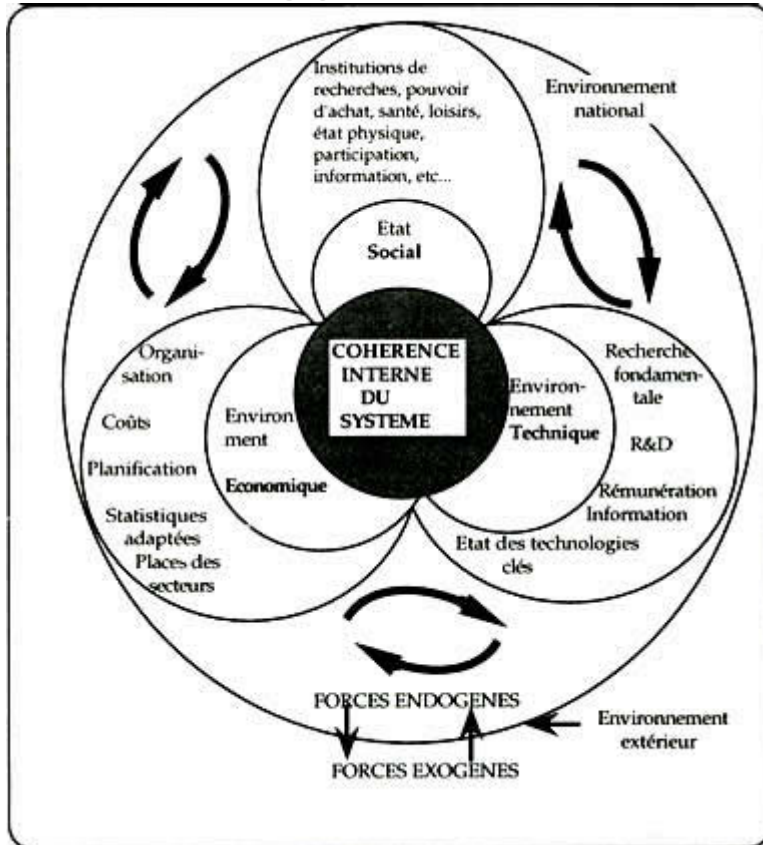
- les autres exogènes qui sont relatives à l'environnement extérieur d'une manière générale [Echanges, coopération, partenariat...].

Par conséquent la cohérence du système ne peut être que le résultat de l'interaction de trois éléments majeurs (Cf. schéma suivant) que sont :

- l'état social et ses composantes (institution, recherche, etc.)
- l'environnement technique (R&D, rémunération des agents,...)
- l'environnement économique (organisation, coûts,...)

ces éléments étant eux-mêmes influencés par des forces, les unes endogènes (climat, politique,...) les autres exogènes (commerce international,...), et influençant à leur tour l'ensemble des entreprises, ou pour schématiser la totalité des unités de production.

Schéma [1]  
ELEMENTS DE BASE POUR LA COHERENCE DU SYSTEME  
AGRO-ALIMENTAIRE



(Allaoua. 1992)

Selon certaines analyses, notamment chez R. COASE, on ne connaît pas assez ce que font les entreprises pour pouvoir en juger. Des études monographiques sont encore indispensables, après quoi seulement il nous sera possible de nous interroger sur les mécanismes des choix qui s'opèrent à l'intérieur de l'entreprise en tant que partie d'un système. L'allocation des ressources nécessaires au développement d'une ou plusieurs activités choisies par une entreprise donnée dépend d'une série de transactions intervenant dans le marché. Certaines sont visibles, quantifiables, d'autres cachées, informelles. C'est dire que les objectifs, produits et services vont être perçus comme une information à traiter avant de tenter de la traduire en produit final ayant une valeur marchande.

Ce sont ces éléments qui sont à la base d'un développement cohérent. Mais pour l'entreprise la cohérence peut signifier autre chose de plus réduit peut-être ? Ainsi l'allocation des ressources au sein d'une entreprise pourrait être aussi le fait d'une simple décision administrative. Qu'une entreprise décide de réaliser un produit, après tout cela pourrait



être un choix raisonné à partir d'une situation de demande exprimée sur le marché, donc existence d'un besoin, ou simplement parce que l'entreprise considère que l'exercice de l'activité choisie est porteuse dans le long terme, ou encore le fait d'un monopole. Cela pourrait signifier en outre que l'entreprise collecte et traite avant tout des informations. De nombreuses études ont confirmé que le développement est en grande partie une question d'informations. Certaines ont spécifié les modes de collecte et de traitement des informations. En revanche, hormis l'économie de la recherche-développement, peu de recherches ont contribué à expliquer d'abord la genèse des informations, c'est-à-dire où, comment et qui génère les informations ? Si on veut déterminer les éléments qui poussent une entreprise dans telle ou telle activité il faudra au préalable analyser son activité en tant que métier. Ceci nous paraît un volet stratégique à connaître. En effet lorsqu'on connaît l'acteur qui a généré l'information, le lieu, le moment et les motifs qui le guident, on peut aisément suivre et surveiller l'orientation d'une filière donnée.

Ces remarques étant soulevées, l'idée nous est venue d'aller dans le détail des choses dans un domaine précis, en l'occurrence l'agro-alimentaire qui reste sans conteste l'un des secteurs où naissent et circulent des quantités d'information sans cesse nouvelles. Si l'on admet auparavant que son fonctionnement est représenté par des filières de production-transformation et distribution, et est relativement l'un des plus dynamiques, c'est qu'au plan concret il doit exister des relations continues entre les divers segments des diverses filières, des relations qui traduisent l'existence de proximité entre des activités différentes et de comportements plus ou moins complémentaires. Autrement dit aujourd'hui les filières agro-alimentaires évoluent en développant des relations complexes à travers des réseaux de production, de distribution et d'une manière générale à travers des relations financières, commerciales et stratégiques. L'organisation des grandes entreprises en groupe est à ce sujet une illustration évidente. Enfin l'existence d'une différenciation des stratégies, globales et de spécialisation, est aussi un indice révélateur de cette interdépendance.

## **2 - Des fondements théoriques du concept de cohérence des systèmes**

Dès lors qu'il s'agit de clarifier les stratégies de reproduction d'un système donné, en prenant en compte le maximum de déterminants de son évolution, la pertinence de la référence à une approche construite autour de l'ensemble interactif "Filière-Métier-Réseau" nous paraît d'abord évidente parce que la fécondité de ces concepts fait qu'il est possible de les appliquer à n'importe quel contexte, et de plus ils sont relativement maniables au niveau méthodologique. Aussi comprendre les formes institutionnelles qui régissent la production, les procédures d'intervention des acteurs (Etat ou agent au sens individu, etc.), les logiques de production, de consommation et d'échanges, en vue d'assurer l'évolution cohérente du système, est une démarche susceptible d'éclairer les règles générales de fonctionnement d'un système et en même temps les singularités de chaque filière. Cette

démarche peut servir l'anticipation dans la mesure où le futur d'un quelconque système est à priori multiple et indéterminé.

En ce qui concerne la "régulation" d'un système, régulation étant entendue ici au sens de veille, d'ajustement aux caractéristiques de l'environnement, toutes les études qui ont été menées sur les systèmes agro-alimentaires ont montré que l'organisation de la production est extrêmement variable à travers le temps et l'espace. On peut en effet, observer d'un lieu à un autre des différences, et c'est par rapport à ce constat que l'on se pose la question sur les modalités de conceptualisation de l'organisation d'un système donné ? Par ailleurs, sans oublier que les systèmes techniques sont ouverts, il est préférable de les étudier non pas à posteriori pour évaluer leurs conséquences lorsqu'elles ont déjà été constatées sur le milieu, pour anticiper les changements et les améliorations à apporter. Dans ce cas quels systèmes techniques adopter sur la base de l'existence d'une interdépendance entre techniques et hommes, socialement et cognitivement diversifiés ? Il s'agit là d'aborder aussi bien l'analyse conceptuelle que la réalisation concrète des activités agro-alimentaires avec une vision globale et qualitative, non parcellaire comme celle qui s'attache uniquement aux données économiques quantitatives, et intégrant l'évolution des rapports de force et l'apparition de nouvelles tendances [1] (M. GODET. 1985).

Une approche adaptée à l'analyse des systèmes agro-alimentaires serait celle qui tenterait de remonter le plus possible dans la conception des systèmes techniques, celle qui prenne en compte les hommes avec leurs savoir-faire acquis, leur culture technique et professionnelle, leurs habitudes et capacités relationnelles, leurs comportements au travail, en somme une démarche qui donnerait plus de flexibilité dans la conception de systèmes agro-alimentaires performants pour l'entreprise et qualifiants pour les hommes. A partir de cet objectif, on pourrait chercher à comprendre quels niveaux de performances économiques et sociales affichent les systèmes actuels et que pourraient afficher les nouveaux systèmes à mettre en place ? A vrai dire il n'y a pas de réponse définitive car c'est le rapport entre les filières qui détermine l'organisation effective du système agro-alimentaire. Dans ce sens, si l'approche filière aide à établir la monographie de chaque activité, ce sont, selon nous, les concepts de métiers et de réseau qui à leur tour aident à éclairer les tensions existant entre les entreprises et les choix stratégiques. Ainsi la connaissance des stratégies des grandes entités industrielles est toujours à connaître car il convient de préparer les conditions de "riposte" [2] (M. E. PORTER 1982).

Comment garantir la coordination des actions de l'ensemble des agents du système ? Comment orienter les objectifs de chaque acteur vers un ensemble d'objectifs communs ? Quels sont les facteurs qui militent en faveur de la cohérence du système ? Vers quelles filières peuvent s'orienter les producteurs ? Quelle sera l'évolution du système productif global et agro-alimentaire en particulier, compte tenu des contraintes que pose l'environnement en général ?

C'est à une série de questions que nous invite la nécessité de construire la cohérence du système agro-alimentaire. C'est donc le caractère systémique du changement en général et technique en particulier, qui est relevé. D'autre part, lorsqu'on analyse de manière approfondie une ou des filière(s) donnée(s), et de manière comparative par rapport à au moins deux contextes, très vite on s'aperçoit qu'à l'intérieur du paradigme technique [3] (Giovanni DOSI, 1982. et R. R NELSON, S. G WINTER. 1982) les trajectoires technologiques se dessinent certes mais sans se ressembler pour autant. Cela signifie qu'au sein d'un contexte donné, l'évolution d'une filière ou d'un système agro-alimentaire en général n'obéit pas forcément à des schémas rigides tels que nous le laisse croire l'approche "technicienne", mais qu'il y a bien des trajectoires spécifiques à chaque contexte, voire à chaque filière. Cela veut dire aussi que le progrès technique peut être une donnée endogène, que les rapports entre techniques utilisées dans une filière donnée et l'économie en général sont un élément à connaître [4] (Cf. Mario AMENDOLA et Sergio BRUNO. 1990.) (Jean Luc GAFFARD. 1989.), que les fonctions de production, n'expliquent pas tout, et que par conséquent l'approche d'une filière en termes comptables même intéressante au plan synthèse, reste limitée. Auquel cas seule la lecture transversale est à même de dépasser. Ainsi perçue, l'évolution d'une filière, encore plus d'un système global, dépendra des capacités d'innovation du milieu visé, de la qualification collective. L'étude des métiers qui participent au fonctionnement d'un système est donc une nécessité si l'on veut comprendre la "trajectoire" empruntée par le système agro-alimentaire et spécifier les interactions entre producteurs et consommateurs, les éloignements ou rapprochements entre entreprises, les types de proximités et les éléments immatériels qui circulent au sein du système.

En outre la dynamique du système agro-alimentaire peut également se lire à travers une lecture de l'organisation de l'espace. Autrement dit l'étude des filières constitutives d'un système ne peut ignorer la notion de "district" [5] (J. L. GAFFARD, P. M ROMANI. 1991). Ainsi existe t-il des régions de production agro-alimentaires très avancées, et partant disposant de compétences reconnues. La densité d'activités dans une région donnée peut traduire l'existence de réseaux très actifs qui interviennent souvent pour structurer les filières et avoir des effets d'entraînement sur l'ensemble du système. Le concept de réseau s'avère à l'occasion très porteur dans la mesure où il permet d'appréhender le système au plan humain, technique, économique et spatial. Il intègre la dimension nouvelle, celle du partenariat [6] (Xavier GREFFE. 1990). Enfin plus les filières sont concentrées, plus les proximités le sont aussi, et plus une lecture transversale du fonctionnement d'une filière se justifie.

En référence au système agro-alimentaire algérien, on peut se poser la question si le développement des activités agro-alimentaires tel qu'il a été initié par les successifs plans de développement, présente un certain avantage ? La régionalisation des activités matérialisée par l'existence de structures multiples mais à rôles identiques (Offices régionaux par produit, etc.) est-elle fiable ? Y-a-t-il avantage à localiser une usine de fabrication de corps gras en dehors des zones où la culture

des graines oléagineuses est permise ? Y-a-t-il avantage à concentrer les élevages industriels dans l'aire péri-urbaine sous prétexte que les lieux de consommation sont proches ? Autant de questions qui nous amènent à chercher des alternatives, et d'abord à approfondir les approches. Cela est d'autant plus vrai que dans de nombreux pays on est confronté au problème de la restructuration du secteur productif, alors qu'il est possible de relever encore une certaine hésitation quant à la référence à de nouveaux courants d'analyse, et simultanément la "crainte" à abandonner la doctrine publique de développement qui est en vigueur jusqu'à ce jour.

En parlant des systèmes et des hommes [Z] (C. P. VINCENT. 1990), on s'aperçoit que les entreprises sont devenues un système interactif extrêmement complexe, dès lors qu'elles évoluent dans un environnement souvent instable et parfois artificiel ; qu'elles entrent en contact avec des technologies nouvelles et des organisations qui ne fonctionnent pas forcément sur les mêmes principes. Ajouter à ce constat qu'au plan interne, il y a souvent absence de réconciliation entre les intérêts des salariés et les buts économiques recherchés. Tout ceci milite en faveur d'une articulation intrinsèque des différents éléments constitutifs du système que l'on veut analyser, et signifie en fait qu'il est impossible de pouvoir reproduire des modèles de production-consommation quand on ne dispose pas de moyens de le faire selon les schémas qui les ont initiés. Cela veut dire en outre que les frontières d'un système agro-alimentaire ne coïncident pas forcément avec les frontières nationales, et qu'en conséquence il faut analyser aussi la nature et l'intensité des relations que nouent les filières agro-alimentaires entre elles et avec le reste du système productif global.

Pouvons-nous nous contenter de la seule approche filière ? Certainement pas. C'est pourquoi la recherche d'outils méthodologiques nouveaux est nécessaire si l'on veut comprendre le processus de sélection des filières, comment une filière se développe et une autre régresse, d'adaptation des technologies et des mutations du système agro-alimentaire dans son ensemble. Il y a en effet beaucoup de coûts liés à la coordination des filières au sein d'un système (coûts de transactions chez Ronald COASE), comme il existe aussi de nombreux effets dits externes, puisque certaines filières agro-alimentaires en se développant, ont apporté des solutions positives aux problèmes posés (cas des filières animales qui ont contribué à l'amélioration de la ration protéique) mais de manière contradictoire ont favorisé un courant d'approvisionnement en matières premières via des importations coûteuses. Dans ce cas l'organisation cohérente d'un système agro-alimentaire sera celle qui entraînera le plus faible coût de transaction. Pour l'expliquer il faut analyser chaque métier qui est mis en oeuvre et les logiques des différents acteurs en présence.

La cohérence des réalités industrielles ne peut venir que d'agents ayant d'abord l'esprit d'entreprise. Mais là également on pourra en discuter. Qui est rationnel ? Il n'y a pas longtemps depuis que les entreprises de production-transformation des produits agro-alimentaires ont commencé à s'impliquer, à prendre des risques. Or si l'on s'en tient à la définition de

J. SCHUMPETER ou de Nicholas KALDOR, il est très difficile de construire la cohérence du système tant que les problèmes de gestion, d'investissements, d'organisation ne sont pas maîtrisés. S'il est vrai que le profit a quelques significations du point de vue de la rémunération du capital engagé par l'entrepreneur privé, force est de constater que le secteur privé des pays dits du Sud n'agit pas toujours dans le sens de la cohérence du système, encore faut-il demeurer clairvoyant en signalant qu'il évolue dans des conditions difficiles. Même le secteur public qui dispose en général de grands moyens et une riche expérience ne réagit pas encore dans le sens de l'innovation à l'intérieur du système. Dans ce cas comment construire cette cohérence ? Peut-être que l'apprentissage social dans le champ des proximités techniques et économiques des filières agro-alimentaires aidant, on arrivera un jour à bâtir cette cohérence. Au plan de l'analyse l'usage des concepts de métier et de réseau peut participer à l'approfondissement de la connaissance de ces réalités, et surtout de la qualification collective à partir de laquelle se nourrit le système.

### 3- Obstacles et nécessité de la cohérence des systèmes

Les changements à l'origine de cette recomposition du paysage industriel, sont de plusieurs ordres. D'abord c'est à cause du processus de restructuration que connaissent les économies, surtout développées. De nouveaux concepts et produits dont les dimensions essentielles échappent aux utilisateurs, voire aux concurrents, définissent un nouveau paradigme qui remet en cause les systèmes de productions jusqu'ici en vigueur. Ce processus est perçu comme un moyen d'intégrer l'échelon régional, ou pour employer un terme presque à la mode " bassin". C'est là un moyen efficace d'intégrer la stratégie d'une entreprise dans la problématique d'ensemble du développement industriel. Autrement dit, intensifier les interactions industrielles en augmentant les flux de technologie, de produits et de services, qui circulent entre les branches, entreprises ou entre acteurs individuels, pour accroître l'intégration industrielle.

Depuis que des recherches d'un nouveau type sur l'innovation technologique [8] (R. NELSON et S. WINTER-1982), la diffusion interindustrielle des innovations [9] (K. PAVIT 1984, B. QUELIN 1988), et sur le concept de "proximité économique liée à une proximité technologique [10] (J. PARENT 1979) ont vu le jour, l'étude de nombreux cas a effectivement montré l'apparition de nouveaux paradigmes technologiques [11] (G. DOSI 1983).

La plupart des filières de production qui se retrouvent dans le champ de la restructuration, se sont vues imposer une "trajectoire" jusqu'à leur banalisation, jusqu'à acquérir un statut d'activités orientée vers des formes obéissant à des normes de production industrielles régies par des grandes et petites entreprises presque condamnée à évoluer en symbioses. Progressivement, sous le poids des grandes entreprises, les deux sont nécessaires, les premières pour mettre sur pied les nouveaux paradigmes techniques, les secondes pour la diffusion rapide sur les marchés et l'exploitation commerciale générale. [12] R.

ROTHWEL. (1985) explique que les grandes firmes interviennent et soutiennent l'innovation tantôt par les appuis financiers ou un apport de savoir-faire, tantôt en créant à leur tour de petites entreprises. Naturellement si elles bénéficient des conditions optimales de la diffusion (réseaux commerciaux, information, etc...).

Les options stratégiques qui s'offrent à ces entreprises reposent sur l'articulation des métiers. Ceci permet d'entrevoir non seulement les différents stades caractéristiques des filières mais aussi de globaliser les objectifs des entreprises par rapport à leur environnement. Les modes d'une insertion cohérente des filières dans leur environnement peuvent se réaliser soit par une intégration verticale ou horizontale ; or même avec ces deux formes, cela reste insuffisant, c'est pour cette raison qu'il faudra intégrer une autre notion, imaginer une autre forme d'intégration "concentrique" qui puisse compléter la vision traditionnelle que l'on peut avoir du développement des filières. Un des moyens de le réaliser consiste à introduire la notion de métier, une notion qui facilite la compréhension des proximités techniques et économiques caractéristiques du champ du système. Autrement dit plusieurs métiers peuvent concourir à la formation d'une filière de production donnée, mais participent tous et sans doute à la constitution du système agro-alimentaire dans son ensemble.

Toute transformation apportée au sein d'une filière et une seule, qu'elle soit de nature technique, économique ou sociale, par exemple une simple diversification, engendre à priori au plan théorique, une remise en cause de l'hypothèse de base de l'enchaînement et la répétition des diverses opérations qui font les stades de la filière. Une rupture technique par exemple, peut amener une redéfinition des postes de travail; l'émergence de nouvelles institutions également, peut déstabiliser l'ordre initial qui caractérise la filière, etc... L'introduction d'une nouvelle technique, après avoir été difficilement mise au point, se diffuse lentement, et parfois s'applique aussi difficilement. Il y aurait donc un système technico-institutionnel et économique à prendre en compte, c'est-à-dire des relations entre l'outil technique et l'outil de gestion, dans "Le but est d'analyser l'articulation entre ces deux systèmes - Organisation et Techniques - et de rendre compte de leurs effets sur les situations concrètes des produits et des agents" [13]. (R. SALAIS; THEVENOT). Ce n'est pas l'analyse de filière qui permettra de comprendre le poids des contraintes que la "machine technique" fait peser sur les agents ; il en est de même à propos de la "machine de gestion".

Une anticipation du mode de développement de la filière n'est pas facile si l'on se contente d'une simple description classique des stades de la filière. A chaque stade de développement correspond en principe une situation bien déterminée, notamment une situation où le technique, l'économique, le social et l'environnement en général interviennent ensemble dans la genèse de l'équilibre de la filière. Donc au delà du "réductionnisme" en terme d'anticipations économiques seulement, il y aurait une autre vision complémentaire fondée sur ce qu'on appelle

actuellement en théorie de l'organisation des "conventions" **[14]** (P. A. et CHIAPPORI).

Les voies d'un développement équilibré de la filière ne sont possibles que si les agents en présence choisissent leur comportement de façon appropriée. Et c'est là que se pose la question de la coordination tout au long des différents stades de la filière des décisions, de la gestion, de l'organisation, etc..., car les fluctuations qui peuvent affecter une filière sont d'une double nature, les unes endogènes, les autres exogènes. Ainsi donc la notion de métier est fondamentale et peut contribuer à l'analyse stratégique. Elle est une nécessité pour l'analyse de la cohérence du système.

En analysant le ou les métier(s) exercé(s) par une entreprise, en fait on lui cherche les meilleures voies à l'accession au groupe des "entités" dites viables, compétitives, et tout autre qualificatif pour dire qu'elle se développe bien, c'est-à-dire innovation-produit, économie réalisée, une meilleure sécurité dans un environnement incertain, etc... Par conséquent c'est au sein d'une entité que l'on va chercher les meilleures formes d'intégration, c'est-à-dire les modes d'insertion technico-économiques appropriés à l'environnement. Du point de vue des besoins des PVD, cette analyse de métiers peut se révéler très positive puisque le savoir et savoir-faire dans ce contexte doit signifier diminution des coûts de production, de gestion et amélioration de l'organisation. Au plan pratique, elle renvoie à la description de chaque activité, à l'état des lieux en matière d'organisation, au degré de contribution du secteur technico-scientifique, donc au niveau de qualification des agents, à l'analyse des prix de revient des produits finis, etc... et ce, au niveau de toutes les formes juridiques de mise en valeur, comme il en est le cas trop souvent dans les PVD.

En pratique c'est à travers les diverses fonctions de l'entreprise que se réalisent les compétences. Il s'agit des fonctions d'achat (du poids des approvisionnements) de production (des coûts de production), de l'ingénierie, de la gestion des projets, de la recherche, de l'innovation, de recherche-développement, marketing, de la présentation des produits et la création de marques, administrative, de gestion des ressources humaines, financières, d'investissement et de suivi des clients, de structuration de l'entreprise, de mise en place d'une collaboration de qualité entre services, donc de recherche de flux d'informations de qualité.

De ce point de vue, lorsqu'on étudie une filière donnée on s'aperçoit très vite qu'au delà de l'aspect monographique que permet d'effectuer l'approche filière traditionnelle, certains métiers, c'est-à-dire un ensemble de compétences, au sens de savoir et savoir-faire, jouent en effet un rôle structurant sur les filières **[15]** (ALLAOUA. 1991). Dans ces conditions une filière de production n'est qu'une pièce d'un puzzle. Son lien avec les autres filières est réalisé par des interventions croisées d'acteurs différents et exerçant des métiers divers où les traits techniques et scientifiques constituent une caractéristique qui gère leur complémentarité. Par ailleurs comme chaque acteur, entreprise ou individu, tente d'être le meilleur partout tout en sachant que cela lui est



pratiquement impossible, il reste la possibilité à chacun de s'intégrer dans un réseau où il pourra partager les risques et, par déduction, les gains que lui procure son activité. Ceci est devenu un fait courant dans les domaines qui sont soumis à une concurrence vive. De cette manière chaque acteur crée son produit, son service, qui n'est au début autre chose qu'une information qu'il fait circuler entre ses partenaires. Il s'agit alors d'information dont l'enjeu, est considérable dans la définition des stratégies [comme pour la recherche économique].

#### **4- Les indicateurs de la cohérence du système**

##### **4-1- La filière : Une organisation linéaire d'un sous ensemble d'un système global**

La maîtrise de l'information dans un champ concurrentiel donné est donc un préalable pour tout acteur. Celui-ci pratique une veille constante. Pour ce faire il organise d'abord son activité en filière, développe une intégration verticale puis horizontale jusqu'au point où il se heurte à des dysfonctionnements qu'il devra dépasser. A ce stade le "learning by doing" et le "learning by using" apparaissent comme des passages obligés menant vers l'amélioration de l'aptitude des agents à mieux faire. Mais déjà l'idée de filière renvoie à plusieurs notions. Citons au moins les plus importantes :

- notion de succession d'étapes enchaînées par des logiques
- notion de canal
- notion d'espace
- notions de longueur et de largeur ou d'épaisseur

Mais la filière présente aussi des faiblesses relatives à l'épaisseur et la profondeur de l'activité concernée. Chaque acteur crée son produit sans avoir le souci de prendre en compte les interactions qui existent entre la totalité des acteurs et des métiers qui gravitent autour de sa propre activité. Enfin l'idée de temporalité n'est pas mise en évidence par la filière et l'absence de consensus entre les acteurs en présence crée une concurrence aux résultats incertains. C'est pourquoi la prise en compte de chaque métier est indispensable. L'analyse des métiers majeurs, c'est-à-dire ceux qui participent d'une manière directe ou indirecte à l'architecture de la filière s'avère une piste propice à la clarification de ce que fait l'entreprise ou ce qu'elle aura tendance à faire.

En effet, plus que l'idée de linéarité, la filière évoque autre chose de plus composite. A ce jour on peut dire que les définitions du concept se sont affinées. Si la filière met l'accent sur la demande technique, les stratégies des agents, se présente comme une construction had-hoc, intéresse la monographie d'une activité, enfin est considérée comme une modalité de découpage de l'espace productif (travaux de l'AFCEC & autres), avec l'approche systémique (J. L. Lemoigne. 1980, in AFCEC) on voit mieux la globalité des phénomènes. Et au delà de quelques ambiguïtés du concept, on peut retenir (définitions données par Yves MORVAN. 1985. Ed. Economica) que la filière renvoie à trois éléments déterminants que sont l'espace technologique (succession d'opérations de transformation dissociables, séparables et liées par des



enchaînements de techniques et de technologies susceptibles d'être modifiés avec l'évolution des connaissances scientifiques et de l'organisation que l'on applique à l'activité donnée), l'espace de relations (espace de relations commerciales et financières, orienté par les techniques et le marché) et l'espace de stratégies (de mise en valeur des actions économiques). Donc les missions que l'on confie à la démarche filière sont nombreuses dès lors qu'il s'agit de rechercher une cohérence de l'espace productif.

Plus que la description, la filière appliquée à la recherche de la cohérence du système, se présente comme instrument d'analyse des stratégies des entreprises, des politiques industrielles (J. De BANDT) ; elle peut même nous renseigner sur la dynamique d'un système et toutes ses interdépendances. Il y a donc un ensemble d'opérations techniques, économiques et d'organisations (R. PEREZ. 1985. in Ed. Economica). Dans ce cas cela signifie qu'il doit y avoir nécessairement intégration de ces trois éléments selon un schéma qui réalisera la cohérence du système. Or cette intégration ne peut se réaliser qu'à travers les stratégies d'acteurs dans un contexte spécifique. De ces définitions, la filière devient un ensemble structuré d'organisations qui ne sont en fait que des sous-parties d'un ensemble que nous appelons système.

#### 4-2- Le métier

Dans l'absolu, le " métier " constituerait " le mix idéal des facteurs clés de succès " [\[16\]](#) (P. DUSSAUGE. B. RAMANANTSOA. 1987). L'approfondissement de la connaissance de chaque métier lors de l'analyse d'une filière donnée, signifie recherche d'un dosage des compétences nécessaires. Concrètement, cela veut dire qu'il faut décrire l'activité de chaque entreprise ou individu et quantifier les différents facteurs en appréciant leur importance relative. C'est une étape difficile dans la mesure où cela requiert des informations pertinentes pour pouvoir juger de la qualité. La recherche de nouvelles compétences pour assurer la pérennité de l'entreprise, dont une spécialisation. Produire du poulet de chair est un métier à part, comme l'est la production de l'oeuf de consommation, à l'instar de la fabrication de l'aliment

La plupart des filières de production sont liées par l'intermédiaire de quelques métiers majeurs, tel est le cas des filières animales qui sont interreliées par l'alimentation animale et les produits vétérinaires. Le processus n'est pas simple et a priori il impliquerait des fondements théoriques.

##### 4-2-1- Le métier a une origine théorique

La complémentarité qui existe entre les apports de la théorie du changement technique, de la théorie de l'organisation et celle de l'espace, appelle une nécessaire approche triangulaire du développement et il serait risqué de vouloir tout analyser car l'empreinte de l'industrie dans la sphère agro-alimentaire elle aussi est complexe. Les approches macro-économiques utilisées pour démystifier cette complexité, notamment au moyen de l'usage des agrégats de la

comptabilité nationale ne rendent pas compte des phénomènes micro-économiques, justement là où se réalisent les valeurs d'usage et d'échange. Sans une bonne connaissance de la théorie de la production, on ne pourra pas entreprendre une analyse macro-économique; de plus, des concepts tels que rentabilité financière et/ou économique sont insuffisants pour permettre l'explication puisqu'ils ignorent l'ensemble des réseaux sociaux et conventions établis dans le contexte considéré.

Dire que l'évolution de la sphère agro-alimentaire est devenue tributaire de l'industrie. En effet, est-ce que l'explication du processus de production de poulet de chair suffirait à expliquer un dysfonctionnement de la filière ? Certainement pas, car l'origine d'un problème, technique par exemple, qui se poserait à la filière, ne se trouve pas implicitement au sein de la filière même. Selon certaines thèses [17] (P. BYE, J. J. CHANARON & J. PERRIN. 1989). la genèse et l'évolution des techniques dépendent de l'évolution des sciences et des techniques extérieures à la sphère agro-alimentaire, que celle-ci ne fait que s'adapter progressivement pendant que l'industrie elle aussi s'adapte difficilement parce qu'elle n'arrive pas à anticiper les changements qui s'opèrent dans l'agriculture, d'où la question des stratégies.

Les aspects techniques pour autant qu'ils jouent un rôle déterminant ne constituent qu'une facette d'un problème en réalité d'ensemble. Les stratégies technologiques adoptées dans l'"artificialisation" des filières de production agro-alimentaires sont après tout conçues dans et pour un espace social et économique donné. Ceci signifie qu'en dehors d'une vision intégrée du développement de la filière, il ne saurait y avoir de développement, pas plus de croissance, si tous les éléments , techniques, économiques et ceux qui ont trait à l'organisation ne sont pas considérés dans leur totalité organique, en vertu de l'existence d'interactions mutuelles. N'y a-t-il pas entre «l'ordre et le désordre», entre les dysfonctionnements constatés au sein d'une filière de production et le fonctionnement idéal, un niveau d'organisation optimal qui sera issu d'une mise en oeuvre cohérente et objective des éléments techniques, économiques et sociaux ?

Le but ultime d'une stratégie de développement est de réaliser les objectifs, dans une coexistence pacifique des antagonismes, avec un dosage des éléments techniques, économiques et sociaux. Ce dosage relève de compétences diverses, c'est-à-dire de la mise en oeuvre en fait de métiers, chacun avec ses frontières mais évoluant en synergie. Le développement de la filière de production sera relativement bien assuré lorsqu'il aura lieu à notre sens, à l'intersection des proximités techniques économiques et sociales qui définissent le champ de la filière.

La stratégie de développement ne doit pas se confondre avec la juxtaposition des logiques de chaque filière sinon alors cette stratégie acquerrait un statut d'output industriel [18](J. P. DUPUY). L'organisation (BEER) des divers métiers en rapport avec l'aviculture est-elle viable ? Les comportements (FORRESTER) observés sont-ils appropriés aux objectifs recherchés ? «le leadership technologique doit d'abord être acquis dans l'entreprise et pas par l'intermédiaire d'alliances ou de

partenariat» [19] (W. TAYLOR. 1990), comme l'a fait Jay FORRESTER en analysant la dynamique industrielle, que l'objectif est de favoriser une prise de conscience formelle de l'interaction entre les parties d'un système.

Les métiers agro-alimentaires deviennent de jour en jour complexes. Leurs frontières respectives se modifient quoi qu'elles reposent sur quelques conditions essentielles. Toutes les entreprises agro-alimentaires, au delà d'un seuil de développement, d'une certaine taille et quand des concurrents potentiels existent, la vocation de chacune est aussi l'exportation que son métier a pour tâche de réaliser.

L'entreprise comme un arbre, pousse à partir de ses racines. Les «produits de base» sont alimentés par les compétences et engendrent les différentes unités de production, ou filiales, dont les fruits sont les produits finaux. [20] (G. K. PRAHANALD et Gary HAMEL. 1991). La sensibilité de la filière agro-alimentaire en général et animale notamment avicole, aux progrès de la biologie a été démontré maintes fois. La génétique animale et la santé animale, suivies des semences, de l'autoconsommation et des produits phytosanitaires sont au premier rang des activités touchées par les progrès effectués en biologie ; l'alimentation animale ne vient qu'en seconde position, Mais ensemble, elles génèrent un chiffre d'affaires très significatif de la prise en compte de l'imbrication de plus en plus constatée des divers métiers.

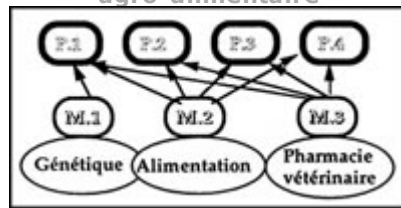
#### 4-2-2 - Le métier : Un élément qui structure et articule des filières

Le métier repose sur des compétences techniques et scientifiques. Il implique apprentissage social dans le champ concerné, innovation et création d'avantages. Il a donc des effets structurants sur la filière, voire sur les comportements des acteurs. Il aurait une origine théorique au sens où ayant une filiation technique, il peut signifier que le développement repose sur des bases techniques [21] (Note) beaucoup plus que sur d'autres déterminants. Certes les aspects technologiques jouent un rôle déterminant dans l'évolution, l'expansion ou la régression des filières de production, mais un métier est en plus d'un ensemble de savoir et savoir-faire, une occasion de rencontre entre des acteurs, une confrontation entre des objectifs et des moyens disponibles. Le concept de métier nous montre que lorsque toutes les conditions ne sont pas réunies, il revient au partenariat que développent entre eux les acteurs, de créer des alternatives et d'inventer des solutions. A cet effet, la création de réseau apparaît comme une solution de partage des risques et des gains entre les divers acteurs. Un moment de compromis à valoriser et conforter.

Mais on ne pourra jamais comprendre ni saisir les déterminants de l'activité d'une entreprise sans référence à un cas empirique. L'occasion nous a été donnée pour appliquer cette démarche à l'étude de la filière avicole. Les conclusions auxquelles nous sommes arrivées confirment la pertinence du concept de métier et l'importance de ses effets structurants sur l'évolution d'une filière. Le schéma suivant met en lumière l'existence de fondements techniques et scientifiques des métiers qui concourent à la configuration de l'aviculture industrielle, tout

en nous interpellant sur la nécessité de considérer leur articulation comme une forme de réseau particulier où circulent des transactions de plusieurs natures.

Schéma [2]  
Relation entre métiers et produits dans le domaine agro-alimentaire

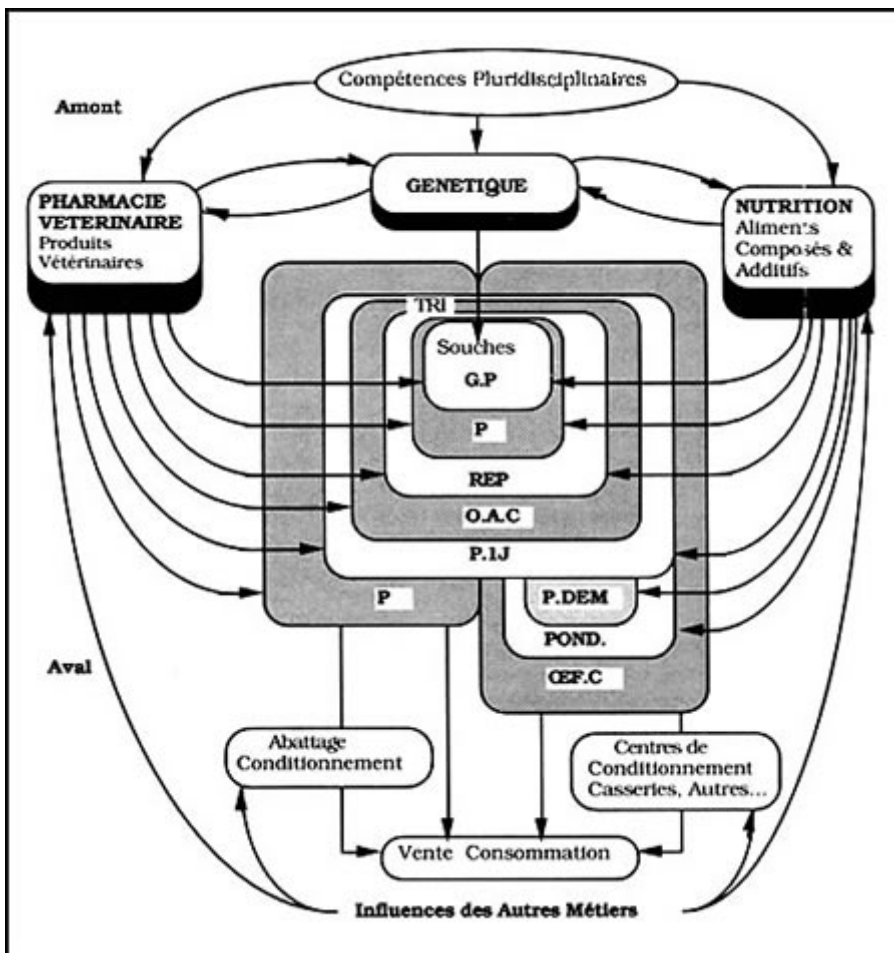


P = produit - M = Métier -  
Allaoua. 1990.  
**[22]** (A. ALLAOUA. INAPG. 1992).

Ainsi l'amélioration génétique qui est un métier à part entière, reste un signe de l'ère post-industrielle au sens où le sélectionneur apparaît moins un fabricant de produits que comme un vendeur de service. Avec ce métier, on vend de l'information génétique. Elle est devenue un domaine de recherche de pointe capable d'anticiper sur la nature du produit. Ce métier consiste à mener des recherches prospectives très suggestives du futur des espèces animales ; des investigations qui orientent les préoccupations vers une conception adaptative de l'animal au milieu qui lui est proposé. En s'intéressant à l'interaction génotype-milieu, ce métier est une preuve qu'il n'y a pas de trajectoire technologique donnée, plutôt une voie "technologique" spécifique à chaque contexte. Toutes les innovations qu'apporte ce métier visent à élargir les parts de marché. Pour ce faire il s'appuie sur la reproduction classique mais en intégrant de plus en plus une ingénierie lourde dont la recherche chimique a la charge en développant de nouveaux équipements susceptibles de rendre possible la contribution de l'analyse par les techniques ADN.

Le schéma suivant, quoi que faisant référence à l'aviculture, est clair. D'ailleurs on pourrait s'en servir comme base de départ pour une analyse du fonctionnement de bon nombre de filières de production animale.

Schéma [3]  
Les Principaux Métiers qui Déterminent Le Développement de la Filière Avicole



G.P = Grands - Parents ; P= Parents ; REP= Reproducteurs ; O.A.C= Œufs à couver ; P.I.J= Poussins d'un jour ; P= poulet ; P.DEM= Poulettes démarrées ; POD = Pondeuses ; ŒF.C = Œufs de consommation.

Allaoua (Abdelkamel). 1992

[23] (ALLAOUA. Op. cit.)

Si la division du travail a une dimension sociale, elle possède également des dimensions techniques et économiques. La maîtrise de ces deux dernières est du ressort des compétences des agents. Or pour maîtriser les fondements d'un métier il doit y avoir nécessairement collaboration, partage des risques et des gains. La plupart des métiers d'aujourd'hui reposent sur des bases techniques et scientifiques très développées. L'acquisition de ces bases requière de forts investissements et un apprentissage social renouvelé dans le champ des proximités techniques et économiques dans lequel évoluent les filières de production. Qu'il s'agisse de l'agro-alimentaire, de l'électronique ou autre domaine, ceci est confirmé par de nombreuses études. Il y a par conséquent émergence et construction de réseau entre les secteurs, les acteurs et les régions.

Au niveau macro-économique l'innovation renvoie à une notion tridimensionnelle, à la fois technique, économique et sociale. Mais au fond les entreprises visent une logique de méga-filières ; qui n'est ni plus ni moins une stratégie de positionnement par rapport à l'ensemble du système agro-alimentaire. Décortiquée, cette logique révèle qu'il s'agit de la prise en compte des deux grandes filières, les productions végétales et les productions animales en général dont l'intérêt repose

sur les trois éléments essentiels que sont les protéides, les lipides et les glucides à partir desquels on diversifie la production.

Cependant si on analyse l'innovation à posteriori, on doit se situer au niveau micro-économique. Et à ce stade, l'intégration des dimensions technologiques (l'ingénierie des protéines, des lipides ou des glucides), organisationnelles (organisation des synergies entre les diverses fonctions au sein d'une entreprise) et commerciales, s'effectue sur la base d'un flux d'informations sans cesse actualisées par l'apprentissage social dans le champ des proximités techniques, économiques et sociales du système agro-alimentaire.

La mise en évidence de l'importance de chaque métier démontre en fin de compte que le développement des filières composant le système agro-alimentaire dépend de la disponibilité en moyens matériels, financiers et surtout de la capacité des acteurs à s'adapter aux changements des facteurs qui déterminent l'évolution du système, cette aptitude ne peut se concrétiser que s'il y a déclenchement d'un processus d'apprentissage dans le champ de ce système. Cela revient à dire qu'il faut développer les métiers en rapport, avec prise en compte de l'influence de chacun. D'ailleurs tous les acteurs ne réagissent pas forcément de la même manière. Qu'il s'agisse du secteur dit étatique, coopératif ou privé, chacun a un comportement spécifique. N'est-ce pas là un indice révélateur de la nécessité de construire une certaine convergence des comportements, et d'abord en facilitant un échange d'informations indispensables à la formulation des décisions ? N'est-ce pas là une voie relativement plus rationnelle ?

Tous les dysfonctionnements que l'on peut constater au sein d'un système signifient que le rapport à la matière promu par le système culturel et socio-économique en place ne tire pas ses fondements du contexte [24] (J. PERRIN, 1988 ; J. HELLUL, 1977 ; J. L. GAFFARD, 1972 (84). Autrement dit le développement cohérent du système repose sur l'acquisition de connaissances préalables à propos des facteurs limitants le développement de chaque filière de production, la progression des débouchés des produits, les types de relations entre les acteurs, la place et le rôle de chaque filière dans le système productif global, etc. Tout ceci implique d'instaurer des règles afin de maîtriser l'articulation. Le développement du système relève donc d'un savoir collectif qui n'existe qu'incarné dans des actions et des objets (Salais ; L. THEVENOT ; FAVEREAU, 1986 à 1989). Or les actions sont définies préalablement à partir des capacités immatérielles (investissements immatériels) de la société (et la toute récente "économie de la R&D est significative, même si les économistes classiques comme A. SMITH (1776) reconnaissent déjà qu'une bonne éducation était importante pour la création des richesses des nations.

L'impact des interactions des techniques, de l'organisation et de l'espace sur la cohérence du système agro-alimentaire est une donnée de premier ordre, qui explique le sens à donner à une stratégie de relance du développement du système. Elle démontre par ailleurs que le progrès technologique n'est pas programmé, que les changements ne se réalisent pas sur simple commande ou qu'il suffit de disposer des



facteurs de production requis par une filière donnée. L'ensemble des techniques en usage dans les filières agro-alimentaires industrialisés ont pris naissance dans les pays dits industrialisés qui continuent jusqu'à présent à concevoir des systèmes techniques comme des éléments en relation les uns avec les autres, de telle façon que toute modification de l'ensemble se répercute sur chaque élément [25] (J. HELLUL, 1981). Il faut dire que dans le domaine agro-alimentaire, il s'agit souvent de produits vivants. "De même, la relation avec le vivant évolue du grossier au plus fin, sélection des semences au moyen-âge, microbiologie pastorienne au XIX<sup>e</sup> siècle, manipulation génétique aujourd'hui, à chaque changement du système, l'Homme inscrit d'avantage d'intelligence dans la matière" [26] (Rapport M. R. T, 1983).

C'est donc l'apprentissage social qui fera face aux incertitudes technologiques. Il peut s'agir d'incertitudes dans le comportement, par exemple du matériel vivant, relatives aux risques de rupture des approvisionnements. L'apprentissage concerne non seulement les aspects techniques et aussi de manière générale les anticipations du mouvement économique. Cela signifie que toute stratégie industrielle impose "de bien concevoir les processus de production et les technologies qui y sont impliquées, tout en mesurant l'interdépendance entre les politiques de produits et de production [27] (M. PORTER. 1982). Enfin la valorisation du potentiel technologique passe par la prise en charge de ce processus qui est à même de donner aux agents l'aptitude d'aborder toute rupture technologique et d'assurer la transition et l'adaptation des unités de production vers une organisation plus adéquate et plus maîtrisable. Le partenariat est cette forme souple, quand elle est possible, d'acquérir des aptitudes. Son cadre doit être défini par rapport aux caractéristiques du système en place.

#### **4-3 - Le réseau en tant que nouvelle façon de produire et de consommer, une forme d'apprentissage, un moyen d'articuler les métiers**

L'utilité du réseau vient du fait qu'il facilite la transparence des problèmes, des objectifs et la définition de solutions. De la sorte :

- il diminue les coûts d'obtention d'une information,
- il spécifie les types d'informations (formelles et informelles),
- il permet la réalisation d'un certain équilibre entre ses partenaires,
- il fait partager le système de veille technologique,
- il facilite l'entrée sur le marché,
- il apporte des informations brutes,
- il intègre les acteurs et leurs entreprises dans l'environnement global et
- il est susceptible d'engendrer une certaine stabilité sociale, technique et économique.

Autrement dit il devient un passage obligé à un moment où la division du travail est très poussée et exige des agents, des niveaux de qualifications capables de répondre aux défis économiques. De ce point de vue la filière, le métier et le réseau sont des concepts pertinents dans l'explication des déterminants de l'organisation d'une activité. Pour mieux s'en rendre compte il est souhaitable de les soumettre à l'épreuve dans une recherche empirique.

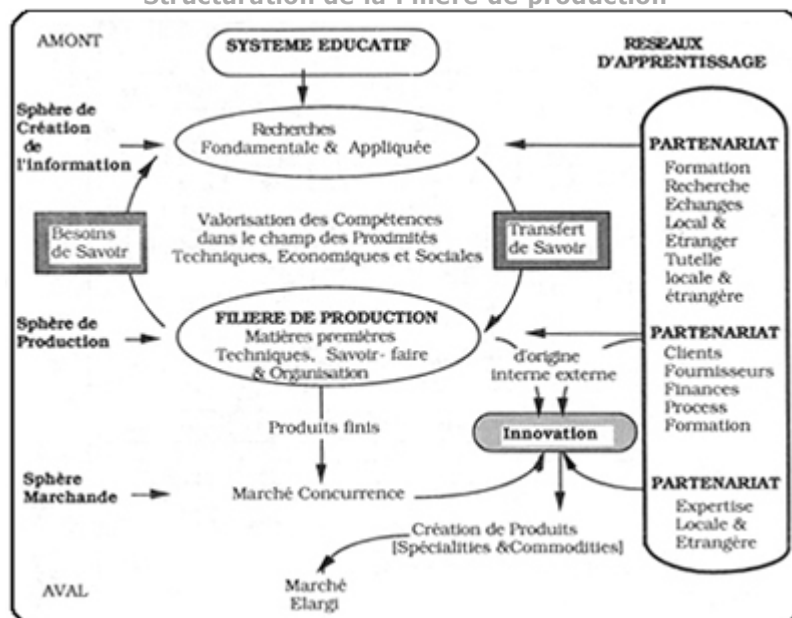
Le réseau concerne donc les relations visibles et invisibles qui caractérisent une situation donnée :

- il traduit l'existence d'articulations entre les métiers, implique l'ensemble des acteurs dans le processus de production-transformation-distribution. Il est d'un certain point de vue un "métier", mais pas comme les autres, au sens où il génère des informations sous toutes les formes pour les soumettre à une vérification constante des acteurs.
- il donne la possibilité de reconstituer l'architecture du modèle de production-consommation mis en oeuvre.
- enfin en permettant la constitution de banques de données sur un domaine d'activités données, il incite à leur valorisation.

Finalement si on veut aboutir à une représentation aussi précise que possible d'une filière de production, l'usage du concept de réseau, associé aux notions de proximités techniques, économiques et sociales caractéristiques des filières, correspond parfaitement aux attentes de tous les acteurs. Qu'il s'agisse des producteurs, des entreprises, des individus, de l'Etat, des chercheurs, etc.

En pratique l'existence d'un réseau signifie circulation d'informations, les unes stratégiques, d'autres de seconde importance ; les unes quantifiables, d'autres dites "invisibles" ou informelles. Plus qu'un moyen "didactique le réseau est susceptible de devenir un élément au service de la prospective, une sorte de tableau de bord dans la mesure où il permet d'envisager l'ensemble des métiers dans leurs interactions mutuelles. Le schéma suivant est très suggestif [28] (ALLAOUA. 1992. Op. cit) de ce que peut être un réseau au service du développement des filières de production. C'est avant tout un réseau de relations immatérielles que les partenaires font circuler entre eux jusqu'à leurs transformations en produits ayant une valeur marchande. La représentation suivante permet de saisir l'intérêt de l'information dans la reconstitution des réseaux explicatifs du contenu des politiques et stratégies industrielles.

Schéma [4]  
Influences du Réseau de relations Immatérielles dans la Structuration de la Filière de production



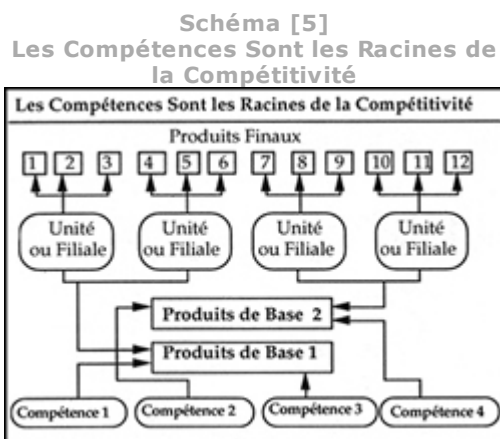


A.Allaoua. 1992

**[29]** (Cf. M. MARCHESNAY. 1991, in ALLAOUA. Op. cit. 1992).

Ce schéma montre bien que les acteurs ont tout intérêt à articuler leurs métiers respectifs pour acquérir plus de savoir et de savoir-faire nécessaires au maintien de la croissance. Les acteurs de l'amont et ceux de l'aval apprennent ensemble à différencier les besoins et à coordonner les objectifs. Les deux concepts, "Learning by doing" et "Learning by using" (Nathan ROSENBERG-1982) participent tous deux à l'amélioration de la performance du réseau producteurs-usagers.

Le réseau permet de simuler les situations possibles. C'est dans ce réseau que toute entreprise collecte les informations qui lui sont nécessaires par ses propres services et traite celles qui lui parviennent à travers des supports diversifiés de ses partenaires. Dans ce cas la formalisation des données est une étape inéluctable qui permet d'imaginer des scénarios possibles. A ce stade l'usage des moyens de traitement des informations, comme l'informatique et d'une manière générale l'automatisme, constituent la condition première pour apprécier l'information sous toutes ses formes. Implicitement la mise en place de réseaux et leur mise en fonctionnement participent d'une stratégie de développement à long terme d'une entreprise. Une stratégie d'écoute et de prise compte de la totalité des caractéristiques de l'environnement dans lequel évolue une activité donnée.



Cf. A. Allaoua. INAPG- 1992

**[30]** (d'après Harvard-Expansion, cité in. ALLAOUA. Op. cit)

## 5- Théorie et pratique de la cohérence du système

Enfin la compréhension de l'ossature technique, économique et sociale d'un système agro-alimentaire donné s'opère avec une vision dynamique des structures dans le cadre des relations entre acteurs sociaux.

Les implications théoriques de la prise en compte des concepts filière, métier et réseau consistent à ce que l'un des buts d'une politique de filière est de définir une stratégie de développement. La filière permet de comprendre le contenu des espaces de décisions et d'opérations, cela signifie que l'espace agro-alimentaire est bien un réseau formé d'activités interdépendantes et de relations entre acteurs. La circulation

des transactions n'est pas mise en évidence par la démarche filière. Celle-ci éclaire peu les convergences et divergences existant entre les structures, les comportements et les performances des diverses filières d'un système. Le système agro-alimentaire ne peut constituer quelque chose de soumis à un ordre préétabli, mais un ensemble de parties mutuellement dépendantes, de droit et d'obligations. Les éléments en faveur d'une cohérence du système existent dans la plupart des contextes. D'abord des occasions d'innovations [31] (B. R. WILLIAMS 1982), des capacités d'innover (existence d'un capital humain qualifié), des pressions à l'innovation (existence de coûts de transactions élevés).

En fait si l'on analyse un système agro-alimentaire, on constate d'abord une multitude de filières de production, de transformation et de distribution. Or si de nombreux acteurs sont situés à l'intérieur du champ d'une filière donnée, on ne doit pas perdre en vue que d'autres acteurs tout y participant appartiennent seulement à son environnement, pourtant même à l'ombre de cette filière, ils influencent beaucoup l'évolution. D'autres enfin se situent à l'interface entre ces deux champs [32] (P. PASCALLON. 1992). La politique de filière aide les décideurs, et dans le domaine agro-alimentaire elle signifie des concepts, des produits et des stratégies, également paradigmes technologiques (interprétation économique évolutionniste du phénomène technologique développée en Grande Bretagne par le SPRU - group Science Policy Research University of Sussex), en Italie (travaux de AMENDOLA, Giovanni, DOSI, etc.), grappes technologiques (travaux du GEST- Groupe d'études technologiques avec DUSSAUGE, RAMANANTSOA ), filière-fonction (travaux du BETACNRS, COHENDIT, ZUSCOVITCH, etc.), innovation et environnement. L'approche en termes de changements techniques se présente comme le champ où s'explique l'origine des causes de la croissance des entreprises.

Changements techniques donc changements dans les logiques de production et de consommation, tout ceci justifie que l'on analyse le système productif, en particulier pour nous le système agro-alimentaire, en intégrant d'autres concepts comme le métier et le réseau. En effet ce dernier est susceptible d'approfondir la "longueur" et "l'épaisseur" des filières, les types d'intégration mises en oeuvre, les types de relations et les modalités de partage des compétences (CHANDLER 1977, MARCHESNAY 1990, etc.), des risques et des avantages. En somme c'est de la clarification de l'ensemble des déterminants de la dynamique économique que se déterminera la cohérence du système. C'est de là qu'apparaîtra l'image de l'organisation industrielle en place ; c'est de là qu'il sera possible d'identifier le type de stratégie (de globalisation (celle des grandes entreprises industrielles - de spécialisation (celle des petites et moyennes entreprises, d'expansion pour toute entreprise. En conclusion, rechercher les éléments qui font la cohérence d'un système, revient à prendre en compte la totalité des facteurs à l'origine du succès ou de la régression du système considéré.

Analyser à titre d'exemple les dysfonctionnements spécifiques au système agro-alimentaire en Algérie, en vue de pouvoir se prononcer sur les facteurs de sa cohérence, c'est analyser inéluctablement les

modalités de liaisons entre les ressources que possède chaque acteur en vue de produire au moindre coût, donc d'obtenir des gains de productivité dans une économie de rareté de facteurs, c'est pouvoir en dernier ressort définir ce qui est stratégique et ce qui l'est moins dans ce contexte. Cela veut dire aussi sans une agriculture fortement développée, il ne peut y avoir de filières industrielles viables, il faut spécialiser les agents dans l'exercice de leurs tâches respectives, dans l'usage des ressources. En bref c'est le processus d'apprentissage qui crée et diffuse les connaissances indispensables, informelles et tacites (Cf. AOKI. 1990) qui concourent à la formation d'actifs spécifiques, à la cohérence du système.

Les modifications des structures et du fonctionnement des systèmes productifs des pays développés, reposent sur la recherche constante d'une cohérence basée sur le concept "zéro-défaut". De la sorte elles entraînent dans leur sillage les systèmes productifs des économies dites en voie de développement [33] (M. AMENDOLA et J. L. GAFFARD. 1987). Un défi est posé aux systèmes agro-alimentaires qui tentent de retrouver leur cohérence. Toute une évolution dans la conception des mutations techniques et organisationnelles, dans l'environnement ainsi que dans les comportements fait jour. Désormais on s'attache à rechercher une cohérence du système productif à partir d'un processus graduel de développement [34] (R. R. NELSON et S. G. WINTER, 1982). Ce phénomène serait-il le fait d'une trajectoire technologique-NELSON, WINTER, ROSENBERG et DOSI), signifiant l'existence d'interactions entre les facteurs techniques et les facteurs économiques ?

A l'intérieur d'un système les chemins à emprunter sont en général multiples, mais en pratique le choix d'une technologie et d'une organisation appropriées sont déterminées par les capacités d'innovation déjà disponibles, autrement dit par l'aptitude des acteurs à pouvoir changer. S'il est vrai qu'au sein d'un système productif il existe toujours une solution à un problème, il n'est pas dit pour autant que chaque entreprise peut trouver la solution. Souvent, les opportunités qui se présentent ne sont pas le résultat du hasard sauf exception, mais un fait qui se construit longuement à partir d'un processus d'apprentissage où les recherches capitalisées en sont le témoin [35] (N. ROSENBERG, 1982). D'une manière bien spécifique, aucun acteur, aucune entreprise ne réalise son apprentissage en oubliant d'intégrer l'environnement dans lequel tous agissent. DOSI, TEECE et WINTER [36] (G. DOSI, D. J. TEECE et S. WINTER, 1989).

Il n'y a cohérence que lorsque l'ensemble des acteurs du système agro-alimentaire ont des points communs, une convergence dans leurs objectifs, au moins à travers une complémentarité. C'est l'analyse des coûts de transactions (chez WILLIAMSON) qui révèle le degré de cohérence du système. Le système où persistent des dysfonctionnements doit être à la recherche de cette cohérence, d'abord en réorganisant ses modes de production-consommation, donc en choisissant ses techniques, ses organisations et ses stratégies par rapport aux caractéristiques de l'environnement dans lequel il évolue. Il

peut s'agir donc d'un système qui choisit les moyens de sa cohérence en s'appuyant sur ses capacités à innover, mais aussi d'un système qui reste à l'écoute de son environnement qui l'influencent, l'orientent dans son organisation. Il s'agit là de la plupart des grands groupes industriels qui tout en adoptant des stratégies globales, suivent de près les changements de l'environnement, comme indicateur de bord.

## **6- Vers la prise en compte de l'information comme output stratégique**

Produire de l'information est considéré comme une production à part. Au même titre qu'un produit ou la fourniture d'un service. Peut être bien plus que cela car il s'agit d'une indication qui détermine ce que fait une entreprise, le système des prix, le mode d'allocation des ressources et d'une manière générale les mécanismes et déterminants et les mécanismes de changement d'une entreprise, d'une activité, des comportements des individus, d'une situation vers une autre. Les enseignements de R. COASE (1991) s'avèrent d'une richesse certaine par rapport à ces questions. En effet comme il nous le précise, qu'est-ce qui détermine ce que fait une entreprise ? Est-ce le système des prix ? Est-ce l'allocation des ressources ? Ou est-ce que c'est le mécanisme des prix qui détermine cette allocation ?

Selon COASE, cela ne correspond pas du tout à ce qui se passe dans la firme. L'allocation des ressources est déterminée par une série de transactions intervenant sur le marché. A l'intérieur de la firme ces transactions de marché sont éliminées et l'allocation des ressources devient le résultat d'une décision administrative. Il y aurait différents types de coûts (coûts liés à la négociation, d'un contrat, etc...). Il existe donc des coûts de fonctionnement du marché, et il faut faire - en sorte que ces coûts soient diminués. Pour une petite firme l'alternative est de recourir à une autre firme qui prendrait la fonction à sa charge si ses coûts sont plus bas.

La manière dont l'industrie est organisée dépend par conséquent du rapport entre les coûts de réalisation des transactions sur le marché et le coût de l'organisation de ces mêmes transactions au sein de la firme qui peut assurer cette fonction au moindre coût. Les coûts d'organisation d'une activité au sein d'une firme donnée dépendent des autres activités dans lesquelles celle-ci est engagée. Une activité peut en faciliter une autre ou l'affaiblir. C'est le rapport entre les activités qui détermine l'organisation effective de l'industrie. Mais en réalité nous ne savons pas grand chose sur ce qui se passe au sein de toutes les firmes tellement il s'y passe des choses. C'est pourquoi il faut d'abord établir un diagnostic pour chaque l'entreprise, en analysant son ou ses activités au moyen de l'approche filière [37], (R. FERREZ. 1985). Mais au delà de ce que nous permet d'entrevoir cette approche monographique, il reste nécessaire de prendre en compte les proximités techniques et économiques qui lient les métiers connexes à l'activité visée et le processus d'apprentissage, car ensemble ils nous aident à déterminer les tensions existant au sein de l'organisation de l'entreprise étudiée et son activité. Les proximités nous montrent l'existence des relations que nouent les

entreprises entre elles à travers leurs activités respectives. Il s'agit de relations intra et inter-entreprises.

Les métiers nous révèlent les effets structurants de certains éléments notamment les techniques. Enfin le processus d'apprentissage met en évidence la nécessité d'impliquer les agents pour adapter leurs comportements au type d'organisation et résultats recherchés. Quand tous ces aspects sont pris en compte et étudiés de façon simultanée, alors à ce moment là, et seulement à ce stade, il nous sera peut être possible d'évaluer le coût de l'organisation de la filière étudiée. Et par conséquent d'évaluer le système des prix en vigueur, les niveaux de risques et de gains attendus et surtout d'envisager les alternatives possibles en matière d'organisation.

L'idée de réseau est une piste qui peut paraître très propice dans la compréhension des stratégies d'expansion des entreprises. Son point de départ est selon certains auteurs [38] (M. TEUBAL ; E. ZUSCOVITCH) l'intensification du processus de spécialisation qui oblige les entreprises à s'intégrer à un réseau de "socialisation" des activités en vue de créer une certaine flexibilité du capital. Le réseau est un moyen pour "externaliser" les agents en les amenant à s'arranger, à coopérer. Sa mise en oeuvre commence par le déclenchement d'un partenariat entre les acteurs de l'information et ceux de sa valorisation en termes de produits, de valeur ajoutée, de valeur marchande en fait. Dans ce cas le système éducatif paraît occuper la place "amont" pour générer les informations, en recevoir des entreprises et les répercuter à son tour sous d'autres formes.

L'idée de réseau renvoie à l'idée de circulation non linéaire comme le suggère l'approche filière traditionnelle, mais pour signifier que le réseau est lui-même une partie du système, et aussi la plus déterminante puisqu'il concerne les relations entre les sous-systèmes. Or quel avantage peut-on tirer de la connaissance des informations spécifiques à un système donné ?

## **7 - L'utilité des informations**

L'usage des informations qui découlent de l'analyse de filières est d'établir des scénarios capables de prendre en considération toutes les variables, y compris les invariants (par exemple les changements climatiques dans le cas de la production agricole). Une fois qu'on est en possession du paquet d'informations, reste alors à préciser la tendance du système, à travers la production, la consommation, les éléments considérés comme germes de demain, les acteurs avec le degré d'influence de chacun (grosses, petites et moyennes entreprises, individu, nouvelles catégories socio-professionnelles, tactiques, etc.), le système d'innovation et les conflits possibles (changement de politique, réglementation). Cette démarche sert à prévoir ce que deviendront les principales sous-parties de l'actuel système agro-alimentaire, les principales branches économiques, le niveau technique et organisationnel, en somme elle éclaire les tendances à partir d'une extrapolation pour un horizon déterminé.

Prévoir l'image du système agro-alimentaire à l'horizon temporel visé, à partir de l'image actuelle qui intègre les aspects quantitatifs et qualitatifs, les variables internes et les variables externes, c'est tracer les limites du champ de ce système, c'est-à-dire aussi de chaque activité qui le compose. C'est mener une «... analyse structurelle (qui) vise une représentation aussi exhaustive que possible du système étudié, en vue de repérer ses complexités, les variables sur lesquelles doit porter la réflexion». [39] (M. GODET.1985. Op. cit. p. 70). Par conséquent rechercher les déterminants de la cohérence du système, en étudiant tous ceux qui sont susceptibles de l'influencer (variables internes au système comme l'agriculture, l'industrie et les autres secteurs ; variables externes au système comme l'environnement en général, les techniques industrielles acquises de l'extérieur et leur mode de gestion, les taux d'occupation de la main-d'oeuvre et sa rémunération, les institutions de "régulation"), c'est opérer une classification. Cette démarche implique que l'investissement humain doit primer sur l'investissement matériel.

Enfin la démarche probante pour construire la cohérence du système consiste à mobiliser l'intelligence de l'entreprise autour d'un projet collectif, plutôt que d'analyser la performance du système seulement sur la base des choix technologiques. Au delà, de la connaissance du contenu de chaque métier et des réseaux qui les lient, ce sont les comportements des acteurs qui détermineront le niveau de cohérence du système [40] (Cf. M. GODET. Op. cit. p. 284).

## Conclusion

Pourquoi reposer l'analyse des réalités industrielles sur les concepts de filière, métier et réseau ? La réponse semble évidente car si une entreprise, et par extension une branche, manifeste un dynamisme, c'est que les déterminants de sa stratégie sont bien maîtrisés, notamment :

- son potentiel financier, matériel et humain et son degré d'engagement dans le risque,
- son aptitude à maîtriser les nouvelles technologies,
- sa croissance, à travers les parts de marché,
- la part de moyens alloués à la recherche-développement et à l'apprentissage etc.

Or dans les approches traditionnelles, chacune met l'accent sur un aspect et un seul. Ce que tente de réconcilier les nouvelles approches, en termes de filière-métier-réseau, en prenant en compte l'ensemble des déterminants pour comprendre l'organisation du système productif. Cette approche correspond bien aux attentes des entreprises qui se voient obligées de préserver leurs potentiels face à la concurrence qui sévit au niveau international et qu'accentue la multiplication des opérations de croissance externe [41] (M. de CROUSNILLON. 1989). Avec la tendance à l'internationalisation du capital, comment mesurer la performance des entreprises ? C'est là la question de fond que la recherche économique doit élucider. Sur quel(s) critère(s) devons-nous baser l'analyse ? Il y aurait d'autres questions. Quelles branches, quelles entreprises, contribuent au dynamisme économique d'ensemble ?



Ces questions nous poussent à dresser des monographies par secteur d'activité pour repérer ceux dont la croissance est positive. La description par filière paraît à ce niveau recommandée afin d'élaborer des comparaisons, relever les entreprises spécialisées, les activités à technologies performantes et enfin le critère (prix ou autre...) à la base de la performance, puis c'est au tour de l'analyse du métier dans ses fondements, ses logiques et son évolution qui nous le dira. Aujourd'hui, en référence au secteur agro-alimentaire, la plupart des entreprises sont de petites ou moyennes entreprises. Mais leurs stratégies dépendent largement des grandes entités industrielles ou d'organismes financiers très forts. Cette dimension nous est révélée avec l'analyse en termes de réseaux, laquelle, en tentant de dépasser les déterminismes (la structure détermine les comportements), met à nu l'ensemble des relations qui lient les acteurs entre eux. Par conséquent cela nous amène à étudier les causes de rapprochement ou d'éloignement (donc de conflit aussi) des entreprises.

Finalement l'analyse d'un système au moyen de ces concepts est féconde eu égard au dynamisme ou à la stagnation, voire à la régression, qu'affichent certains domaines d'activités, et en particulier si l'on veut construire sa cohérence.

Désormais le développement repose sur l'évolution des comportements des acteurs et de l'évolution de leurs activités dans un environnement qui ne peut être que participatif pour mieux supporter les risques et les gains. A moins qu'une entreprise dispose d'une rente quasi indivisible et inaccessible par toute autre entreprise ?

De ce point de vue le réseau est un enjeu pour la compréhension des phénomènes économiques par rapport à leurs dimensions sociales, techniques et environnementales. Il permet de saisir les différences, les convergences et les divergences entre les activités et entre les stratégies des acteurs. Enfin si le dynamisme d'une entreprise ne doit pas se confondre avec le dynamisme d'ensemble [42] (J. DE BANDT. 1988), le réseau au contraire va plus loin en prenant en compte les espaces stratégiques, de relations (formelles et informelles), de technologies à un niveau plus concret que l'on appelle méso-système.

La cohérence d'un système dépend largement et avant tout de l'intelligence de ses acteurs. A cet effet les investissements immatériels indispensables durant une phase d'apprentissage de métiers s'avèrent plus indispensables encore, une fois que les entreprises et les acteurs ont acquis une certaine maturité. Une certaine rationalité, qui prenne en compte le maximum de critères (tangibles et intangibles) pour maîtriser une situation, basée aussi sur l'usage de méthodes quantitatives (optimisation, etc.), doit être recherchée.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur INRA - Laboratoire d'Economie Industrielle  
Agro-Alimentaire - IVRY/Seine

**[1]** Michel GODET. 1985 «Prospective et planification stratégique». C.P.E - Ed. Economica. p. 28.

**[2]** Michaël E. PORTER 1982 «Choix stratégiques et concurrence, techniques d'analyse des secteurs et de la concurrence dans l'industrie». Ed. Economica. Ed. The Free press. Mac. millan Publishing Co. inc).

**[3]** Giovanni DOSI, 1982 «Technological paradigms and technological trajectories». Research Policy. n° 11. 1982. - R. R NELSON, S. G WINTER 19820 «An evolutionary theory of economical change». Belknap-Harvard University Press)

**[4]** Cf. Mario AMENDOLA et Sergio BRUNO. 1990 «The behaviour of the innovative firm : relations to the environment». Research Policy. n° 19. Jean Luc GAFFARD. 1989 «Marchés et organisation dans les stratégies technologiques des firmes industrielles». Rev. d'Economie industrielle. 2e trimestre, etc.)

**[5]** J. L. GAFFARD, P. M ROMANI. 1991. «A propos de la localisation des activités industrielles : le district marshallien». Rev. d'Economie française. n°.

**[6]** Xavier GREFFE. 1990. «Economie du partenariat». Rev. d'Economie Régionale et Urbaine. n°5. p. 641.

**[7]** Claude Pierre VINCENT. 1990. «Des systèmes et des hommes». Les éditions d'organisation. 218 p. avril.

**[8]** (R. NELSON et S. WONDER-1982).

**[9]** (K. PAVIT 1984, B. QUELIN 1988).

**[10]** (J. PARENT 1979).

**[11]** G. DOSI 1983. «Technical Change and Industrial Transformation». London. Mac Millan. 1989.- G. DOSI ; ORSENIGO. L 1988 «Industrial Structure and Technical Change» in Heertje. a. Ed Innovation Technology abd Finance. New York. Basil. Blackwell. P. 14-37.

**[12]** Roy ROTHWEL. 1985. «Les PME, moteur de l'innovation». Université de Sussex. in Recherche-Economie supplément n° 183. p. 4.

**[13]** Robert SALAIS; THEVENOT «les concepts au concret. réflexion sur les liens entre systèmes technique et systèmes de gestion dans l'industrie automobile». In Le travail, le marché, pp. 29-50 INSEE.



**[14]** Pierre André et CHIAPPORI. «Anticipations rationnelles et convention». delta - CNRS- ENS- EHESS. p. 1.

**[15]** - a. Abdelkamel ALLAOUA ; François NICOLAS : «De la diversification vers une stratégie de santé animale chez Rhône-Poulenc». in Actes et Communication- INRA-ESR. n° 7. 1991.

- b. A. ALLAOUA ; R. GREEN : «Spécialités et Commodities chez Rhône-Poulenc : Le cas des souches aviaires». in Op. cit.

**[16]** Pierre DUSSAUGE. Bernard RAMANANTSOA. 1987. «Technologie et Stratégie d'entreprise». Stratégie & Management. in Mc Graw-Hill.

**[17]** P. BYE, J. J. CHANARON & J. PERRIN 1989. «les déterminants de l'innovation en agriculture à travers la littérature sur le machinisme et les engrais». INRA. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale. n°10/1989.

**[18]** J. P. DUPUY. 1989. «Analyse de systèmes et pensée politique. La tentation technocratique de l'analyse des systèmes». CEREBE. Paris. in ADEFI. 1989.

**[19]** WILLIAM TAYLOR. Entretien avec Paul COOK. «Innover, c'est un métier». pp. 20-32 ; in Harvard- l'Expansion. n°58. Automne 1990.

**[20]** G. K. PRAHANALD et Gary HAMEL «les grands groupes ne connaissent pas leur métier». Harvard & l'Expansion. n° 59. hiver. 1990/1991.

**[21]** (Note) : De nombreux travaux ont contribué à l'approfondissement des recherches relatives aux relations inter-entreprises, en ayant mis en évidence le "paradigme des transactions" (O. E. WILLIAMSON -1965, CHANDLER -1977). Certains ont mis l'accent sur les effets structurants des technologies (GEST en France ; SPRU en Angleterre, Sussex ; les travaux d'AOKI au Japon et toute la "théorie" du bonzaï, etc...). D'autres ont élargi les recherches aux filières-fonction (BETA-CNRS). Les publications sont nombreuses pour ne citer que celles de DOSI, AMENDOLA, RICHARDSON, etc... ainsi que celles de la Revue d'Economie Industrielle. Ce qui est intéressant à retenir c'est l'idée des avantages d'une coordination administrative des échanges de produits et de technologies entre les firmes.

**[22]** A. ALLAOUA. INA.P.G. 1992. «L'aviculture algérienne : de l'émergence à la recherche d'une cohérence. Filière et stratégie de développement». Thèse

de doctorat de l'I.N.A.P.G. Tomes I & II. 532. p + annexes.  
72. p.

[23] ALLAOUA. Op. cit.

[24] (J. PERRIN, 1988; J. HELLUL 1977 ; J. L. GAFFARD. 1972 (84).

[25] J. HELLUL. p. 23, Cf. aussi à B. GILLE «la notion de système technique» Milieux n° 61, septembre 1981, p. 9.

[26] Rapport M. R. T, in Sciences & techniques n° spécial 1983 p. 21.

[27] M. PORTER. 1982. «Choix stratégiques et concurrence- techniques d'analyse de secteurs et la concurrence dans l'industrie». Economica. 1982.

[28] ALLAOUA. Op. cit.

[29] Cf. M. MARCHESNAY. 1991. (in ALLAOUA. Op. cit) qui a analysé l'impact de la recherche et l'enseignement sur le développement des PME et le développement régional d'une manière globale, nous a suggéré un schéma (paru dans la revue d'économie industrielle) à partir duquel nous avons approfondi l'idée du rôle du système éducatif dans la création de l'information.

[30] ALLAOUA. Op. cit.

[31] (B. R. WILLIAMS. in économie appliquée avril 1961, cité par Christian le bas Economie des innovations techniques p 31 Economica 1982).

[32] (Cf. travaux de P. PASCALLON in Economies et Sociétés n° 8, 1992).

[33] Morio AMENDOLA et Jean Luc GAFFARD. «La modernisation du système productif». Revue Française d'économie. Volume II. n° 2 printemps 1987).

[34] R. R. NELSON et S. G. WINTER. «An evolutionary theory of economical change». Belknap-Harvard University Press. 1982).

[35] N. ROSENBERG. «Inside the black Box», Cambridge University Press. 1982).

[36] Giovanni DOSI, David J. TEECE et Sidney WINTER. «Towards a theory of corporate coherence : preliminary remarks». Draft, july 1989. Temi. Italy.

[37] Roland PEREZ : «Introduction méthodologique sur l'articulation filières-stratégies». Ed. Economica. 1985.

**[38]** TEUBAL (Morris) ; ZUSCOVITCH (Ehud) : «Demand Revealing Knowledge Differentiation Through Network Evolution» First Draft. March. 1991. Colloque Franco-Brésilien "technologies et Stratégies". 5-6/12/1991.

**[39]** M. GODET. 1985. Op. cit. p. 70.

**[40]** M. GODET. 1985. Op. cit. p. 284.

**[41]** M. de CROUSNILLON : «Les points forts de l'économie française». Banque de France, direction de la conjoncture. 1989.

**[42]** J. De BANDT : «Approche méso-économique de la dynamique industrielle». Revue d'Economie Industrielle. n° 49. 3e tr. 1988.

SLIMANE BEDRANI [ \* ], SOFIANE BENADJILA, MÉRIEM GHAZI [ \*\* ]

## **Une recherche-action en zone steppique [ \*\*\* ]**

### **(Objectifs, méthode et premiers résultats)**

#### **1. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE**

Les zones steppiques couvrent en Algérie 20 millions d'hectares soit 8,4 % de la superficie totale du pays.

Depuis le début du siècle, et particulièrement depuis les années cinquante, elles ont subi un défrichage intense, défrichage qui a remplacé la végétation naturelle (alfa, armoise...) par des cultures de céréales (essentiellement blé dur et orge).

Les grandes sécheresses qui ont sévi depuis le début des années soixante dix ont eu des effets néfastes sur la végétation, effets auxquels se sont ajoutés ceux d'un accroissement considérable du cheptel durant les années soixante dix et quatre vingt.

De nombreux rapports d'experts, anciens et récents (Sagne, 1950 - Monjauze, 1960 - Le Houérou, 1968, 1985), mais aussi l'observation directe du terrain, ont montré l'importance de l'extension de la désertisation [ 1 ].

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs généraux de la recherche décrite dans ce papier sont :

- de bien comprendre les causes du phénomène de désertisation ;
- de proposer des solutions qui, permettent d'atténuer, voire de stopper, à moyen et long terme, la désertisation ;
- d'accroître le niveau de vie des pasteurs et agro-pasteurs vivant sur la steppe (essentiellement par l'accroissement de la productivité du travail et de la terre).

Dans ce cadre, des objectifs plus précis sont visés s'énonçant de la manière suivante :

a) "Etudier le système foncier des zones considérées, son impact sur la gestion des ressources pastorales et sa comptabilité avec celle proposée par les institutions étatiques".

b) "Etudier les systèmes de production pastoraux en vue de déterminer des façons d'améliorer les revenus des petits et moyens agro-pasteurs".

c) "Susciter, avec les populations des propositions techniques d'aménagement viables au niveau des unités pastorales sur la base de leurs connaissances du milieu et des techniques disponibles au HCUS"

[2].

d) "Proposer aux institutions responsables du développement steppique des modalités pratiques qui permettront d'intégrer l'approche participative dans la formulation de leurs plans de développement".

e)"Tester différentes techniques d'amélioration agro-pastorales en milieu réel, en évaluer les impacts techniques et socio-économiques".

f) "Situer les politiques de développement et de la gestion de l'élevage steppique préconisées par les institutions de développement dans une perspective de politique globale de satisfaction des besoins en viande du pays et des moyens financiers disponibles à long terme".

Les hypothèses de base - à infirmer ou confirmer - de la problématique de la recherche peuvent se résumer de la manière suivante [3] :

a) La désertisation résulte autant, sinon plus, de phénomènes humains que du phénomène naturel de la sécheresse (El Kenz, 1978 ; Boukhobza, 1982 ; Bédrani, 1987) : un ensemble de faits économiques et sociaux expliquant la dégradation progressive de la steppe : accroissement de la demande de viande, accroissement de la population de la steppe sans accroissement proportionnel de l'offre d'emploi non agricoles, statut juridique des terres steppiques et de leur gestion, faiblesse du poids politique des agro-pasteurs et pasteurs, insuffisance de leur niveau technique pour affronter des problèmes auxquels rien ne les a préparés.

b) Des solutions techniques (agronomiques, zootechniques,...) existent [4] et ont été expérimentées pour accroître la productivité physique de la steppe (Delhaye, 1974 et Le Houèrou, 1974). Elles ont été mises en oeuvre dans certaines zones et à certaines époques mais n'ont donné que peu de résultats du fait qu'elles ont été conçues et appliquées sans participation des pasteurs et agro-pasteurs qui devraient en bénéficier (Bédrani, Bellil, 1988).

c) Les pasteurs et agro-pasteurs seraient demandeurs d'un aménagement des parcours, et y participeraient activement s'ils avaient la possibilité de bénéficier d'un droit de jouissance exclusif sur ces parcours.

d) L'aide de l'État est indispensable pour développer de façon relativement rapide les zones steppiques, même dans la formule souhaitée de gestion autonome des terres de parcours par les agro-pasteurs.

## 2. METHODE

La méthode se veut relever à la fois de la recherche-participation et de la recherche-action. La recherche-participation voudrait faire intervenir dans la conception, dans la réalisation et dans l'analyse d'un problème

donné à la fois les chercheurs et la population dont le problème est objet de la recherche.

La recherche-action voudrait combiner dans le même mouvement l'analyse d'un phénomène, c'est-à-dire sa compréhension, et une action destinée à agir, positivement ou négativement, sur ce même phénomène [5] (Desroche, 1981). La recherche devait s'effectuer par une équipe de recherche du CREAD [6] (un économiste chef de projet, un sociologue et deux ingénieurs agronomes) en étroite liaison avec le HCDS (dont les ingénieurs devaient prendre en charge les aspects techniques, agronomiques, zootechniques), les administrations décentralisées (direction de l'agriculture de wilaya) et les autorités locales (assemblées populaires communales).

Impliquant les chercheurs, les décideurs et les agro-pasteurs, cette recherche devait permettre de déboucher sur des actions décidées, ou admises par l'ensemble des intéressés lesquels devaient s'engager à prendre des mesures et/ou exécuter les travaux nécessaires à la réussite de la recherche-action.

\* Deux phases ont été prévues.

Au cours de la première phase, il s'agissait de faire une étude "diagnostic" sur deux zones de la steppe différentes par leurs situations géographiques, climatiques et les modes de conduite des troupeaux. Cette étude devait permettre de rassembler les données sur :

- les activités et l'état économique des populations ;
- les droits de propriété et d'usage des terres steppiques (terres de parcours et de culture) ;
- les modes d'utilisation des terres de parcours et les modes de conduite des troupeaux ;
- les caractéristiques physiques et climatiques des terres steppiques (climat, pédologie, hydrographie, hydrogéologie, phytoécologie,...) ;
- le bilan des interventions publiques sur les zones steppiques.

La première phase de la recherche devait déboucher sur une proposition de schéma d'aménagement et d'exploitation des deux zones choisies qui devait indiquer :

- les aménagements à faire (types de plantations, types de cultures, mise en défens, actions contre l'érosion hydrique et éolienne, forages,...) ;
- le mode de gestion des parcours et des troupeaux (charges saisonnières des différents parcours, type d'alimentation du cheptel aux différentes saisons).

\* La deuxième phase consistait :

- à soumettre le schéma d'aménagement des deux zones choisies aux pasteurs et agro-pasteurs concernés qui le discutent, demandent éventuellement des modifications, l'approuvent et posent les conditions de sa réalisation ;
- à exécuter le schéma d'aménagement, l'exécution devant se faire par

les agro-pasteurs et avec l'aide négociée des services étatiques définie au cours de la période de préparation ;

- à expérimenter certaines techniques de conduite des troupeaux (soins vétérinaires, et alimentation du cheptel,...), d'amélioration des parcours (plantations, mises en défens,...), certaines techniques de labours[7], de semis, de fertilisation, des variétés adaptées ;
- à évaluer, par un suivi au moins mensuel, les expérimentations entreprises auprès d'un échantillon d'agro-pasteurs ;
- à faire une étude fine (par un suivi mensuel), auprès du même échantillon, des relations de production et d'échange, des techniques de production animale et végétale, du mode de gestion des troupeaux et des parcours, des types de droits d'usage et d'appropriation de ces derniers.

### **3. LES RESULTATS DE LA RECHERCHE**

#### **3.1. Les résultats de la première phase :**

Les deux zones sur lesquelles se déroule le projet ont été proposées par le H.C.D.S (El Guedid et Deldoul, voir carte)[8]. La commune d'El Guedid se trouve sur les piémonts Nord de l'Atlas Saharien alors que celle de Deldoul se trouve sur les piémonts Sud de ce même massif.

Du point de vue climatique, la zone d'El Guedid est plus froide en hiver et la pluviométrie y est plus élevée expliquant aussi une plus grande extension de la céréaliculture dans cette commune.

Sur le plan humain, la population est, à El Guedid, plus sédentaire qu'à Deldoul.

Sur le plan du pastoralisme, la commune de Deldoul constitue, (beaucoup plus qu'El Guedid) dans une certaine partie, un couloir de passage (Nord-Sud-Nord) pour les transhumants de certaines tribus des piémonts Sud de l'Atlas Saharien. Elle constitue aussi un refuge d'hiver pour certains archs ou ferqate de arch[9] du Nord de l'Atlas. La commune de Deldoul présente une plus grande part de parcours recevant de 100 à 200 millimètres de pluies.

##### **3.1.1. Les résultats sur El Guédid :**

L'enquête socio-économique concerne un douar (ferqa) de la tribu des Ouled Oum Hani dont le territoire forme l'assise foncière de la commune d'El Guedid.

Les principaux enseignements tirés de cette enquête se résument de la façon suivante :

- a) Si la tribu connaît son territoire, il ne semble pas y avoir de limites connues traditionnellement aux territoires des différentes ferqate du arch (douars). Cependant, les membres des douars se trouvent généralement dans le même endroit autour du gros des terres de cultures appropriées par eux. Toutefois beaucoup de terres de cultures se situent à des distances assez éloignées de ce point de concentration.

b) Les terres de cultures (dhayate anciennement cultivées ou terres résultant de défrichages de parcours plus ou moins récents) sont considérées comme des propriétés de facto d'individus et se transmettent par héritage (ou vente/achat mais rarement) bien que personne n'ait un acte notarié (ou même sous seing privé) comme cela se fait pour les terres cultivables du Nord du pays.

c) De l'opinion des enquêtés, les terres de parcours sont réputées être à la disposition de tout le monde. Des éleveurs provenant de l'extérieur de la tribu peuvent donc, traditionnellement, y faire paître leur bétail à la seule condition de ne pas empiéter sur les terres de culture. Cependant, l'accroissement de la population et du cheptel, ainsi que la sédentarisation continue (et donc la diminution des déplacements), ont poussé les agro-pasteurs à développer des pratiques leur permettant de se réserver les terres de parcours dans un rayon variable, mais assez grand (cela dépendant de la densité de la population dans chaque zone), autour de leurs terres de cultures et de leurs lieux d'habitation. Il y a donc apparition d'une appropriation privative de facto des terres de parcours, corrélative à la généralisation de la sédentarisation et à l'accroissement de la population et donc des troupeaux.

d) Les agro-pasteurs et les pasteurs sont tous acquis à ce que l'État leur accorde une jouissance exclusive des terres de parcours sur lesquelles ils se trouvent et à les aménager selon les méthodes qu'on leur indiquera. Mais ils posent comme condition à ce qu'on leur fasse un ou deux forages équipés [10] et que "l'Etat" désigne un gardien pour empêcher les gens extérieurs à la fraction d'y faire paître leurs troupeaux. Cette dernière condition est bien l'indice de la force de la tradition d'usage libre des parcours. Dans l'esprit des agro-pasteurs enquêtés (mais surtout des plus faibles d'entre eux), seule la force publique peut imposer une modification de cette tradition.

### 3.1.2. Les résultats sur Deldoul :

La pré-enquête, ainsi que les résultats de l'enquête sur El Guedid ont montré la nécessité de ne plus prendre comme base d'enquête la ferqa (Bédrani, 1990). Il a donc été décidé d'enquêter un échantillon aléatoire de 10 % (52 ménages) représentatif de la population de la commune [11]. Par ailleurs une enquête supplémentaire a été décidée, elle concerne les nomades transhumant par la commune.

Les principaux résultats de ces enquêtes se trouvent résumés ci-après.

a) Concernant le territoire, la majorité des enquêtés déclare en connaître les limites traditionnelles et actuelles [12], et l'identifie comme étant celui du arch [13]. En matière de droits sur leur territoire, les enquêtés déclarent qu'eux seuls ont le droit de cultiver sur ce territoire ou d'y édifier une construction (une maison, un puits,...). De façon identique à El Guedid, il ne semble pas y avoir de limites connues entre les différentes ferqate du arch.



b) Les terres de cultures sont régies par deux statuts de fait[14] : le arch et le melk[15]. Or si les terres soumises au statut melk - la totalité des cas de terres irriguées mais aussi beaucoup de terres de dhayate cultivées en sec - ne posent aucun problème, les propriétaires ayant leurs actes en bonne et due forme[16], il en est tout autrement des terres de statut arch.

Les terres déclarées melk (appropriées)[17] sont celles qui à deux moments précis de l'histoire ont été déclarées (par écrit) cultivées par tel ou tel groupe ou individu[18]. Dans le cas de la révolution agraire, l'opération "déclaration de résidence" a donné lieu à l'établissement de documents que nombre d'enquêtés exhibent pour prouver leur propriété sur les terres.

Les terres dénommées arch mais "memlouka" (c'est-à-dire appropriée de fait privativement mais sans aucun acte écrit)[19] sont celles qui sont exploitées exclusivement par une famille laquelle reconnaît explicitement que la terre est propriété du arch[20].

c) Comme à El Guedid, seule une petite proportion des enquêtés pense que les membres du arch ont la priorité sur les parcours, la très grande majorité admettant que, traditionnellement, les parcours sont libres à l'accès de tous : 89 % des enquêtés déclarent que l'accès aux parcours est tout à fait libre aux nomades étrangers au arch, 14 % d'entre eux signalant cependant qu'ils ont souvent des litiges à propos des parcours. Comme à El Guedid, on constate les mêmes comportements d'appropriation privative des parcours, cette appropriation de fait dépendant de la puissance économique et sociale des différents pasteurs et agro-pasteurs[21]. Le problème de l'accès libre des parcours se pose cependant de façon différente qu'à El Guedid du fait qu'une partie du territoire du arch est un couloir de passage traditionnel du arch des Ouled Reggad (Daïra de Ain El lbel, limitrophe au Nord de Deldoul) dans son parcours d'hiver vers les piémonts Sud de l'Atlas Saharien mais est aussi un lieu d'hivernage pour certaines tribus avoisinantes (Ouled Aïfa, Ouled Laouar, Ouled Zid, Ouled Nébarka,..). Aussi les Ouled To'aba n'imaginent guère la possibilité d'une interdiction de ce passage, ou de ce séjour, sans une intervention directe et explicite de l'autorité étatique.

d) On retrouve à Deldoul l'acceptation de l'idée, de la part des pasteurs et agro-pasteurs de la commune, d'un droit de jouissance exclusive des parcours, d'une participation aux frais d'aménagement et de la nécessité d'une défense publique du droit d'usage exclusif.

e) Contrairement à El Guedid, l'agro-pastoralisme à Deldoul procure l'essentiel du revenu pour la presque totalité des ménages : 1,9 % seulement de ces derniers n'ont que des revenus non agricoles, tous les autres réalisant plus de 65 % de leur revenu grâce surtout à l'élevage et plus modestement à l'agriculture (principalement irriguée).

f) Sur le plan zootechnique, on constate les mêmes problèmes qu'à El Guedid (pertes importantes par maladies, parasitoses, sous-

alimentation, soins vétérinaires faibles et irréguliers par non

disponibilité de produits vétérinaires). Des progrès importants restent donc à faire sur ce plan.

g) Sur le plan physique, l'étude technique, et l'observation durant le suivi, ne montrent que peu de zones d'ensablement récent mais indique un couvert végétal très faible, des sols légers et peu profonds dans le Nord de la Commune et, dans la partie Sud de la commune, des sols caillouteux sans possibilité de culture mais parsemés de dhayate [22]. Celles-ci, assez nombreuses, pourraient être très productives si suffisamment d'eau y était mobilisée. Les ressources en eau souterraine semblent importantes, bien que mal connues : les forages réalisés donnent des débits allant de 16 à 20 litres/seconde dans certains endroits.

h) Sur le plan agronomique, les rendements sont très variables, suivant la pluviométrie. Les mêmes progrès qu'à El Guedid sont certains et possibles mais essentiellement dans les dhayate : semences adaptées, fumure chimique et organique, méthodes de labours.

### **3.2. Les premiers résultats de la deuxième phase de la recherche :**

C'est au cours de la deuxième phase du projet que débute véritablement la participation des pasteurs et agro-pasteurs à la "recherche-action". On rappelle que la méthode participative a été adoptée dans l'espoir qu'elle donnerait de meilleurs résultats que les méthodes de développement de la steppe appliquées jusque-là, celles-ci ayant consisté à mener des actions sur la steppe sans que les bénéficiaires de ces actions n'aient été consultés ni dans la conception ni dans l'exécution de ces actions.

#### **3.2.1. Le dialogue avec les agro-pasteurs :**

Sur El Guedid, deux réunions ont eu lieu avec les agro-pasteurs concernés par le projet. La première s'est déroulée à la fin de la première phase en présence de responsables du Haut Commissariat au Développement de la Steppe. L'économie générale du projet a été exposée aux agro-pasteurs. Il leur a été aussi expliqué la méthode participative, et le refus de l'Etat d'investir désormais dans la steppe de quelque façon que ce soit sans que, d'une part, les intéressés ne soient d'accord sur les actions menées et n'aient participé à leur élaboration, sans que, d'autre part, ils ne participent eux-mêmes, soit par leur argent soit par leur travail, aux travaux d'aménagement de leur parcours et de leurs terres de cultures. Le projet part, en effet, de l'hypothèse que la recherche doit aboutir à un modèle d'aménagement et de gestion de la steppe qui puisse être, dans ses principales composantes, généralisable à l'ensemble des régions steppiques. Il est évident que le projet (ou l'État) prenait en charge tous les investissements nécessaires (et aussi toute la gestion des parcours), on obtiendrait forcément un modèle qui ne pourrait pas être généralisable, ne serait-ce que du fait de l'impossibilité pour la collectivité nationale de financer tous les investissements sur plus de 20 millions d'hectares.

Les réactions des responsables du HCDS et des agro-pasteurs sont intéressantes à noter. Les premiers désirent que le projet finance l'ensemble des actions à mener dans la recherche-action, alors que les chercheurs du CREAD proposaient une participation des agro-pasteurs afin de les responsabiliser dans leur engagement vis-à-vis du projet. L'attitude des responsables du HCDS semble être dictée par leur souci de voir le projet "réussir" (avoir un modèle) et par leur conviction qu'un quelconque effort demandé aux agro-pasteurs ne pourrait que conduire à l'échec par refus de ces derniers à y participer.

La réaction des agro-pasteurs, schématiquement, a été de demander que l'Etat les aide à résoudre deux problèmes qu'ils considèrent comme prioritaires : celui de la réalisation d'un ou deux forages et celui de la fourniture d'aliments du bétail pour la complémentation des animaux. Certains d'entre eux vont jusqu'à subordonner leur participation au projet à la promesse de réalisation de ces deux exigences.

L'accord se fait sur une participation des agro-pasteurs dans certaines actions (plantations par eux-mêmes et sur deux de leurs parcelles cultivables des plants pastoraux fournis gratuitement par le projet, achat sur leurs propres deniers des aliments du bétail et des produits vétérinaires dont l'approvisionnement sera assuré par le projet, achat d'une citerne par le projet afin d'assurer l'irrigation des plantations, l'irrigation étant faite par les agro-pasteurs). Les responsables du HCDS s'engagent fermement à réaliser au moins un forage sur les fonds publics dans moins d'un an.

La deuxième réunion, environ une année après la première, avec les agro-pasteurs a été consacrée à l'exposé par les responsables du HCDS du schéma d'aménagement et de gestion des terres de parcours et de culture [23]. L'un des responsables du HCDS a indiqué les actions préconisées et leurs limites géographiques de façon très sommaire. Il était évident que, d'une part, ce responsable connaissait très vaguement la zone, que, d'autre part, le schéma ne tenait pas du tout compte des différents intérêts présents sur la zone. Autrement dit, le schéma d'aménagement n'avait pas été fait avec un minimum de concertation avec les ménages d'agro-pasteurs vivant sur le terrain. Par ailleurs, rien n'avait été prévu pour ce qui est de l'utilisation des parcours aux différentes saisons et par les différents agro-pasteurs.

Devant un projet aussi vague, les agro-pasteurs ont dans l'ensemble donné leur accord puisque cela ne les engageait pas à grand chose. Ils soulignent cependant que la mise en défens prévue d'une partie des terres de parcours devait s'accompagner de la fourniture d'aliments du bétail. Ils se divisent par ailleurs sur l'affectation des terres de cultures qui seront irriguées par les forages réalisés sur fonds publics, les autorités présentes ayant suggéré d'en donner une partie aux agro-pasteurs les plus pauvres de la ferqua. Les propriétaires de ces terres s'opposent à cette "réforme agraire" disant que les plus pauvres bénéficieront aussi des forages puisqu'ils pourront trouver plus de travail salarié chez les propriétaires dont les terres seront irriguées.

Au cours de cette réunion, les autorités prescrites s'engagent encore une fois solennellement à réaliser les forages[24]. On se sépare après être convenus que les agro-pasteurs devront réfléchir aux propositions qui leur ont été faites et donner des contre-propositions au cours d'une prochaine rencontre. Il est à signaler que les prises de parole ont été le plus souvent celles des agro-pasteurs économiquement les plus aisés, les autres se contentant de soutenir les points de vue allant dans le sens de leurs intérêts ou, dans le cas contraire se cantonnant dans un mutisme prudent.

Dans la commune de Deldoul, une seule réunion a eu lieu[25]. Contrairement à El Guedid, la seule chose demandée à l'Etat est la reconnaissance officielle du droit d'usage exclusif des parcours par les habitants de la commune. Les techniciens du HCDS n'ayant encore ici présenté qu'un schéma d'aménagement trop vague, les représentants des pasteurs n'y ont pas fait d'objection, le président de l'Assemblée Populaire Communale s'engageant à convaincre ses administrés pour peu que les propositions d'aménagement soient claires et que le droit d'usage exclusif soit reconnu.

### 3.2.2. Le suivi des agro-pasteurs et les essais :

Au cours de la deuxième phase, 20 agro-pasteurs (10 à El Guedid et 10 à Deldoul) devaient être suivis, tout au long d'une année agricole pour :

- avoir des informations plus fiables sur leurs conditions de vie (dont en particulier celles des femmes), leurs besoins, leurs techniques de production, d'approvisionnement et de vente, leurs formes de gestion des parcours, des troupeaux et des terres de cultures, leurs niveaux de revenus, certaines de leurs relations sociales et de leurs relations avec les organismes d'amont et d'aval... ;
- faire avec eux et chez eux un certain nombre d'expérimentation en vraie grandeur de techniques supposées améliorantes de leurs productions ;
- familiariser les jeunes chercheurs du CREAD à la vie des pasteurs et agro-pasteurs en la leur faisant connaître en quelque sorte "de l'intérieur", grâce à des visites fréquentes et régulières (mensuelles) et, autant que possible, grâce à des séjours assez longs avec certains pasteurs.

Tous les agro-pasteurs choisis[26] ont accepté de faire les plantations de plantes fourragères qu'on leur a proposé sur des parcelles leur appartenant[27]. On a pu constater que la plupart des agro-pasteurs étaient très motivés : ils ont préalablement labouré les parcelles et ont assuré régulièrement les irrigations. Les raisons de cette motivation se trouvent certainement dans le fait que le projet leur fournit "en échange" les produits vétérinaires et les aliments du bétail (difficiles à trouver même au marché noir) et peut être aussi dans le fait que la plantation sur une terre, certes appropriée privativement mais quand même juridiquement arch, renforce le droit à l'appropriation sinon à la propriété.

Une année après les plantations (donc fin 1991), celles-ci semblent, majoritairement, avoir réussi de façon satisfaisante, le principal problème étant la présence de lapins' ou de lièvres mangeant les jeunes pousses. Les cas d'échec quasi-total sont au nombre de trois (sur 20) et semblent être dus à des plantations mal effectuées (par exemple trou trop profond), mal localisées (endroits trop venteux, sol inadapté [28], mal irriguées au départ. En général, les agro-pasteurs paraissent être fiers de leurs plantations et sont déterminés à ne pas les pâturer durant la période nécessaire à une croissance suffisante. Bien plus, l'année suivante, sept agro-pasteurs d'El Guedid (sur les dix suivis) ont demandé à acheter d'autres plants (uniquement d'*atriplex canescens*) pour procéder à d'autres plantations et à combler les vides des plantations précédentes. Quatre agro-pasteurs de Deldoul ont demandé de créer leur propre pépinière de plants pastoraux, du fait de l'éloignement de la pépinière publique existante. C'est donc plutôt une réussite et un début de démenti à ceux qui soutiennent la faible prédisposition des agro-pasteurs à soigner et à préserver des arbres ou des arbustes, dès lors que ces derniers leur appartiennent.

En matière zootechnique, les expérimentations ont porté sur- la synchronisation des chaleurs et sur une assistance qui se voulait systématique en matière de santé animale.

La pose d'éponges "hormonales" n'a pas posé de problème et a satisfait tous les agro-pasteurs suivis (sauf trois à Deldoul qui n'ont pas accepté de faire l'expérience) du fait que cette technique leur permet de regrouper les naissances et d'avoir souvent des naissances gémellaires. La forte attirance pour cette technique de la part des pasteurs et agro-pasteurs s'explique sans doute d'une part par leur souci d'éviter les mises-bas durant les périodes climatiques extrêmes (canicule et gel) et par leur comportement en matière d'accumulation. En cela, les agro-pasteurs semblent préférer l'accroissement du troupeau dans sa composante brebis reproductrices à tout autre placement. En cas de mauvaise année, la vente d'une partie du troupeau accumulé permet de faire survivre jusqu'à des jours meilleurs l'autre partie du troupeau. En adoptant cette technique, les éleveurs avaient pourtant des appréhensions. Certains d'entre eux craignaient de ne pas pouvoir faire face, sur les plans de l'assistance aux mises-bas et des soins à donner aux agneaux, à des naissances massives et trop rapprochées. Cette technique demandant un plus grand nombre de béliers, du fait que toutes les brebis sont en chaleur au même moment, certains agro-pasteurs ont été obligés d'en acheter ou d'en emprunter à des voisins.

L'opération synchronisation des chaleurs a failli être compromise par l'incapacité du projet à fournir, pourtant contre paiement, les aliments du bétail nécessaires aux brebis en période de lutte et durant leur gestation. Cela est dû au faible intérêt porté par l'ensemble des organismes qui commandent, fournissent et distribuent les aliments du bétail et peut-être aussi au détournement, au niveau de la Coopsteppe, des aliments commandés pour le projet vers des acquéreurs plus fortunés [29].

En matière de santé animale, les animaux n'ont pas toujours été traités régulièrement contre toutes les maladies et parasitoses courantes dans les régions étudiées et contre la fièvre aphteuse qui venait de se déclarer. Le résultat est que, 12 mois après le début du suivi, certaines pertes de cheptel se sont produites mais beaucoup moins que chez les autres agro-pasteurs des deux régions étudiées. C'est l'une des actions du projet qui a le plus attiré la sympathie des agro-pasteurs du fait que les produits vétérinaires leur étaient régulièrement fournis (et aux prix officiels) et que les applications ont été faites gratuitement par les chercheurs du projet et les techniciens du HCDS. Il faut dire que la rareté des produits sur le marché est une véritable hantise pour tous les éleveurs et qu'ils sont prêts à de gros sacrifices pour en trouver [30].

Le suivi a permis par ailleurs de mieux comprendre les relations des agro-pasteurs entre eux et avec certaines institutions, un éclairage sur ces relations permettant de mieux comprendre les causes de la réussite ou de l'échec des différentes actions de développement.

Les relations des agro-pasteurs entre eux sont loin de l'image idyllique que certains se font, ou se sont faits : le règne de l'argent subordonne les plus pauvres aux plus nantis lesquels se trouvent être exclusivement les notables du douar, de la ferqua ou du arch. Les relations d'affaires et d'intérêts dominant toute autre relation et les liens tribaux (encore extrêmement forts lorsqu'il s'agit de relations entre tribus) ne sont utilisés que pour défendre, le plus souvent, les intérêts bien compris des plus aisés de la tribu. Cependant, la solidarité existe dans certaines occasions et se manifeste surtout entre membres de la même ferka ou du même douar : prêts en nature ou en argent, contributions aux dépenses exceptionnelles (mariage, enterrement, certains achats lourds...).

Les relations entre les agro-pasteurs et les institutions étatiques ou para-étatiques censées être à leur service relèvent plus de rapports d'autorité que de rapports de soutien et de coopération [31]. Les comportements de certains personnels des administrations et institutions vis-à-vis des agro-pasteurs s'apparentent parfois à des comportements de prédateurs : nourriture lors des déplacements et "cadeaux" s'ils ne sont pas clairement sollicités ne sont que rarement déclinés, le monnayage occultes de certains services réels ou supposés semble assez courant. L'analphabétisme presque général, le manque de formation et d'informations, l'ignorance des procédures administratives et juridiques obligent les agro-pasteurs dans leur presque totalité, soit à se soumettre aux exigences des citadins (qui constituent d'étroits réseaux -parfois concurrents- de relations d'intérêts entre eux), soit à s'exclure des possibilités d'approvisionnement (intrants, machines, camionnettes...) et d'aide l'Etat. Le pluripartisme, la liberté d'association et de création de coopératives, tout ceci n'est encore qu'à ses débuts pour permettre de lutter dès maintenant contre les phénomènes négatifs dont il est parlé plus haut.

Cependant, grâce au suivi régulier et fréquent, les éleveurs reçoivent de la part des chercheurs plus d'informations sur leurs droits, sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire, sur les circuits des approvisionnements et

des services. Les relations de confiance qui s'établissent avec le temps entre les chercheurs (qui apportent une aide clairement désintéressée) et les agro-pasteurs suivis s'opposent aux relations de méfiance existant entre ces derniers et les représentants des administrations. Mieux informés, les agro-pasteurs suivis ont ainsi créé une coopérative d'approvisionnement (à El Guedid), une autre étant en projet à Deldoul. Ces coopératives leur permettent de commander des produits directement aux entreprises publiques et offices d'Etat sans passer par la Coopsteppe[32] qui ne leur livrait pratiquement rien parce qu'elle échappait totalement à leur influence. Dans cette création, les chercheurs ont joué un rôle d'animateurs, informant et aidant les agro-pasteurs à remplir les papiers, à savoir où s'adresser pour faire un acte notarié, à qui le soumettre pour être admis à s'approvisionner auprès des monopoles étatiques,.... Se mettant du côté des éleveurs, ils ont modifié, du fait de leur connaissance du "milieu urbain" et aussi de leur position sociale dans ce milieu, le rapport de force existant entre ces derniers et les membres des situations qui les encadrent, autorisant ainsi une plus grande autonomie des éleveurs.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEDRANI S. 1987 : Les pasteurs et les agro-pasteurs au Maghreb. FAO, Rome.
- BEDRANI S., BELLIL R. 1988 : Bilan des actions passées effectuées dans la commune d'El Guedid. CREAD, Alger.
- BEDRANI S. 1990 : Les systèmes agro-pastoraux maghrébin, une étude de cas en Algérie. CREAD, Alger.
- BOUKHOBZA K. 1982 L'agro-pastoralisme en Algérie : de l'ordre tribal au désordre colonial. OPU, Alger.
- DESROCHES H. 1981 : La recherche coopérative comme recherche-action, Actes du Colloque Recherche-Action. Université du Québec à Chicoutimi.
- EL-KENZ H. 1978 : Etude du pastoralisme (Daïrate de El Bayadh-Mécheria). Rapport de synthèse. AARDES-SEP, Alger.
- KHATTALI H. : Le risque de désertisation en Tunisie présaharienne. Sa limitation par l'aménagement agro-pastoral. A travers champ.
- LE HOUEROU HN. 1974 : Amélioration des pâturages et de l'élevage au Hodna. (Delhay, R.) FAO, Rome.
- LE HOUEROU HN. 1985 : La régénération des steppes algériennes. Rapport de mission en consultation et évaluation. Alger, Ministère de l'Agriculture, 1985.
- LE HOUEROU HN. 1968 : La désertisation du Sahara septentrional et des steppes limitrophes (Libye, Tunisie, Algérie). Annales algériennes de géographie, n° 6, Juil. Déc. 1968.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1974 : Enquête nomadisme. Revue statistiques n° 14.

MONJAUZE A. 1960 : Le problème de la steppe. Direction Générale de l'Agriculture, Alger.

SAGNE J. 1950 : L'Algerie pastorale. Imprimerie Fon Lana, Alger.

## Notes

---

**[\*]** Directeur de Recherche CREAD

**[\*\*]** Chargés d'Etude - CREAD

**[\*\*\*]** Réalisé à Alger, Février 1992.

**[1]** La désertisation se définit comme "une réduction plus ou moins irréversible du couvert végétal aboutissant à l'extension de paysages désertiques nouveaux, caractérisés par des regs, des hammadas et des ensembles dunaires, à des zones qui n'en présentaient pas les caractères" (Le Houérou, 1968).

**[2]** Le Haut Commissariat au Développement de la Steppe est un organisme étatique ayant une mission générale de développement des zones steppiques et de coordination de l'ensemble des politiques visant ces zones.

**[3]** Ces hypothèses se fondent partiellement sur des recherches publiées, à la fois anciennes et récentes (cf. Bibliographie).

**[4]** Si les techniques existent, cela ne veut pas dire que les moyens de les mettre en oeuvre existent tous et que les institutions pour les vulgariser existent aussi.

**[5]** "... dans la recherche-action les acteurs cessent d'être simplement un objet d'observation, d'explications ou d'interprétations ; ils deviennent des sujets parties prenantes à la recherche, à sa conception, à son déroulement, à sa rédaction, à son suivi..." (Desroches, 1981).

**[6]** Centre de Recherches en Economie Appliquée pour Développement.

**[7]** Le labour à la charrue polydisque, (le plus utilisé au Maghreb) est la méthode de culture la plus dangereuse pour les sols de la steppe (Khattali).



**[8]** La décision de choisir un terrain supplémentaire (Deldoul) - à la suite de la première enquête faite sur El Guedid - a été prise pour :

-d'une part approfondir la recherche sur les points déjà apparus à l'occasion de l'enquête sur El Guedid.

- d'autre part, diversifier les terrains –Deldoul est une commune aux conditions naturelles différentes de celles d'El Guedid- afin de voir si des aspects importants des problèmes du pastoralisme n'ont pas été mis en lumière par l'étude précédente.

**[9]** Le "arch", "la ferqa d'un 'arch" (appelée "douar" dans certaines régions) sont des termes arabes équivalents des termes français de tribu fraction de tribu. On continue en Algérie, en milieu rural, à identifier les familles et les personnes comme étant les membres de tel ou de tel arch telle ou telle fraction.

**[10]** Le "territoire" du douar n'a pas de point d'eau, ceux qui y habitent devant aller chercher l'eau au village distant de 5 à 10 Kms selon le point où l'on se trouve.

**[11]** Du reste à Deldoul, territoire traditionnel des Ouled 'roaba, les membres du arch ont fini –pour grand nombre d'entre eux par oublier leurs ferqate respectives d'origine. Cf. en outre la note 12 (ci-dessus).

**[12]** En fait, les enquêtés connaissent bien les limites du territoire du arch qui se trouvent à proximité de leurs lieux de vie et beaucoup moins bien les limites qui se trouvent à l'opposé.

**[13]** Il y a une exception cependant. Le lieu dit "haniet Ouled Salem" qui est un petit hameau constitué essentiellement de jardins familiaux se trouve hors de la commune. Néanmoins même ce lieu de résidence qui porte le nom d'une ferga ne semble pas appartenir à cette seule ferqa.

**[14]** En effet, le statut arch n'existe pas dans les juridiques actuels.

**[15]** Les terres soumises au statut arch appartiennent à la collectivité arch, ce statut supposant l'existence d'un organisme à la tête du arch chargé de veiller au respect du bien collectif que sont les terres arch et à en répartir la jouissance entre les membres de la collectivité. Quant aux terres melk ce sont celles qui sont propriété d'individus ou de co-indivisaires.

**[16]** Ce qui n'est pas le cas à El Guedid.

**[17]** Tout propriétaire qui ne présente pas d'acte écrit prouvant sa propriété peut se voir souvent contester sa propriété.

**[18]** Ces deux moments sont ceux où l'intervention de l'État sur la steppe a été globale. Il s'agit en l'occurrence du Sénatus Consulte de 1863, et de la révolution agraire réalisée par l'État algérien en 1975-76. Les deux interventions ont donné lieu à l'établissement de documents. Dans le cas du sénatus consulte, les cartes établies par Bouygues (ce sont les enquêtes qui le nomment) à l'époque (1935) portent systématiquement les inscriptions : "terres cultivées par telle famille".

**[19]** La terre arch "memlouka" connaît une grande précarité dans son usage. Il suffit que l'usufruitier de cette terre soit économiquement et/ou socialement faible pour voir remettre en cause son usage de la terre par de plus puissants.

**[20]** Cependant, en cas de forage public permettant d'irriguer une arch "memlouka", le propriétaire de tait dit accepter de bonne grâce l'affectation d'une partie des terres à d'autres personnes.

**[21]** Le suivi des agro-pasteurs a permis de constater à El Guedid que les terres de parcours sont strictement partagées entre les membres de la fraction, ceux qui n'ont pas de troupeaux louant leur part de parcours à des tiers, en général de la tribu. Cette pratique n'existe pas à Deldoul.

**[22]** Les dhayate (dhaya au singulier) sont des dépressions peu profondes d'étendue variable (moins d'un hectare à plusieurs hectares) qui constituent des points d'accumulation d'alluvions et d'eau de ruissellement. Les régions similaires à celle du Sud la commune de Deldoul (pieémonts Sud de l'Atlas Saharien) sont appelées régions des "dhayas".

**[23]** La réunion s'est faite chez l'un des agro-pasteurs autour d'un couscous-mouton, avec la participation de la plus haute autorité agricole, de la Wilaya (le Directeur de l'Agriculture de Wilaya).

**[24]** Plus de deux années après la première promesse, aucun forage n'a été réalisé. On comprend, dans ces conditions, le scepticisme des populations quand elles sont sollicitées par des actions étatiques.

**[25]** Regroupant les chercheurs du CREAD, le Directeur de l'Agriculture de Wilaya, les responsables du HCDS, le Président, le Secrétaire Général et plusieurs membres de

l'Assemblée Populaire Communale ainsi que les 10 agro-pasteurs ayant été retenus pour le suivi annuel.

**[26]** Cependant, certains agro-pasteurs sollicités n'ont pas accepté de faire de plantation, certains ne croyant pas que ça pouvait apporter une amélioration à l'alimentation de leur cheptel, d'autres n'ayant pas les moyens de faire les plantations.

**[27]** Bien que les plans aient été livrés en retard et pas dans les variétés et espèces prévues et bien que les techniciens du HCDS n'aient que très peu participé au travail (il était prévu qu'ils montrent aux agro-pasteurs où et comment planter).

**[28]** Sols argileux ou battants.

**[29]** Cela renvoie à la nécessaire analyse sociologique qui devra être faite de la composition et des comportements des membres des administrations et institutions (offices, coopératives, entreprises publiques) locales et régionales.

**[30]** Cette pénurie fait le bonheur des trafiquants de tous poils qui s'accaparent, en vue de leur revente, par des réseaux occultes, d'une partie variable des quantités de produits vétérinaires importées par l'Office d'Etat (ONAPSA. Office d'Approvisionnement de l'Agriculture). Elle serait tout à fait artificielle d'après le Directeur Général de cet Office pour lequel les produits vétérinaires seraient importés en quantités plus que suffisantes. La réexportation frauduleuse et le sur-stockage privé destiné à la revente sur le marché parallèle expliqueraient la pénurie.

**[31]** Les cadres et les employés des institutions chargées de la steppe, pourtant implantées en zone steppique, ne se déplacent que très rarement auprès des agro-pasteurs et le plus souvent à l'occasion de visites imposées par des autorités supérieures.

**[32]** Le COOPSTEPPE actuelle comprend 17000 "coopérateurs" et couvre toute la Wilaya de Djelfa. Après avoir fait cotiser ses adhérents - proportionnellement à leur cheptel (10 DA/tête d'ovin et 20 DA/tête de bovin) (ce qui n'est pas conforme au statut-type des coopératives lequel prévoit dans son article 21 "que la valeur des parts sociales est identique pour tous les sociétaires". CL. Décret 88-170 du 13.9.88, JO n° 37), elle semble se désintéresser de la presque totalité d'entre eux, son conseil de gérance - pourtant réputé élu - privilégiant d'abord ses membres dans la distribution des approvisionnements. Depuis sa création, il y a plus d'un

an, aucune assemblée générale n'a eu lieu alors que le statut-type (article 29) en prévoit au moins deux par an).